

VOLUME 2

AGENCE REGIONALE DE SANTE

N° ARS-11-017. DECISION du 26 juillet 2011 - Décision portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2011 du Centre de Ressources de l'Autisme, géré par le Centre Hospitalier de Colson

N° ARS -11-039. DECISION du 29 juillet 2011 – Décision portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2011 du Service d'Aide à la Prise en Charge des Personnes Autistes et de Soutien aux Familles (S.A.S.F.A.), géré par l'Association Martinique Autisme

N° ARS-11-040. DECISION du 29 juillet 2011 – Décision portant fixation du prix de journée pour l'année 2011 de l'Etablissement d'Education Spéciale « Les Lucioles » géré par l'Association Martinique Autisme

N° ARS-11-041. DECISION du 29 juillet 2011 – Décision portant fixation des tarifs de prestations de la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » gérée par l'Association Martinique Autisme

N° ARS-11-042. DECISION du 29 juillet 2011 – Décision portant fixation des tarifs de prestations de l'Institut Médico Professionnel « L'Envolée », géré par l'Association Martinique Autisme

N°ARS-11-046.DECISION MODIFICATIVE du 31 août 2011 – Décision modifiant la décision n° 108-2011 du 27 juillet 2011 portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2011 SESSAD « Aloès »

N° ARS-11-047. DECISION MODIFICATIVE du 12 septembre 2011 – Décision modifiant la décision ARS-11-122 du 7 juillet 2011 fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2011 de l'EHPAD du « Centre Emma VENTURA » - Budget annexe du CHU de Fort-de-France

N° ARS-11-048. DECISION du 10 septembre 2011 – Décision portant mise en demeure le Centre Hospitalier Louis Domergue de Trinité de suspendre la distribution d'eau chaude sanitaire aux services des Urgences et de Chirurgie

N° ARS-11-212. AVIS DE CONCOURS du 26 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un Adjoint des cadres hospitaliers au Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique

N° ARS-11-213. AVIS DE CONCOURS du 26 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un cadre de santé au Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique

N° ARS-11-214. AVIS DE CONCOURS du 26 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement de trois agents d'entretien qualifiés au Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique

N° ARS-11-215. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres en vue de pourvoir à la vacance de quatre postes d'infirmiers en soins généraux et spécialisés au Centre Hospitalier de Colson

N° ARS-11-218. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres interne en vue de pourvoir à la vacance de deux postes de cadre de santé (filière infirmière) au Centre Hospitalier de Colson

N° ARS-11-219. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres en vue de pourvoir à la vacance de huit postes d'aide soignants au Centre Hospitalier de Colson

N° ARS-11-220. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un Aide-soignant au Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE

N° ARS-11-221. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres en vue du recrutement d'un ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE

N° ARS-11-222. AVIS DE CONCOURS du 29 août 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres en vue du recrutement d'un conducteur ambulancier au Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE

N° ARS-238. AVIS DE CONCOURS du 26 septembre 2011 – Arrêté portant ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement de cinq ouvriers professionnels qualifiés au Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France

N° ARS-11-225. ARRETE CONJOINT du 8 septembre 2011 – Arrêté portant autorisation de création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) par l'association « Trisomie 21 Martinique » - Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21

N° ARS -11-229. ARRETE du 14 septembre 2011 – Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier de Trinité au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-230. ARRETE du 14 septembre 2011 Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier du Lamentin au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-231. ARRETE du 14 septembre 2011 - Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-232. ARRETE du 14 septembre 2011 - Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-233. ARRETE du 14 septembre 2011 - Arrêté fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier du Marin au titre de l'activité déclarée au mois de JUILLET 2011

N° ARS-11-234. ARRETE du 15 septembre 2011 – Arrêté fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier du François pour l'exercice 2011

N° ARS-11-235. ARRETE du 15 septembre 2011 Arrêté portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de COLSON

N° ARS-11-236. ARRETE du 9 septembre 2011 – Arrêté portant modification de fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multi-sites

N° ARS-11-237. ARRETE du 23 septembre 2011 - Arrêté fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de Colson pour l'exercice 2011

N° ARS-11-239. ARRETE du 26 septembre 2011 autorisant le Centre Hospitalier Universitaire « Pierre Zobda Quitman » à exercer des activités interventionnelles sous imagerie, par voie endovasculaire, en cardiologie

N° ARS-11-240. ARRETE du 20 septembre 2011 – Arrêté relatif au découpage territorial de santé

N° 11-2936. ARRETE D'ABROGATION du 29 août 2011– Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 09-04017 du 29 octobre 2009 déclarant un périmètre d'insalubrité contenant 5 constructions (6 logements) au quartier Ravine Bouillé à Fort-de-France

N° 11-2937. ARRETE D'ABROGATION du 29 août 2011 – Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008 déclarant insalubres irrémédiables 17 constructions au quartier Trénelle à Fort-de-France

N° ARS-11-226. ARRETE MODIFICATIF du 12 septembre 2011 – Arrêté modifiant l'arrêté ARS-10-240 du 11 octobre 2010 portant modification des membres de la commission de contrôle T 2 A

N° 11-3115. ARRETE MODIFICATIF du 9 septembre 2011- Arrêté portant modification des autorisations administratives de la SELARL « LABORATOIRE DU NORD » dont le siège social est situé au n° 60 bis de la rue Victor Hugo à Saint-Pierre (97250)

**DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES**

N° 11-03159. ARRETE MODIFICATIF du 16 septembre 2011 modifiant la liste alphabétique des électeurs sénatoriaux

N° 11-3206. ARRETE du 20 septembre 2011 - Arrêté fixant la liste des candidats aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

N° 11-03234. ARRETE du 22 septembre 2011 Arrêté de consignation - Société SCEM

CABINET DU PREFET

N° 11-013BJO. DECISION du 29 septembre 2011 – Décision agréant Monsieur André Joseph AGRIODOS en qualité d'agent de surveillance de la voie publique

**DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

N° 11-2011025A. ARRETE du 23 septembre 2011 – ARRETE autorisant avec réserve Madame ALCINDOR-ETIENNE Marie-Luce à défricher 00ha 48a 00ca de la propriété sise au lieu-dit «Chemin Bois Grillé » sur le territoire de la commune de SAINTE-LUCE

Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION n° 017-ARS

Portant fixation de la Dotation Globale de Financement pour l'année 2011
du Centre de Ressources de l'Autisme, géré par le Centre Hospitalier de Colson
N° FINESS : 97 020 995 3

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE MARTINIQUE**

- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1, L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;
- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;
- Vu le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- Vu la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotation régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 06-4389 en date du 20 décembre 2006 autorisant la création d'un Centre de Ressources Autisme par le Centre Hospitalier Spécialisé de COLSON sis- Route de Didier – 97200 Fort de France ;

Considérant la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 26 janvier 2011, l'absence de rapport ou de projet d'établissement par la personne ayant qualité pour représenter le Centre de Ressources de l'Autisme (97 020 995 3) pour l'exercice 2011 ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11 311 daté du 01 juillet 2011 ;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico- sociale

DECIDE

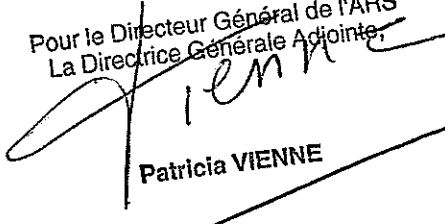
Article 1^{er} La dotation globale de financement s'élève à **TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF EUROS (331 569 €)** pour l'exercice 2011, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles du Centre de Ressources de l'Autisme (97 020 995 3) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
DEPENSES	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	40 000,00
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	256 594,00
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	34 975,00
	TOTAL Dépenses	331 569,00
RECETTES	Groupe 1 Produits de la tarification	331 569,00
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	331 569,00

- Article 2** En application de l'article R314-111 du CASF, la fraction forfaitaire est égale au douzième de la dotation globale de financement et versée par l'assurance maladie s'établit à 27 630,75 €.
- Article 3** Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4** Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Directeur du Centre Hospitalier de Colson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 26 JUIL. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
La Directrice Générale Adjointe,

Patricia VIENNE

Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION n° 11/039-ARS

Portant fixation de la Dotation Globale de Financement pour l'année 2011
du Service d'AIDE à la PRISE en CHARGE des PERSONNES AUTISTES
et de SOUTIEN aux FAMILLES (S.A.S.F.A), géré par l'Association Martinique Autisme
N° FINESS : 97 020 929 2

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique,

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1, L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;
- Vu** le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- Vu** la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

- Vu** l'arrêté préfectoral n° 03-3247 en date du 02 Octobre 2003 autorisant la création d'un service dénommé « Service d'AIDE à la PRISE en CHARGE des PERSONNES AUTISTES et de SOUTIEN aux FAMILLES », sis – quartier GONDEAU au LAMENTIN et géré par l'Association des PARENTS et AMIS de PERSONNES AUTISTES ;
- Considérant** la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- Considérant** le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11-311 daté du 01 juillet 2011 ;
- Considérant** la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 04 novembre 2011 et du 14 juin 2011 par la personne ayant qualité pour représenter le «Service d'AIDE à la PRISE en CHARGE des PERSONNES AUTISTES et de SOUTIEN aux FAMILLES» (97 020 929 2) pour l'exercice 2011 ;
- Considérant** Mes propositions de modifications budgétaires transmises par courrier n°11-353 daté du 21 juillet 2011 ;
- Considérant** la réponse à la procédure contradictoire en date du 28 juillet 2011 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'association ;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico- sociale :

DECIDE

Article 1^{er} La dotation globale de financement s'élève à **UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF EUROS** (1 272 729 €) pour l'exercice 2011, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles du «Service d'AIDE à la PRISE en CHARGE des PERSONNES AUTISTES et de SOUTIEN aux FAMILLES» (97 020 929 2) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
DEPENSES	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	26 178,00
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	837 106,00
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	89 029,00
	<i>Reprise de déficit</i>	354 069,00
	TOTAL Dépenses	1 306 382,00
RECETTES	Groupe 1 Produits de la tarification	1 272 729,00
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	33 653,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	1 306 382,00

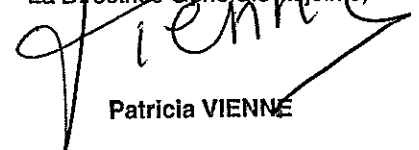
Article 2 En application de l'article R314-111 du CASF, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement et versée par l'assurance maladie s'établit à 106 060,75 €.

Article 3 Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Président de l'Association Martinique Autisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 29 JUL. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
La Directrice Générale Adjointe,


Patricia VIENNE

Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION n° 11 / 40 - ARS

Portant fixation du prix de journée pour l'année 2011
de l'Établissement d'Éducation Spéciale « Les Lucioles »,
géré par l'Association Martinique Autisme
N° FINESS : 97 020 930 0

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique,

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1, L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;
- Vu le code de la sécurité sociale ;
- VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;
- VU le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;
- VU l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- Vu la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotation régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 03-3247 en date du 2 octobre 2003 autorisant la création d'un établissement dénommé « LES LUCIOLES », sis, quartier Gondeau – 97232 LAMENTIN et géré par l'Association de Parents et Amis de Personnes Autistes – Martinique Autisme ;

- Vu** l'arrêté préfectoral n° 09-04267 en date du 17 novembre 2009 portant autorisation d'extension, non importante, de 3 places. La capacité totale de l'établissement « Les Lucioles » est ainsi portée à 23 places ;
- Considérant** la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- Considérant** le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11-311 daté du 01 juillet 2011 ;
- Considérant** la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 04 novembre 2011 et du 31 mai 2011 par la personne ayant qualité pour représenter l'Etablissement d'Education Spéciale « Les Lucioles » (97 020 930 0) pour l'exercice 2011 ;
- Considérant** Mes propositions de modifications budgétaires transmises par courrier n°11-353 daté du 21 juillet 2011 ;
- Considérant** la réponse à la procédure contradictoire en date du 28 juillet 2011 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'association ;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico- sociale :

DECIDE

Article 1^{er} Pour l'exercice 2011, Les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Etablissement d'Education Spéciale « Les Lucioles » (97 020 930 0) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
DEPENSES	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	366 324,43
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	1 409 799,24
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	79 819,33
	TOTAL Dépenses	1 855 943,00
RECETTES	Groupe 1 Produits de la tarification	1 815 753,00
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	40 190,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	1 855 943,00

- Article 2** A compter du **1^{er} juillet 2011**, le prix de journée de l'Établissement d'Éducation Spéciale (E.E.S) « Les Lucioles » s'élève à **MILLE CENT DIX EUROS et onze centimes** (1 110,11 €).
- Article 3** Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4** Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Président de l'Association Martinique Autisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 29 JUIL. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
La Directrice Générale Adjointe,


Patricia VIENNE

Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION n° 11/041-ARS

Portant fixation les tarifs de prestations de la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel »
gérée par l'Association Martinique Autisme
N° FINESS : 97 020 980 5

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique,

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1, L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;
- Vu** le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- Vu** la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotation régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 04 0132 du 20 janvier 2004 autorisant l'association de parents et amis de personnes autistes « MARTINIQUE AUTISME » à créer une Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » de 35 places à FORT DE FRANCE au quartier Barème à Balata ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05 2467 du 9 août 2005 autorisant l'association de parents et amis de personnes autistes « MARTINIQUE AUTISME » à mettre provisoirement en service la structure à l'adresse suivante : Villa TIEN YOU - quartier Morne Surey – Route de Redoute à FORT DE FRANCE ;

Considérant la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11-311 daté du 01 juillet 2011 ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 04 novembre 2011 et du 31 mai 2011 par la personne ayant qualité pour représenter la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » (97 020 980 5) pour l'exercice 2011 ;

Considérant Mes propositions de modifications budgétaires transmises par courrier n°11-353 daté du 21 juillet 2011 ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 28 juillet 2011 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'association ;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico- sociale :

DECIDE

Article 1^{er} Pour l'exercice 2011, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » (97 020 980 5) sont autorisées comme suit :

Section Accueil de Jour

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
DEPENSES	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	138 326,80
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	412 710,00
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	80 721,20
	Reprise du déficit	149 434,00
	TOTAL Dépenses	781 192,00
RECETTES	Groupe 1 Produits de la tarification	775 723,00
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	5 469,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	781 192,00

Section Hébergement

	Groupes fonctionnels	Montant en euros
DEPENSES	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	173 968,30
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	878 733,00
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	69 895,70
	Reprise du déficit	188 264,00
	TOTAL Dépenses	1 310 861,00
RECETTES	Groupe 1 Produits de la tarification	1 310 861,00
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	1 310 861,00

Article 2 Pour l'exercice budgétaire 2011, à compter du **01 juillet 2011**, la tarification des prestations de la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc en Ciel », gérée par l'association de parents et amis de personnes autistes « MARTINIQUE AUTISME » est fixée comme suit :

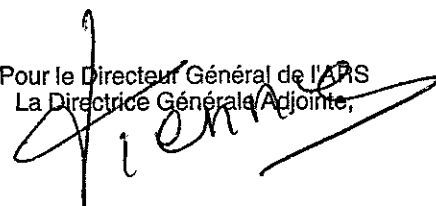
- Section ACCUEIL DE JOUR : DEUX CENT CINQUANTE-DEUX EUROS et neuf centimes (252,09 €)
- Section HEBERGEMENT : CINQUANTE-QUATRE EUROS et cinquante-huit centimes (54,58) ;

Article 3 Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Président de l'Association Martinique Autisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 29 JUIL. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
La Directrice Générale Adjointe,



Patricia VIENNE

Direction Déléguée à l'offre Médico Sociale

DECISION n° 11/062-ARS

Portant fixation les tarifs de prestations de l'Institut Médico Professionnel
« L'Envolée », géré par l'Association Martinique Autisme
N° FINESS : 97 021 023 3

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique,

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L314-1, L.313.8 et L.314.3 à L.314.7 et R314.1 et suivants ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2010 ;
- Vu** le décret du 1er avril 2010 du Ministère de la Santé et des Sports portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- Vu** la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant sur l'année 2011 les dotation régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 09-00268 en date du 28 janvier 2009 autorisant la création d'un Institut Médico Professionnel (IMPro) dénommé « L'ENVOLEE », sis, lot. Bardinet – Dillon 97200 Fort-de-France géré par l'Association de Parents et Amis de Personnes Autistes ;

Considérant la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2011 n°11-311 daté du 01 juillet 2011 ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 04 novembre 2011 et du 31 mai 2011 par la personne ayant qualité pour représenter la Maison d'Accueil Spécialisée « Arc-en-ciel » (97 021 023 3) pour l'exercice 2011 ;

Considérant Mes propositions de modifications budgétaires transmises par courrier n°11-353 daté du 21 juillet 2011 ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 28 juillet 2011 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'association ;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico- sociale :

DECIDE

Article 1^{er} Pour l'exercice 2011, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Institut Médico Professionnel « L'Envolée » (97 021 023 3) sont autorisées comme suit :

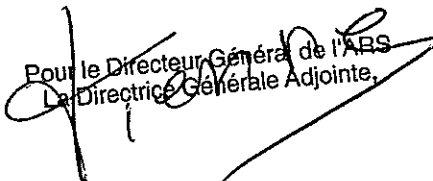
	Groupes fonctionnels	Montant en euros
DEPENSES	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courantes	119 481,00
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	413 062,00
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	68 601,00
	TOTAL Dépenses	601 144,00
RECETTES	Groupe 1 Produits de la tarification	601 144,00
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	TOTAL Recettes	601 144,00

Article 2 Pour l'exercice budgétaire 2011, à compter du **01 juillet 2011**, la tarification des prestations de l'institut Médico Professionnel « L'Envolée », gérée par l'association de parents et amis de personnes autistes « MARTINIQUE AUTISME » s'élève à : **DEUX CENT QUATRE-VINGT EUROS et deux centimes (280,02 €)**.

Article 3 Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de PARIS dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le Président de l'Association Martinique Autisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 29 JUIL. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
La Directrice Générale Adjointe,

Patricia VIENNE

DECISION N° 046-2011

MODIFIANT la décision n°108-2011 du 27 juillet 2011

PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2011
SESSAD « Aloès » N° FINESS 970 210 449

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE MARTINIQUE,

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.314-1, L.313-8 et L.314-3 à L.314-8 et R.314-1 à R.314-207 ;
- VU le Code de l'action sociale ;
- VU la loi n° 1594/2010 du 20 décembre 2010 de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 publiée au Journal Officiel du 21 décembre 2010 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 pris en application de l'article L. 314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant pour l'année 2011 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18 mai 2011, publiée au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2011 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées.
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination du Monsieur URSULET Christian en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé de la région Martinique ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 09-04262 en date du 17 novembre 2009 autorisant le Groupement Coopératif de Martinique pour la Promotion des personnes Inadaptés et Handicapés (GCMPIH), sis BP 71 - 97224 DUCOS à créer le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD), prénommé ALOES. Le SESSAD Aloès est autorisé pour 81 places pour enfants et adolescents atteints de troubles spécifiques sévères du langage oral ou écrit et des apprentissages, avec ou sans troubles associés. Le SESSAD comprendra trois pôles territoriaux d'intervention (sud, centre, nord), Ducos : Immeuble des associations et de la bibliothèque – rue Zizine des Etages ; Rivière Pilote : Quartier En Camée ; Saint Joseph : Maison Dalmasie – 21 rue Schœlcher ;
- VU la décision n°108-2011 datée du 27 juillet 2011, portant fixation de la dotation globale de financement à compter du 1^{er} juillet 2011 ;

DECIDE

ARTICLE 1er. – L'article 2 de la décision n°108-2011 du 27 juillet 2011 est modifié au niveau de la dotation mensuelle comme suit :

« En application de l'article R. 314-107 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la fraction forfaitaire totale au douzième de la dotation globale totale de financement s'élève à un montant total de **UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE TROIS MILLE SIX CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS** (1 253 685,00 €)

*Soit une dotation mensuelle de **CENT QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE EUROS et SOIXANTE QUINZE centimes** (104 473,75 €) »*

ARTICLE 2. – Le reste de la décision est sans changement ;

ARTICLE 3. - En application des dispositions du III R. 314-36-III du code susvisé, le tarif fixé à l'article 2 de la présente décision sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Martinique.

ARTICLE 4. – Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au Groupement et au SESSAD « Aloès » (n° FINESS 970 210 449).

Fait à Fort-de-France, le 31 AOUT 2011

Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

Christian URSULET

DÉCISION ARS/2011/N° 0.47
Modifiant la Décision ARS/2011/N° 122
Fixant la Dotation Globale de Financement pour l'exercice 2011
de l'EHPAD du « Centre Emma VENTURA »
Budget Annexe du CHU de FORT de FRANCE
N° FINESS : 97 020 4301

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE MARTINIQUE

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles , notamment les articles L.313-8, L.314-3 et L.314-5 à L.314-7 et les articles R.314-1 et suivants ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 et notamment son article 90 ;
- VU** le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Christian URSULET en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Martinique ;
- VU** l'arrêté interministériel du 09 mai 2011 publié au Journal Officiel du 13 mai 2011 fixant, pour l'année 2011, la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnés à l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code ;
- VU** l'arrêté du 24 avril 2009 modifiant l'arrêté du 26 février 2009 fixant les règles de calcul des tarifs plafonds et de mise en œuvre de la convergence tarifaire prévues à l'article L. 314-II du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du même code ayant conclu la convention pluriannuelle prévue au I de l'article L. 313-12 du code précité ;
- VU** la décision modifiée du directeur de la CNSA en date du 05 mai 2011 publié au Journal Officiel du 22 mai 2011 prise en application des articles L314-3 et R.314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2011 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

.../...

VU l'arrêté du 25 mai 2011 fixant les valeurs du point des tarifs plafonds applicables aux établissements mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ayant conclu la convention pluriannuelle prévue au I de l'article L. 313-12 du même code ;

VU la convention tripartite conclue le 19 juin 2007 en application de l'article L.313-12 du Code de l'action sociale et des familles et l'option tarifaire dite de « tarif journalier global », retenue pour l'EHPAD du Centre Emma VENTURA, gérée par le conseil d'administration du Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France ;

VU la coupe Pathos validée en date du 2eme semestre 2007 ;

Considérant la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire pour des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées;

Considérant le courrier transmis le 10 novembre 2010 par lequel la personne ayant qualité pour représenter de Maison de Retraite du Centre Emma VENTURA annexée au Centre Hospitalier Régional de Fort de France a adressé ses propositions budgétaires pour l'exercice 2011 ;

Considérant les orientations budgétaires pour 2011 transmises par courrier ARS/DDOMS/PA n° 2011-259 en date du 14 juin 2011 ;

Considérant la décision ARS/2011/N° 122 du 07 juillet 2011 fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2011;

Sur proposition du Directeur Délégué à l'Offre Médico Sociale :

DÉCIDE

ARTICLE 1ER : - L'article 2 de la décision ARS/2011 n° 122 du 07 juillet 2011 susvisé est modifié comme suit :

Les tarifs journaliers de soins de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Centre Emma Ventura » de Fort-de-France, pour l'exercice 2011, sont modifiés et fixés à :

	<u>Montant</u>
Tarif journalier soins pour les GIR 1 et 2	62,42 €
Tarif journalier soins pour les GIR 3 et 4	50,71 €
Tarif journalier soins pour les GIR 5 et 6	39,00 €

ARTICLE 2 : - Le reste de la décision demeure sans changement.

ARTICLE 3 : - Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Directeur Général de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le 12 SEP. 2011

*Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé*

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

Christian ~~FRSULET~~

Service émetteur : Veille et Sécurité Sanitaire

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE LA MARTINIQUE**

DECISION N° 048-ARS

**Portant mise en demeure du centre hospitalier Louis Domergue de Trinité
de suspendre la distribution d'eau chaud sanitaire
aux services des Urgences et de Chirurgie**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1321-1, L.1321-4-II, L. 1324-1-A et R. 1321-2 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire et notamment les articles 3 et 4 ;

Vu la décision notifiée N° 011 du 11 avril 2011 portant mise en demeure du centre Hospitalier Louis Domergue à Trinité de prendre toutes mesures utiles afin de maîtriser la contamination par des légionelles des installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire ;

Vu le compte rendu d'intervention relatif à la réalisation d'un choc thermique le 20 Avril 2011 ;

Vu les rapports des contrôles assurés par le service Santé Environnement les 11 Mai, 15 Juin et 27 Juillet 2011 dans le cadre du suivi des mesures prescrites par l'Agence Régionale de Santé ;

Vu les éléments transmis par le Centre Hospitalier Général Louis Domergue de Trinité concernant l'analyse des causes de la contamination du réseau d'eau chaude sanitaire par les légionelles, les résultats d'analyses mensuelles pour la recherche de légionelles et, les relevés périodiques de températures;

Vu le rapport de l'audit de conception et de fonctionnement des installations d'eau froide et d'eau chaude sanitaire réalisé par l'Office d'Ingénierie Sanitaire (OFIS) les 29 et 30 Mars 2011 ;

Considérant la persistance de légionelles mise en évidence par les résultats d'analyses d'eau prélevée au niveau du réseau d'ECS des Urgences et de Chirurgie ;

Considérant que le Centre Hospitalier Général Louis Domergue de Trinité n'a pas apporté la preuve de la réalisation des travaux préconisés par la mise en demeure n° 011 du 11 avril 2011 et notamment la pose de robinets de puisage sur l'ensemble du réseau d'eau chaude sanitaire;

Considérant l'arrêt de l'alimentation en chaude sanitaire au service des Urgences depuis le 12 Juin 2011 et par conséquent, le risque de prolifération de légionelles dû à la stagnation d'eau dans le réseau de distribution ;

Considérant le risque élevé de contamination des usagers de l'hôpital par les légionelles confirmé par le rapport d'audit ;

Considérant le dysfonctionnement de la pompe de bouclage des urgences et en conséquence, le non respect de la mesure prescrite par l'Agence Régionale de Santé dans un délai de 3 mois visant à sécuriser le réchauffage de la boucle des urgences ;

Considérant le constat de carence dressé par le rapport de contrôle du 27 Juillet 2011 ;

Considérant que si, à l'expiration des délais fixés par la mise en demeure N° 011/ARS du 11 avril 2011, l'établissement n'a pas obtempéré à l'injonction, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé peut mettre en œuvre les procédures de consignation de somme, d'exécution d'office des travaux, de suspension de la production ou de la distribution de l'eau chaude sanitaire jusqu'à l'exécution des conditions imposées tel que fixées à l'article L.1324-1 A du code de la santé publique.

DECIDE

Article 1 :

Le Centre Hospitalier Général Louis Domergue sis rue Eugène Fatier de Trinité est mis en demeure de suspendre la distribution d'eau chaude aux services des Urgences et de Chirurgie, à la notification de la présente décision et jusqu'à l'exécution des conditions précisées à l'article 2 ci après.

Article 2 :

Tant que le risque légionelles n'est pas maîtrisé, le raccordement des autres bâtiments, ou de nouvelles installations, au nouveau réseau d'eau chaude sanitaire est interdit.

Article 3 :

La levée des dispositions définies aux articles 1 et 2 ci-dessus est conditionnée par la conformité des travaux suivants :

Bâtiment / Installation	Travaux à réaliser
Plate-forme technique	➤ Installation de robinets de puisages sur le réseau d'arrivée d'eau froide, en sortie de production d'eau chaude et en retour de boucle.
Bâtiment des urgences	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Installation de robinets de puisages après le réchauffeur et sur le réseau de distribution des urgences ➤ Remise en service et doublage de la pompe de bouclage des urgences. Une pompe de secours en parallèle doit être installée afin de garantir la circulation permanente de l'eau chaude sanitaire (alternance mensuelle).
Bâtiment pédiatrie	➤ Installation de robinets de puisage au dernier capteur de la série de chaque chauffe-eau solaire ou à un point d'usage représentatif compte tenu des difficultés d'accès à la toiture et sur le réseau de distribution

Bâtiment la « Tour »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dépose du réseau de distribution d'ECS et suppression des chauffe eaux électriques du 4ème étage du bâtiment ➤ Installation de nouveaux chauffe eaux munis de thermomètre au plus près des points d'usage et réglés pour délivrer une température proche de 60°C ➤ Installation d' un système de mitigeage au plus près du point d'usage pour éviter le risque de brûlure
Bâtiment d'unité de soin longue durée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Installation de robinets de puisage au dernier capteur de la série du chauffe-eau solaire et sur le réseau de distribution.

Article 4 :

Indépendamment des poursuites pénales, l'Agence Régionale de Santé peut mettre en œuvre les procédures de consignation de somme, d'exécution d'office des travaux jusqu'à la réalisation des mesures précitées tel que fixées à l'article L.1324-1 A du code de la santé publique.

Article 5 :

La présente mise en demeure peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Fort de France :

- par le Centre Hospitalier Général Louis Domergue de Trinité, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où cette mise en demeure lui a été notifiée ;
- par les tiers, personnes physiques ou morales, dans un délai de quatre ans à compter de la publication ou de l'affichage de la présente mise en demeure.

Article 6 :

~~La présente mise en demeure doit être portée à la connaissance des différentes instances représentatives du Centre Hospitalier Général Louis Domergue de Trinité. Un procès verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins de l'établissement et transmis à l'Agence Régionale de la Santé.~~

Article 7 :

La présente mise en demeure est notifiée au Centre Hospitalier Général Louis Domergue sis rue Eugène Fatier à Trinité.

Article 8 :

L'Agence Régionale de Santé de la Martinique est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information, à M. le Préfet de la Région Martinique, Le Sous-préfet de l'arrondissement de Trinité, M. le Député Maire de la ville de Trinité, M. le Directeur de la DIECCTE, M. le Procureur de la République.

La présente mise en demeure doit être publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique

Fait à Fort-De-France, le 40 SEP. 2011

Le Directeur Général
Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

Christian URSULET

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé**

ARRETE N° ARS/2011/ *212* du *26/08* 2011 portant
ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un
Adjoint des cadres hospitaliers au Foyer Départemental de
l'Enfance de la Martinique.

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publiques hospitalière ;

VU le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des
personnels administratifs de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de
diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres
d'emploi de la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels
administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à
divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique
hospitalière ;

VU la demande du Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique en
date du 22 juin 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Effcience de
l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – **Un concours interne sur titres** aura lieu en 2011 au Foyer Départemental de l'Enfance de Saint-Joseph, en vue du recrutement **d'un poste d'Adjoint des cadres hospitaliers** (branche gestion financière).

ARTICLE 2 – Peuvent concourir :

- les candidats répondants aux conditions définies à l'article 4 –I-2°- du décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 susvisé.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives (demande d'admission à concourir, diplômes, curriculum vitae, état des services accomplis justifiant un minimum de quatre années de services publics effectifs au 1^{er} janvier 2011...) devront parvenir par lettre recommandée, **dans un délai de deux mois, à compter de la date de parution au Recueil de Actes Administratifs de la préfecture de la Région Martinique, à Madame la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique 2066 quartier Rivière l'Or – 97212 Saint Joseph**, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier ainsi que les dates et lieu du concours.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiencce de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France , le **26 AOUT 2011**

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE


Guy DALIN

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé**

ARRETE N° ARS/2011/ 213 du 26/08 2011 portant
ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un
cadre de santé au Foyer Départemental de l'Enfance de la
Martinique.

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publiques hospitalière ;

VU le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001, modifié par le décret n° 2003-1269 du
23 décembre 2003, portant statuts particuliers du corps des cadres de santé de la
fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités
d'organisation des concours sur titre permettant l'accès au corps des cadres de
santé ;

VU la demande du Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique en
date du 22 juin 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficienc de
l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – **Un concours interne sur titres** aura lieu en 2011 au Foyer Départemental de l'Enfance de Saint-Joseph, en vue du recrutement **d'un poste de cadre de santé filière infirmière.**

ARTICLE 2 – **Peuvent concourir :**

- les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadres de santé, relevant des corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-technique, comptant au 1^{er} janvier de l'année en cours, au moins cinq ans de services effectifs dans l'un ou plusieurs de ces corps ;
- les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires d'un diplôme d'accès aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-technique et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel infirmier, de rééducation ou de personnel médico-technique.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives (demande d'admission à concourir, diplômes, curriculum vitae..) devront parvenir par lettre recommandée, **dans un délai de deux mois, à compter de la date de parution au Recueil de Actes Administratifs de la préfecture de la Région Martinique, à Madame la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique 2066 quartier Rivière l'Or – 97212 Saint Joseph**, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier ainsi que les dates et lieu du concours.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiace de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France , le 26 AOUT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE

Guy DALIN

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/214 du 26/08 2011 portant
ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement de trois
agents d'entretien qualifiés au Foyer Départemental de
l'Enfance de la Martinique.

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publiques hospitalière ;

VU le décret n° 2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans
certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 91-45 du 14 janvier
1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs
ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique
hospitalière ;

VU la demande du Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique en
date du 22 juin 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficienc de
l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – **Un recrutement sans concours** aura lieu en 2011 au Foyer Départemental de l'Enfance de Saint-Joseph, en vue de pourvoir :

- un (1) poste d'agent d'entretien qualifié (maîtresse de maison pour jardin d'enfant ;
- deux (2) postes d'agents d'entretien qualifié (espaces verts).

ARTICLE 2 – Les candidats aux recrutements prévus ci-dessus doivent s'inscrire sur la liste d'aptitude de l'établissement organisateur du concours. A l'issue de la date limite de dépôt de candidature, une commission de sélection, nommée par la direction de l'établissement, procède à une présélection des candidats en vue d'un entretien. Seuls seront convoqués à l'entretien prévu à l'article 5 du décret du 3 août 2007 précité les candidats préalablement retenus.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives (demande d'admission à concourir, diplômes, curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée) devront parvenir par lettre recommandée, **dans un délai de deux mois, à compter de la date de parution au Recueil de Actes Administratifs de la préfecture de la Région Martinique, à Madame la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique 2066 quartier Rivière l'Or – 97212 Saint Joseph**, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier ainsi que les dates et lieu du concours.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiace de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et la Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France , le 26 AOUT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE


GUY DALIN

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Arrêté n° ARS/2011/215 du 23/08/2011
portant ouverture d'un concours sur titres en vue de
pourvoir à la vacance de quatre postes d'infirmiers en
soins généraux et spécialisés au Centre Hospitalier de
Colson

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié, portant statuts particuliers
des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-837 du 11 mai 2007 fixant les dispositions statutaires
communes applicables aux corps des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction
publique hospitalière ;

VU la demande du Directeur du Centre Hospitalier de COLSON en date du 11 août
2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l' Efficience
de l'Agence Régionale de Santé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. - Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Colson en vue
du recrutement de quatre infirmiers diplômés en soins généraux et spécialisés.

ARTICLE 2. - Peuvent être admis à participer au concours, les candidats titulaires soit d'un diplôme d'Etat d'infirmier, ou titre de formation listé dans l'article L4311-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier sans limitation dans le service d'affectation, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Les candidatures accompagnées des pièces justificatives (lettre de motivation, d'une copie du diplôme ou du titre, d'un curriculum vitaë, d'une copie de la pièce d'identité) doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 12 octobre 2011 à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de COLSON-BP 631 97261 Fort-de-France.

ARTICLE 3. - Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficienc e et le Directeur du Centre Hospitalier de Colson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le 29 AOÛT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE



Guy DALIN

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Arrêté n° ARS/2011/ 218 du 29/08/ 2011
portant ouverture d'un concours sur titres
interne en vue de pourvoir à la vacance de
deux postes de cadre de santé (filière
infirmière) au Centre Hospitalier de Colson

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des
fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publiques hospitalière ;

VU le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001, modifié par le décret n° 2003-
1269 du 23 décembre 2003, portant statuts particuliers du corps des cadres de santé
de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités
d'organisation des concours sur titre permettant l'accès au corps des cadres de
santé ;

VU la demande du Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance de la
Martinique en date du 4 août 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de
l'Efficiencie de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Colson en vue du recrutement de deux postes de cadres de santé (filière infirmière).

ARTICLE 2 - Peuvent se présenter les candidats titulaires du diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, n° 89-609 du 1^{er} septembre 1989 susvisés, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs dans le corps des infirmiers.

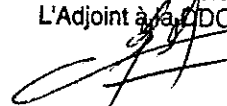
Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives (lettre de candidature, diplômes ou certificat et notamment le diplôme de cadre de santé, curriculum vitae..) devront parvenir par lettre recommandée, au plus tard le mardi 4 octobre 2011 à Monsieur le Directeur du centre hospitalier de COLSON - BP 631, 97261 FORT DE FRANCE CEDEX.

ARTICLE 3 - Le Directeur de la Coordination des Soins et de l'Efficiace et le Directeur du Centre Hospitalier de Colson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort de France , le

29 AOUT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la CDCSE



Guy DALIN

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Arrêté n° ARS/2011/219 du 29/08/2011
portant ouverture d'un concours sur titres en vue de
pourvoir à la vacance de huit postes d'aides soignants
au Centre Hospitalier de Colson

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant modifié par l'arrêté du 22 novembre 2005 ;

VU le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statuts particuliers du corps des aides-soignants et des agents des services qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 12 février 2008 fixant les modalités de sélection professionnelle, de formation et de validation de la formation permettant l'accès des agents des services hospitaliers qualifiés dans le grade d'aide-soignant ;

VU la demande du Directeur du centre hospitalier de COLSON en date du 11 août 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l' Efficience de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. - Un concours sur titres est ouvert au centre hospitalier de Colson en vue du recrutement de huit aides soignants (es) diplômés(es) d'Etat.

ARTICLE 2. - Peuvent être admis à participer au concours, les candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'aide-soignant, soit du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou titulaires d'une attestation d'aptitude.

Les candidatures accompagnées des pièces justificatives (lettre de motivation, copies des diplômes ou certificats, un curriculum vitae établi sur papier libre) doivent être adressées par lettre recommandée au plus tard le 12 octobre 2011 à Monsieur le Directeur du centre hospitalier de COLSON - BP 631, 97261 FORT DE FRANCE CEDEX

ARTICLE 3 - Le Directeur de la Coordination des Soins et de l'Efficiace et le Directeur du Centre Hospitalier de Colson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le 29 AOUT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE



Guy DALIN

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/ 220 du 29/08/ 2011 portant
ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un
Aide-soignant au Centre Hospitalier Louis Domergue de
TRINITE.

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publiques hospitalière ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des
acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant
modifié par l'arrêté du 22 novembre 2005 ;

VU le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statuts particuliers du corps des aides-
soignants et des agents des services qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 12 février 2008 fixant les modalités de sélection professionnelle, de
formation et de validation de la formation permettant l'accès des agents des services
hospitaliers qualifiés dans le grade d'aide-soignant ;

VU la demande du Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE en
date du 9 Août 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficienc de
l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Un concours sur titre est ouvert en 2011 au CH Louis Domergue de TRINITE, en vue du recrutement d'un aide-soignant diplômé(e) d'Etat.

ARTICLE 2 – Peuvent être admis à participer au concours, les candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'aide-soignant, soit du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou titulaires d'une attestation d'aptitude.

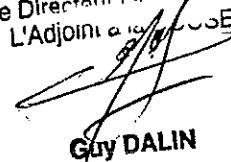
Les candidatures accompagnées des pièces justificatives (lettre de motivation, copies des diplômes ou certificats, un curriculum vitae établi sur papier libre) doivent être adressées par lettre recommandée au plus tard le 20 septembre 2011 à Monsieur le Directeur du Centre hospitalier Louis Domergue de TRINITE - Rue Jean Eugène FATIER - 97235 TRINITE CEDEX.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiace de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et le Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France , le

29 AOUT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DGS



GUY DALIN

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/ *221* du *29/08/* 2011 portant
ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un
ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Louis
Domergue de TRINITE.

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publiques hospitalière ;

VU le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des
personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et
de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

VU la demande du Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE en
date du 9 Août 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficienc de
l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Un concours sur titre aura lieu en 2011 au CH Louis Domergue de TRINITE,
en vue du recrutement d'un ouvrier professionnel qualifié, spécialité électricien.

ARTICLE 2 – Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires soit du diplôme de niveau V (CAP/BEP) ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le Ministre chargé de la Santé.

Les dossiers de candidature accompagnés de la copie du diplôme, de la lettre de motivation, d'un curriculum vitae, et de la copie de la pièce d'identité, doivent être adressés « en recommandé avec accusé de réception » au plus tard le 20 septembre 2011 à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de **TRINITE - Rue Jean Eugène FATIER – 97235 TRINITE CEDEX.**

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiencia de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et le Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France , le

29 AOUT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE

Guy DALIN

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/ 222 du 29/08/ 2011 portant
ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement d'un
conducteur ambulancier du Centre Hospitalier Louis Domergue
de TRINITE.

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publiques hospitalière ;

VU le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des
personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et
de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

VU la demande du Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE en
date du 9 Août 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiéce de
l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Un concours sur titre aura lieu en 2011 au CH Louis Domergue de TRINITE,
en vue du recrutement d'un conducteur ambulancier.

ARTICLE 2 – Peuvent concourir, les candidats titulaires du diplôme d’Etat d’ambulancier, possédant le permis de conduire B et C ou D.

Les candidats ayant satisfait aux épreuves du concours sur titres sont déclarés admis sous réserve d’un examen psychotechnique subi devant l’un des organismes habilités à cet effet par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les dossiers de candidature devront parvenir dans un délai d’un mois, à compter de la parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Louis Domergue de TRINITE – Rue Jean Eugène FATIER – 97235 TRINITE CEDEX.

ARTICLE 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l’Efficience de l’Agence Régionale de Santé de la Martinique et le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France , le

29 AOUT 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DUCSE



Guy DALIN

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/ 238 du 26/09/2011 portant
ouverture d'un concours sur titre en vue du recrutement de cinq
ouvriers professionnels qualifiés au Centre Hospitalier
Universitaire de Fort-de-France.

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publiques hospitalière ;

VU le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des
personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et
de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

VU la demande du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-
France en date du 21 septembre 2011 ;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiencce de
l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Un concours sur titre aura lieu en 2011 au CHU de Fort-de-France, en vue du
recrutement de Cinq (5) ouvriers professionnels qualifiés.

ARTICLE - 2 – Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires soit du diplôme de niveau V (CAP/BEP) ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le Ministre chargé de la Santé.

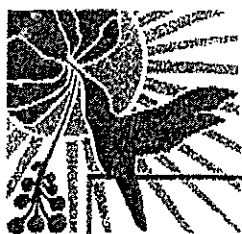
Les dossiers de candidature accompagnés de la copie du diplôme, de la lettre de motivation, d'un curriculum vitae, et de la copie de la pièce d'identité, doivent être adressés « en recommandé avec accusé de réception » **dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion au Recueil des Actes Administratifs à Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France B.P. 632 – 97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX.**

ARTICLE - 3 – Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiences de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de FORT-DE-FRANCE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Martinique.

Fait à Fort de France , le 26 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE

Jacques VESTRIS



Centre hospitalier universitaire de Fort-de-France

POLE RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION DES SOINS ET FORMATION
Service des CONCOURS

☎ 0596 55 20 05 📠 : 05 96 75 29 23

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES EN VUE DU RECRUTEMENT DE CINQ OUVRIERS PROFESSIONNELS QUALIFIES AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE FORT DE FRANCE

Un concours sur titres sera organisé, au deuxième semestre 2011, au Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France, dans les conditions fixées par le décret n°91.45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir **cinq postes d'ouvriers professionnels qualifiés** dans cet établissement.

Conditions d'inscription :

Peuvent faire acte de candidature, les titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007.196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

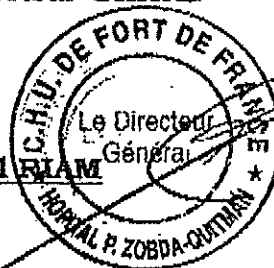
Les dossiers de candidature devront parvenir dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion au Recueil des Actes Administratifs du présent avis à :
Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France - B.P. 632 - 97261 FORT DE FRANCE Cédex

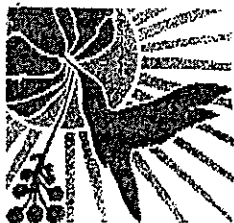
Toutes informations relatives au retrait et au dépôt des dossiers de candidature peuvent être obtenues auprès de la cellule concours (0596 55 20 05).

Fort de France, le **21 SEP. 2011**

Le Directeur Général

Daniel RIAM





Centre hospitalier universitaire de Fort-de-France

POLE RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION DES SOINS ET FORMATION

Cellule Concours

☎ 0596 55 20 05 ☎ : 05 96 75 29 23

Décision N°05/2011 PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE FORT DE FRANCE EN VUE DE POURVOIR CINQ POSTES D'OUVRIERS PROFESSIONNELS QUALIFIES

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires, relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 91.45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière,

Vu la vacance n° 2011/05/77 diffusée le 02 mai 2011 en vue de pourvoir cinq postes d'ouvriers professionnels qualifiés au Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France, non pourvus par mutation

DECIDE

Article 1^{er} : un concours sur titres est ouvert, au deuxième semestre 2011, au Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France en vue de pourvoir **cinq postes d'ouvriers professionnels qualifiés** dans cet établissement.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les titulaires soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007.196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la fonction publique, soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

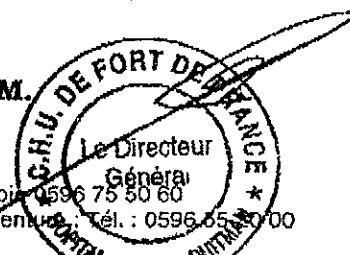
Article 3 : La liste des candidats autorisés à concourir sera arrêtée par le Directeur de l'établissement et affichée au CHU de Fort de France.

Article 4 : Les dossiers de candidature devront parvenir dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion au Recueil des Actes Administratifs du présent avis à : **Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France - B.P. 632 - 97261 FORT DE FRANCE Cédex**

Fort de France, le **21 SEP. 2011**

Le Directeur Général,

Daniel RIAM.



LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

LA PRESIDENTE
DU CONSEIL GENERAL

DIRECTION DELEGUEE A L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

ARRÊTÉ CONJOINT N° 225

Portant autorisation de création
d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
par l'association « Trisomie 21 Martinique »
Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté conjoint n° 10-00654 du 24 février 2010, du Préfet de Région et du Président du Conseil Général de Martinique, portant refus de création d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) par l'association Trisomie 21 Martinique - Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21, en raison de l'absence de financement ;

CONSIDERANT que le montant des dotations régionales limitatives attribuées à la région Martinique permet le financement de l'opération et que la condition fixée au 4° de l'article L.313-4 du code de l'action sociale et des familles est remplie ;

CONSIDERANT que le projet s'inscrit dans les orientations du schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2009-2013 ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) ;

SUR proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;

SUR proposition de la Directrice Générale des Services Départementaux ;

.../...

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'association Trisomie 21 Martinique - Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21 - est autorisée à créer un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) porteurs de trisomie 21 et déficients intellectuels.

L'autorisation est accordée pour une file active suffisante pour correspondre à une capacité de 48 places, réparties en trois unités d'accueil : 18 places dans le centre, 15 places dans le sud et 15 places dans le nord.

L'ouverture des antennes sera progressive.

ARTICLE 2 : L'habilitation à l'aide sociale départementale n'est pas délivrée.

ARTICLE 3 : La durée de validité de l'autorisation est de 15 ans, à compter du résultat positif de la visite de conformité aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnés au II de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Son renouvellement est subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.315-4 1 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

ARTICLE 4 : L'autorisation sera réputée caduque en l'absence de commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication, et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort de France, dans le même délai.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, la Directrice Générale des Services Départementaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Département. *W*

Fort de France, le - 8 SEP. 2011

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

Christian URSULET

LA PRESIDENTE
DU CONSEIL GENERAL

Pour la Présidente du Conseil Général
et par délégation

Le 1er Vice-Président
David ZOBDA

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/223 du 14/09/2011 fixant le
montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre
Hospitalier de Trinité au titre de l'activité déclarée au mois de
JUILLET 2011

CH de TRINITE

N° FINESS : 970202131

Exercice 2011

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;
- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'information issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif aux recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'information issues de ce traitement ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011, fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le relevé d'activité transmis pour le mois de JUILLET 2011, pour le Centre Hospitalier de TRINITE.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à : 2 313 858,08 € soit :

- › 1 757 039,92 € : au titre de l'activité d'hospitalisation ;
- › 6 456,17 € : au titre des forfaits d'Interruptions Volontaires de Grossesses ;
- › 7 165,03 € : au titre des Dispositifs Médicaux Implantables (DMI) ;
- › 78 744,85 € : au titre des molécules onéreuses ;
- › 59 915,35 € : au titre des forfaits « Accueil et traitement des Urgences » (ATU) ;
- › 237,40 € : au titre du forfait environnement hospitalier ;
- › 404 299,36 € : aditire des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de Trinité et la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France , le 14 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE

Jacques VESTRIS

MATZA STC HCO DGF : Elements de l'arrêté de versement
C-H-1 LOUIS DOMERGUE (970202131)
 Année 2011 - Période Année 2011 M7 : De Janvier à Juillet
 Cet exercice est validé par la région
 Date de validation par l'établissement : Vendredi 09/09/2011, 21:42
 Date de validation par la région : lundi 12/09/2011, 15:36
 Date de récupération : lundi 12/09/2011, 17:27

	B Montant LAMDA renseigné ce mois- ci au titre de l'année 2009 (LAMDA n-2)	C Dernier montant LAMDA renseigné en 2011 au titre de l'année 2009	D Dernier montant LAMDA renseigné en 2010 au titre de l'année 2009	E Montant total de l'activité LAMDA de au titre de l'année 2009 (fonction de B, C et D)	F Montant total de l'activité LAMDA de au titre de l'année 2010	G Dernier montant LAMDA renseigné au titre de l'année 2010	H Montant calculé de l'activité 2011 du mois (cumulé depuis Janvier 2011)	I Montant total de l'activité de mois (Colonne H + LAMDA des années n-1 et n- 2)	J Total des montants d'activité notifiés jusqu'au mois précédent (Somme des L des mois précédents)	K Montant de l'activité calculé (I - J)	L Montant de l'activité notifié
Fordeli GHS + supplément	0,00	0,00	323 175,14	0,00	161 414,02	0,00	11 545 529,73	11 707 943,74	9 550 300,82	1 757 039,92	1 757 039,92
PO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IVG	0,00	0,00	-176,73	0,00	0,00	0,00	60 448,86	80 448,86	73 992,69	6 456,17	6 456,17
DMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 370,88	37 370,88	30 210,05	7 160,83	7 160,83
Mon patient	0,00	0,00	1 420,73	0,00	592,18	0,00	232 947,62	233 539,80	154 794,95	78 744,85	78 744,85
All dialyse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384 838,64	384 838,64	324 923,49	59 915,35	59 915,35
FRM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,69	2 300,69	2 063,29	237,40	237,40
ACE	0,00	0,00	168 105,17	0,00	2 834,22	0,00	2 425 861,53	2 428 695,74	2 024 396,38	404 299,36	404 299,36
DMI ACE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	492 524,31	0,00	164 840,42	0,00	14 710 303,14	14 875 143,56	12 561 285,47	2 313 858,08	2 313 858,08
	P Montant de l'activité	Q Acompte	R Solde calculé								
Activité d'ophtalmologie	1 733 428 09	0,00	1 733 428 09								
Activité externe y compris ATU FRM, SE et Médicaments ophtalmiques	464 452,11	0,00	464 452,11								
Médicaments séjours	78 744,85	0,00	78 744,85								
DMI	7 160,83	0,00	7 160,83								
Total	2 313 858,08	0,00	2 313 858,08								

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/230 du 14/09/2011 fixant le
montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre
Hospitalier du Lamentin au titre de l'activité déclarée au mois de
JUILLET 2011

CH du LAMENTIN

N° FINESS : 970202255

Exercice 2011

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;
- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'information issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'information issues de ce traitement ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011, fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le relevé d'activité transmis pour le mois de JUILLET 2011, pour le Centre Hospitalier du Lamentin.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à : **2 777 497,09 €**, soit :

- › **2 390 910,48 €** : au titre de l'activité d'hospitalisation ;
- › **8 665,78 €** : au titre des forfaits d'Interruptions Volontaires de Grossesses ;
- › **-27 812,15 €** : au titre des Dispositifs Médicaux Implantables (DMI) ;
- › **29 937,84 €** : au titre des molécules onéreuses ;
- › **11 229,85 €** : au titre des forfaits « Accueil et traitement des Urgences » (ATU) ;
- › **10 291,67 €** : au titre du forfait environnement hospitalier ;
- › **354 273,63 €** : au titre des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier du Lamentin et la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France , le

14 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE

Jacques VESTRIS

MATZA STC MCO DCF : Éléments de l'arrêté de versement
CENTRE HOSPITALIER DU LAMENTIN(970202255)
 Année 2011 - Période Année 2011 M7 : De Janvier à Juillet
 Cet exercice est validé par la région
 Date de validation par l'établissement : vendredi 09/09/2011, 22:21
 Date de validation par la région : lundi 12/09/2011, 15:38
 Date de récupération : lundi 12/09/2011, 17:38

	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
	Montant LAHDA renseigné ce mois-ci au titre de l'année 2009 (LAHDA n-2)	Derrière montant LAHDA renseigné en 2011 au titre de l'année 2009	Derrière montant LAHDA renseigné en 2010 au titre de l'année 2009	Montant total de l'activité LAHDA au titre de l'année 2009 (fonction de B, C et D)	Montant total de l'activité LAHDA au titre de l'année 2010	Derrière LAHDA au titre de l'année 2010	Montant calculé de l'activité 2011 du mois (colonne H + LAHDA des années n-1 et n-2)	Montant total de l'activité du mois (colonne I + LAHDA des années n-1 et n-2)	Total des montants d'activités notifiés jusqu'au mois précédent (Somme des I, des mois précédents)	Montant de l'activité calculé (I - J)	Montant de l'activité restée
Fédral GHS + supplément	0,00	0,00	1 087 710,80	0,00	0,00	30 013,18	20 447 847,28	20 477 860,40	18 087 049,08	2 390 810,48	2 390 810,48
PO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
WG	0,00	0,00	300,68	0,00	0,00	0,00	75 605,68	75 605,68	67 020,88	8 685,78	8 685,78
DH1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 078,39	34 078,39	61 800,54	-27 812,15	-27 812,15
Mon patient	0,00	0,00	2 646,41	0,00	0,00	0,00	413 230,87	413 230,87	383 302,14	29 937,84	29 937,84
Aut dialyse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 807,44	276 807,44	264 577,00	11 220,65	11 220,65
FM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 483,18	72 483,18	62 201,51	10 281,67	10 281,67
AGE	0,00	0,00	38 208,35	0,00	0,00	0,00	2 222 762,41	2 222 762,41	1 608 488,78	354 273,63	354 273,63
DH1 AGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	1 128 872,22	0,00	0,00	30 013,18	23 542 024,34	23 572 037,53	20 794 540,44	2 777 497,09	2 777 497,09

	P	Q	R
	Montant de l'activité	acomptes	solde calculé
Activité d'optimisation	2 303 678,38	0,00	2 303 678,38
Activité externe y compris ATU, FFK, SE et Médicales prodiguées	379 192,15	0,00	379 192,15
Médicamenteux	29 937,84	0,00	29 937,84
DH1	-27 812,15	0,00	-27 812,15
Total	2 777 497,09	0,00	2 777 497,09

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/231 du 14/09/2011 fixant le
montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre
Hospitalier Universitaire de Fort de France au titre de l'activité
déclarée au mois de JUILLET 2011

CHU de FORT DE FRANCE

N° FINESS : 970202271

Exercice 2011

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;
- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'information issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'information issues de ce traitement ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008, relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011, fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le relevé d'activité transmis pour le mois de JUILLET 2011, pour le Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France .

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à : **13 203 008,51 €**, soit :

- › **11 461 712,56 €** : au titre de l'activité d'hospitalisation ;
- › **9 151,44 €** : au titre des prélèvements d'organe ;
- › **31 311,36 €** : au titre des forfaits d'Interruptions Volontaires de Grossesses ;
- › **256 459,68 €** : au titre des Dispositifs Médicaux Implantables (DMI) ;
- › **677 914,10 €** : au titre des molécules onéreuses ;
- › **70 042,01 €** : au titre des forfaits « Accueil et traitement des Urgences » (ATU) ;
- › **12 030,80 €** : au titre du forfait environnement hospitalier ;
- › **684 386,56 €** : au titre des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France et la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le **14 SEP. 2011**

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE



Jacques VESTRIS

CH DU SAINT ESPRIT

FINESS N° 970202164

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n°2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;
- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011 fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;

VU le relevé d'activité transmis pour le mois de juillet 2011, par le centre hospitalier du Saint Esprit ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à 320 253,83 € soit :

- > 312 558,47 € au titre des forfaits « Groupes Homogènes de séjours » (GHS) et leurs éventuels suppléments ;
- > 7 695,36 € au titre des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier du Saint Esprit et à la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France , le 14 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE

Jacques VESTRIS

Arrêté N° ARS/2011/233 du 14/09/2011 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû au Centre Hospitalier du Marin au titre de l'activité déclarée au mois de juillet 2011

CH DU MARIN

FINESS N° 970200056

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n°2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2003 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité en médecine, chirurgie ou obstétrique et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;
- VU le décret n° 2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article L. 174-2 du code de la sécurité sociale ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté du 1^{er} mars 2011 fixant pour l'année 2011 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;

VU le relevé d'activité transmis pour le mois de juillet 2011, par le centre hospitalier du Marin ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – Conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté, la somme à verser par la caisse générale de sécurité sociale est arrêtée à **234 048,40 €** soit :

- › 230 582,83 € au titre des forfaits « Groupes Homogènes de séjours » (GHS) et leurs éventuels suppléments ;
- › 3 465,57 € au titre des actes et consultations externes y compris les forfaits techniques ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier du Marin et à la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France , le 14 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
L'Adjoint à la DDCSE

Guy DALIN

Arrêté N° ARS/2011/ 234 du 15/09/2011 fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier du François pour l'exercice 2011

CENTRE HOSPITALIER DU FRANCOIS

FINESS N° 970200101

Fixation des tarifs journaliers
de prestations

Exercice 2011

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 6145-1, R. 6145-22 à R. 6145-27 et R. 6145-33 ;

VU la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale et notamment son article 33 modifié ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU la circulaire N°DGOS/R1/2011/125 du 30 mars 2010 relative à la campagne tarifaire 2011 des établissements de santé ;

VU l'arrêté n° ARS/11/067 du 28 avril 2011 fixant le montant des dotations du Centre Hospitalier du François ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les tarifs applicables à compter de la date de signature du présent arrêté au Centre Hospitalier du François sont fixés ainsi qu'il suit :

	code tarifaire	montant
- Médecine	11	360,35 €
- Moyen séjour	30	273,15 €

Article 2 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de PARIS dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier du François et à la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Martinique.

Fort-de-France, le 15 SEP. 2011

Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

Christian URSULET

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARRETE N° ARS/2011/235 du 15/09/2011
portant modification de la composition du
conseil de surveillance du Centre Hospitalier
de COLSON

CENTRE HOSPITALIER de COLSON

VU le code de la Santé Publique, notamment ses articles R. 6143-1 à R. 6143-16 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Hospitalière ;

VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale
pour 2011 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux
patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création de Agences Régionales
de Santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux Conseils de Surveillance des
établissements

VU l'arrêté n° ARS/2011/100 du 23 juin 2011 portant modification de la
composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de COLSON;

SUR proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficienc
de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

.../..

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. – A compter de la date du présent arrêté, l'article 1^{er} de l'arrêté ARS susvisé fixant la composition du **Conseil de Surveillance** du **centre hospitalier de Colson** est modifié comme suit :

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNALITES QUALIFIEES
(Conseil Municipal) Mme Catherine CONCONNE	(CME) Mme le Dr Michelle DAUGA <u>M. le Dr Christel GILLET</u>	(DGARS) M. Jean-Marie CLOVIS Mme Annie RAMIN
	(CSIRMT) M. Tony BIEN-AIME	(PREFET) Mme Jenny DULYS-PETIT M. André PRIVAT (ADCM) Mme Bernadette OSENAT (Action Sida)
(Conseil Général) Mme Yolène LARGEN- MARINE M. David ZOBDA	(Organisations Syndicales) M. Franck ROY-LARENTRY M. Raymond LAVENAIRE	
(EPIC) M. Jean-Claude JABOL Mme Martine ABAUL (CACEM)		

ARTICLE 2. Le Directeur délégué à la Coordination des Soins et de l'Effizienz de l'Agence Régionale de Santé, et le Directeur du **centre hospitalier de Colson**, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fort-de-France, le 15 SEP. 2011

Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Martinique


Christian URSULET

ARRETE ARS n° 2011- 236

**Portant modification d'autorisation de fonctionnement
D'un laboratoire de biologie médicale multi-sites**

**Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé
de la Martinique**

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu les arrêtés préfectoraux d'autorisation de fonctionnement des laboratoires d'analyses de biologie médicale concernés se transformant en sites du laboratoire de biologie médicale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-3273 du 20 octobre 1998 portant agrément de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DERNE SAVON située au n°30 de la rue des Barrières au LAMENTIN (97232)

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-4324 du 31 décembre 1999 autorisant l'ouverture d'un Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale rue Séphora Louis-Félix à SAINT JOSEPH (97212)

Vu l'arrêté préfectoral n° 03-0633 du 10 mars 2003 portant autorisation de transfert de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DERNE SAVON au Centre Médical La Plaine, Petit Manoir au LAMENTIN (97232)

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-2231 du 5 juillet 2006 portant agrément de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ROUSSELBIN située Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville à TRINITE (97220)

Vu l'arrêté ARS n° 2011-023 du 17 février 2011 portant autorisation de fonctionnement du Laboratoire de Biologie Médicale, la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE DU NORD» ;

Vu la demande présentée le 23 mai 2011 par Monsieur RAPHA Christian, agissant en qualité de cogérant et biologiste responsable associé du Laboratoire de Biologie Médicale, la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « LABORATOIRE DU NORD»;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11-03115 du 9 septembre 2011 modifié portant agrément de la Société d'Exercice Libéral A responsabilité Limitée dénommée la « SELARL LABORATOIRE DU NORD » sise au 60 bis rue Victor Hugo à SAINT PIERRE - 972250 ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 9 mai 2011 de la SELARL LABORATOIRE DU NORD ;

Vu les statuts modifiés du Laboratoire de Biologie Médicale, la SELARL «LABORATOIRE DU NORD» ;

Vu l'avis du Conseil Central de la Section E de l'Ordre National des Pharmaciens ;

Sur proposition du Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiencce ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: A compter du 30 juin 2011, sont retirées les autorisations de fonctionnement délivrées aux Laboratoires d'Analyses de Biologie Médicale :

- la SELARL DERNE SAVON dont les sites d'implantation sont situés au LAMENTIN (97232) Centre Médical La Plaine, Petit Manoir , sous le n° 970 205 779 Finess et à SAINT JOSEPH (97212) rue Séphora Louis Félix, sous le n° 970 208 682 Finess
- la SELARL « LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ROUSSELBIN » dont le site d'implantation est situé à TRINITE (97220) au Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville, sous le n°970 205 845 Finess

Article 2 : A compter du 30 juin 2011, le Laboratoire de Biologie Médicale multi-sites immatriculé sous le n° 97 021 085 2 Finess sous la raison sociale SELARL «LABORATOIRE DU NORD » dont le siège est situé au n° 60 bis de la rue Victor Hugo à SAINT PIERRE (97250) est autorisé à fonctionner sous le n° 972-39. Les six sites d'implantation ouverts au public exploités par la SELARL « LABORATOIRE DU NORD » sont les suivants :

- SAINT PIERRE -97250- au n° 60 bis de la rue Victor Hugo - immatriculé sous le n° 97 0210860 Finess, dirigé par Monsieur Christian RAPHA, biologiste coresponsable, gérant et associé, pharmacien biologiste.
- LE LORRAIN -97214- au n° 17 de la rue du Gouverneur Ponton - immatriculé sous le n° 970210878 Finess, dirigé par Madame BAJAL Nadine, biologiste coresponsable, gérante et associée, pharmacien biologiste.
- SAINTE MARIE -97230- au Centre Commercial Lasalle - immatriculé sous le n°970210886 Finess, dirigé par Madame THEVENIN Christelle, biologiste coresponsable, gérante et associée, pharmacien biologiste.
- LAMENTIN -97232- Centre Médical de la Plaine, Petit Manoir immatriculé sous le n° 97 021 107 4 Finess dirigé par Madame Alix DERNE CERTAIN, biologiste coresponsable, cogérante et associée, pharmacien biologiste.
- SAINT JOSEPH -97212- 26 rue Séphora Louis Félix- immatriculé sous le n° 97 021 108 2 Finess dirigé par Madame Maguy JACQUES GUSTAVE, biologiste coresponsable, cogérante et associée, pharmacien biologiste.
- TRINITE -97220- Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville - immatriculé sous le n° 97 021 109 0 Finess, dirigé par Madame Catherine ROUSSELBIN, biologiste coresponsable, cogérante et associée, pharmacien biologiste.

Article 3: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Fort de France, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Article 4 : Le Directeur Délégué à la Coordination des Soins et de l'Efficiencce est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Fort de France, le - J SEP. 2011

Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Martinique


Christian URBULET

Arrêté N° ARS/2011/ 237 du 23/09/ 2011 fixant les tarifs journaliers de prestations du Centre Hospitalier de Colson pour l'exercice 2011

CENTRE HOSPITALIER DE COLSON

FINESS N° 970200069

**Fixation des tarifs journaliers
de prestations**

Exercice 2011

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 6145-1, R. 6145-22 à R. 6145-27 et R. 6145-33 ;

VU la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale et notamment son article 33 modifié ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU la circulaire N°DGOS/R1/2011/125 du 30 mars 2010 relative à la campagne tarifaire 2011 des établissements de santé ;

VU l'arrêté n° ARS/11/062 du 28 avril 2011 fixant le montant des dotations du Centre Hospitalier de Colson ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les tarifs applicables à compter de la date de signature du présent arrêté au Centre Hospitalier du Colson sont fixés ainsi qu'il suit :

	code tarifaire	montant
- Hospitalisation complète	13	674,74 €
- Hôpital de jour	55	320,92 €
- Famille d'accueil	33	113,08 €

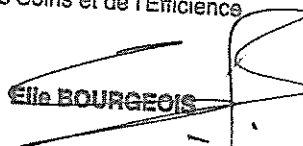
Article 2 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de PARIS dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié au Centre Hospitalier de Colson et à la caisse générale de sécurité sociale, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Martinique.

Fort-de-France, le 23 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur délégué à la Coordination
des Soins et de l'Effcience


Elie BOURGEOIS

ARRETE N° ARS-2011/239

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Autorisation d'exercer des activités interventionnelles sous imagerie, par voie endovasculaire, en cardiologie

N° FINESS

970 20 013 5

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-21, R.6123-128 à R.6123-133, D.6124-179 à D.6124-185 ;
- VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n°2009-409 du 14 avril 2009 relatif aux conditions d'implantation applicables aux activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie ;
- VU l'arrêté du 14 avril 2009 fixant le nombre minimal annuel d'actes pour les activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie prévues à l'article R6123-133 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°ARH/06/30 du 30 mars 2006 du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation fixant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 ;
- VU l'arrêté n°ARH/06/95 du 31 octobre 2006 du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation modifiant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 et son annexe ;
- VU l'arrêté n°ARH/08/196 du 10 décembre 2008 du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation modifiant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 et son annexe ;
- VU l'arrêté n°ARH/22/09 du 15 décembre 2009 du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation modifiant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 et son annexe ;
- VU l'arrêté n° 24 du 11 mai 2010 du Directeur de l'Agence Régionale de Santé modifiant le schéma régional d'organisation sanitaire de la Martinique pour la période 2006/2011 et son annexe ;
- VU la demande présentée par le Centre Hospitalier Universitaire « Pierre Zobda Quitman », le 28 avril 2011, tendant à obtenir l'autorisation d'exercer des activités interventionnelles sous imagerie, par voie endovasculaire, en cardiologie portant sur les actes suivants :
- la rythmologie interventionnelle,
 - les cardiologies de l'enfant,
 - les autres cardiopathies de l'adulte ;

VU l'avis favorable de la Commission Spécialisée de l'Offre de Soins du 20 septembre 2011 ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les orientations du Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire ;

CONSIDERANT que le projet vise à répondre à l'offre de soins en matière d'activités interventionnelles sous imagerie, par voie endovasculaire, en cardiologie ;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement sont en partie respectées ;

CONSIDERANT que l'établissement devra s'inscrire dans une démarche d'évaluation ;

ARTICLE 1^{er}

ARTICLE 1^{er}. - Le Centre Hospitalier Universitaire « Pierre Zobda Quitman » est autorisé à exercer des activités interventionnelles sous imagerie, par voie endovasculaire, en cardiologie portant sur :

- Les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme ;
- Les actes relevant des cardiopathies de l'enfant y compris les éventuelles réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence ;
- Les actes relevant des autres cardiopathies de l'adulte ;

ARTICLE 2. - L'autorisation est conditionnée à une mise en conformité aux conditions techniques de fonctionnement précisées aux articles R.6123-129 à R.6123-133 du code de santé publique au plus tard dans un délai de 16 mois à compter de sa notification ;

ARTICLE 3. - L'autorisation a une durée de validité de 5 ans, à compter de la date de réception de la déclaration précisée à l'article R.6122-37 ; son maintien est subordonné au résultat positif d'une visite de conformité organisée selon les modalités fixées par l'article D.6122-38 du code de la santé publique ;

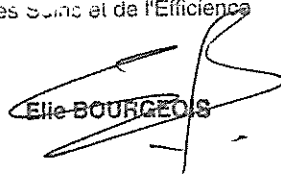
ARTICLE 4. - La demande de renouvellement de l'autorisation devra être déposée au moins 14 mois avant son échéance ;

ARTICLE 5. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication, et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans le même délai ;

ARTICLE 6. - Le directeur général de l'agence régionale de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique ;

Fait à Fort de France, le 26 SEP. 2011

Pour le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur délégué à la Coordination
des Soins et de l'Efficience


Elie BOURGEOIS

ARRÊTÉ N°ARS/2011/240

RELATIF AU DÉCOUPAGE TERRITORIAL DE SANTÉ

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

Vu Article L-14314.16 – article L1434.17 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'avis de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 15 Février 2011.

Vu l'avis du Préfet de région, en date du 13 mai 2011.

Vu l'avis du Conseil Général, en date du 8 septembre 2011.

DECIDE :

Article – 1- La Martinique est un territoire de santé unique pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours.

Article – 2- Le territoire de santé unique est découpé en quatre territoires de proximité représentés comme suit :

- Nord Caraïbe,
- Nord Atlantique,
- Centre,
- Sud.

Article – 3 – Une Conférence de territoire sera constituée dans ce territoire de santé unique.

Article – 4 - Le présent arrêté sera enregistré au recueil des actes administratifs à la Préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le 20 septembre 2011

Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

Christian URSULET



PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE

ARS Martinique
Centre d'Affaires « AGORA »
ZAC de l'Étang Z'abricot
Pointe des Grives
B.P. 656
97253 FORT DE FRANCE CEDEX

ARRETE PREFECTORAL N° 11 - 02936

Portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 09-04017 du 29 octobre 2009
déclarant un périmètre d'insalubrité contenant 5 constructions (6 logements)
au quartier Ravine Bouillé à Fort de France

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L1331-25 et suivants ;
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.521-1 à L.521-3-2 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 09-04017 du 29 octobre 2009 déclarant un périmètre d'insalubrité contenant 5 constructions (6 logements) au quartier Ravine Bouillé à Fort-de-France et prescrivant la démolition desdites constructions après relogement des familles occupant les immeubles ;
- VU le rapport établi par l'Agence Régionale de Santé de Martinique le 01 juillet 2011, constatant la démolition de toutes les constructions insalubres incluses dans le périmètre d'insalubrité ;

CONSIDERANT que les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 09-04017 du 29 octobre 2009 ont été respectées à savoir le relogement des occupants des maisons et la démolition des 5 constructions du périmètre d'insalubrité ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

L'arrêté préfectoral n° 09-04017 du 29 octobre 2009 déclarant un périmètre d'insalubrité contenant 5 constructions (6 logements) au sein du quartier Ravine Bouillé à Fort-de-France est abrogé.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département.

Il sera transmis au maire de la Ville de Fort-de-France et affiché à la mairie.

Il sera également transmis à la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Fort-de-France, à la caisse d'allocations familiales, au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement, à l'Agence Nationale de l'Habitat, au procureur de la République et à la chambre départementale des notaires.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif soit gracieux, auprès de M. le préfet de la Région Martinique (Rue Victor Sévère – 97200 Fort-de-France), soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA 2 – 14 Avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP) . L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Fort-de-France (Croix de Bellevue- 97200 Fort-de-France) dans le délai de deux mois à compter de la notification ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 4

Le Préfet de la Région Martinique, le Maire de la Ville de Fort-de-France, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Martinique, le Directeur de la SEMAFF, le Procureur de la République, les organismes payeurs des allocations de logement et de l'aide personnalisée et le gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Fort-de-France, le 29 AOUT 2011

Pour le Préfet et par délégation
~~le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Région Martinique~~

Jean-René VACHER

PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE

ARS Martinique
Centre d'Affaires « AGORA
ZAC de l'Etang Z'abricot
Pointe des Grives
B.P. 656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX

ARRETE PREFECTORAL N° 11 - 02937 Portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008 déclarant insalubres irrémédiables 17 constructions au quartier Trénelle à Fort de France

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L1331-25 et suivants ;
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.521-1 à L.521-3-2 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008, déclarant insalubres irrémédiables 17 constructions au Quartier Trénelle à Fort-de-France ;
- VU le rapport établi par l'Agence Régionale de Santé de Martinique le 01 juillet 2011, constatant la démolition de toutes les constructions insalubres irrémédiables incluses dans le périmètre d'insalubrité défini ;

CONSIDERANT que les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008 ont été respectées à savoir le relogement des occupants des maisons et la démolition des 17 constructions (32 logements) concernées ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

L'arrêté préfectoral n° 08-04608 du 12 décembre 2008 déclarant insalubres irrémédiables 17 constructions au quartier Trénelle à Fort-de-France est abrogé.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département.

Il sera transmis au maire de la Ville de Fort-de-France et affiché à la mairie.

Il sera également transmis à la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Fort-de-France, à la caisse d'allocations familiales, au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement, à l'Agence Nationale de l'Habitat, au procureur de la République et à la chambre départementale des notaires.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif soit gracieux, auprès de M. le préfet de la Région Martinique (Rue Victor Sévère – 97200 Fort-de-France), soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA 2 – 14 Avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP) . L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Fort-de-France (Croix de Bellevue- 97200 Fort-de-France) dans le délai de deux mois à compter de la notification ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 4

Le Préfet de la Région Martinique, le Maire de la Ville de Fort-de-France, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Martinique, le Directeur de la SEMAFF, le Procureur de la République, les organismes payeurs des allocations de logement et de l'aide personnalisée et le gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

28 AOUT 2011

Fait à Fort-de-France, le
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Région Martinique

Jean-René VACHER

ARRETE N° ARS / 2011 / 226
Portant modification des membres de la commission de contrôle

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique,

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'ordonnance n° 2009-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.162--22-18 et R.162-21 à 45 ;
- VU le Décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Christian URSULET en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;
- VU l'Arrêté n°ARS/2010/240 du 11 octobre 2010 portant désignation des membres de la commission de contrôle T2A

ARRETE

Article 1

L'article 1 de l'arrêté ARS du 11 octobre 2011 portant désignation des membres de la commission de contrôle T2A est modifié comme suit :

Pour le collège des représentants des caisses locales d'Assurance maladie et du Service Médical, désignés par le Directeur Général de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie :

TITULAIRES	FONCTION	SUPPLEANTS
M. F LEOCADI	Directeur de la CGSS de la Martinique	M. J TIMON
M. B DUCHET	Responsable FRAUDES à la CGSS de la Martinique	M. E SAINTE-ROSE
M. D LOUIS-LOUISY	Directeur RSI de la Martinique	Mme C VIRASSAMY
M. J LUCIEN	Directeur SANTE à la CGSS de la Martinique	Mme G. DRAME
Dr P PERROT	Médecin Conseil Régional de la Martinique	Dr J-P THOMASSET

Article 2

Le Directeur de l'ARS de Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Il peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé et des Sports ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort de France.

Fait à Fort de France, le 12 septembre 2011

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de la Martinique



Christian URSULET

PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE

DIRECTION DE L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE
DE LA MARTINIQUE

ARRETE N° 11-03115

Portant modification de l'agrément d'une Société d'Exercice Libéral de Biologistes Médicaux

Le Préfet de la Région Martinique

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R. 6212-72 à R.6212-92 ;

Vu l'ordonnance n° 2010 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 92-2756 du 29 décembre 1992 et 033800 du 5 novembre 2003 portant agrément et modification d'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « LABORATOIRE DU NORD » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-4324 du 31 décembre 1999 autorisant l'ouverture d'un Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale rue Séphora Louis-Félix à SAINT JOSEPH (97212)

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-3273 du 20 octobre 1998 portant agrément de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BILOGIE MEDICALE DERNE SAVON située au n°30 de la rue des Barrières au LAMENTIN (97232)

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-2231 du 5 juillet 2006 portant agrément de la SELARL LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ROUSSELBIN située Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville à TRINITE (97220)

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-01148/SPISC du 1^{er} avril 2010 donnant délégation de signature à Monsieur URSULET Christian, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique ;

Vu l'arrêté n° 11-00576 du 17 février 2011 portant modification d'agrément d'une Société d'Exercice Libéral de Biologistes Médicaux ;

Vu les documents transmis le 23 mai 2011 par Monsieur Christian RAPHA, cogérant, biologiste responsable associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée exploitant le « LABORATOIRE DU NORD » ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 30 juin 2011, les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 11-00576 du 17 février 2011 susvisé relatif à l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE DU NORD » sise 60 bis rue Victor Hugo à SAINT PIERRE (97250) sont remplacées par les dispositions suivantes :

1

« la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE DU NORD », est agréée pour exploiter le Laboratoire de Biologie Médicale « LABORATOIRE DU NORD » situé au 60 bis rue Victor Hugo à SAINT PIERRE – 97250 – implanté sur les sites cités ci-dessous :

- 60 bis rue Victor Hugo à SAINT PIERRE – 97250-
- 17 rue du Gouverneur Ponton au LORRAIN – 97214-
- Centre Commercial Lassalle à SAINTE MARIE – 97230-
- Centre Médical de la Plaine, Petit Manoir au LAMENTIN – 97232 -
- 26 rue Séphora Louis-Félix à SAINT JOSEPH – 97212 –
- Angle des rues Victor Hugo et Marius Manville à TRINITE – 97220 -

Article 2 : Tout recours contre la présente décision doit parvenir au Tribunal Administratif de Fort de France, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Fort de France, le - 3 SEP. 2011

Pour le Préfet de la Région Martinique
et par délégation

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Général
de L'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

Christian JRSULET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Élections et de la Réglementation

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

ARRETE N° 11-03159
Elections sénatoriales du 25 septembre 2011
(Série 1)

Modifiant la
LISTE ALPHABETIQUE DES ELECTEURS
SENATORIAUX

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02104 du 21 juin 2011 établissant le tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02302 du 04 juillet 2011 modifiant la liste des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02405 du 11 juillet 2011 modifiant la liste des électeurs sénatoriaux ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste alphabétique des électeurs sénatoriaux du département de la Martinique appelés à voter le 25 septembre 2011 est modifiée et arrêtée conformément au tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : La présente liste pourra être communiquée à toute personne qui en fera la demande.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (RAAP).

Fort-de-France, le 16 SEP. 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
le Sous-Prefet du Marin
Secrétaire Général par intérim

Patrick NAUDIN

PREFECTURE DE LA MARTINIQUE

**LISTE DES ELECTEURS
(MODIFICATIF)**

ELECTIONS SENATORIALES DU

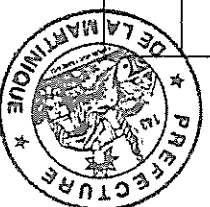
25 septembre 2011



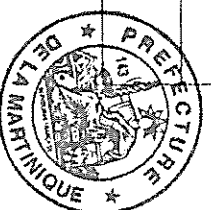
Ins	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
1	1	M.	ABELKALON	Lucien	13/12/1944	972	Le Lorrain	Fond Gens Libres	97214	Le Lorrain	Délégué titulaire
2	1	Mme	ACHILLE	Sonia	25/11/1961	972	Les Trois-Ilets	Passé mon temps	97229	Les Trois-Ilets	Déléguée titulaire
3	1	Mme	ADELAÏDE	Joëlle	31/05/1963	972	Le Robert	Lestrade - La Digue	97231	Le Robert	Déléguée titulaire
4	1	M.	ADENET	Lucien	02/04/1947	972	Saint Esprit	Quartier La Renée	97211	Rivière Pilote	Conseiller général
5	1	M.	ADEQUIN	Georges	15/02/1963	972	Basse-Pointe	25 rue du Mapou	97218	Basse-Pointe	Délégué titulaire
6	1	Mme	ADEQUIN	Liliane	30/08/1959	972	Le Lorrain	Morne Capot	97214	Le Lorrain	Déléguée titulaire
7	1	Mme	ADIGERRY Vve PANZO	Jocelyne Paulette	30/01/1956	972	Rivière Salée	Lamberton	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire
8	1	M.	AGLAE	Christian	14/06/1948	972	Sainte-Luce	Rue Victor Sévère	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
9	1	Mme	AGLAE	Régine	27/03/1959	972	Sainte-Luce	159 résidence Les Moubins	97228	Sainte-Luce	Déléguée titulaire
10	1	M.	AGNES	Ernest	18/04/1945	972	Saint Esprit	Quartier Terres Gueydon	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
11	1	M.	AJAX	Philippe	14/01/1953	972	Rivière-Pilote	Labeaume	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
12	1	M.	ALBERT	Patrick	17/04/1956	972	Le Marin	Cap Chevalier	97227	Sainte Anne	Délégué titulaire
13	1	M.	ALBIN	Jean-Paul	09/03/1946	972	Le Robert	Cité Mansarde	97231	Le Robert	Délégué titulaire
14	1	Mme	ALCINDOR	Karine	07/02/1976	972	Fort-de-France	Bellegarde	97240	Le François	Rempiaconte de M. Alban Maurice ANTISTE, conseiller régional
15	1	Mme	ALCINDOR	Monique	19/02/1953	972	Le Lamentin	Duchasne n° 1	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
16	1	Mme	ALERTE	Josiane Constance	05/10/1963	972	La Trinité	82 R. Jh Lagrosillière	97220	La Trinité	Déléguée titulaire



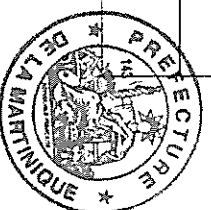
Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
17	1	M.	ALEXANDRE-ALEXIS	Mathurin	12/07/1949	972	Les Trois-Ilets	4 rue Desgrotes	97229	Les Trois-Ilets	Délégué titulaire
18	1	Mme	ALEXIS-ALEXANDRE	Colette	07/09/1945	972	Fort-de-France	3 km route de Schoelcher – Lot Roy Camille n°3	97233	Schoelcher	Déléguée titulaire
19	1	M.	ALFRED	Alain	19/01/1962	972	Fort-de-France	16 domaine des fleurs – Route de l'Université	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
20	1	M.	ALGER	Christian Brigitte	08/10/1949	972	Rivière Pilote	Chemin des Sapouiller – Morne Lavaleur	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
21	1	Mme	ALIKER	Christine Ariette	08/09/1953	75	Paris 14ème	2 rue du Petit Florentin – Plateau Fofu	97233	Schoelcher	Déléguée titulaire
22	1	Mme	ALMANDIN épouse BUVVAL	Mare-Louise	02/01/1951	972	Saint-Pierre	Beausejour	97220	La Trinité	Remplacante de M. Frédéric BUVVAL, conseiller général
23	1	M.	ALMONT	Alfred	15/09/1944	972	Schoelcher	Villa Beausite – Terre-ville	97233	Schoelcher	Député
24	1	M.	ALSIF	Sirène	07/09/1946	972	Le Robert	Fonds Brulé	97231	Le Robert	Délégué titulaire
25	1	M.	AMBROISE	Michel-Ange	09/05/1958	972	Saint-Esprit	Rue Schoelcher	97228	Sainte-Luce	Délégué titulaire
26	1	Mme	AMPIGNY	Maria Line	23/09/1956	972	Le Lamenin	Quartier Jacqua	97223	Diamant	Déléguée titulaire
27	1	M.	ANACLET	Jonathan	02/04/1985	972	Le Lamenin	Galette	97231	Le Robert	Délégué titulaire
28	1	M.	ANGARNI	Jean-Pierre	02/04/1960	972	Saint-Pierre	Quartier Fonds Macret	97250	Fonds Saint-Denis	Délégué titulaire
29	1	Mme	ANNETTE	Elise	15/09/1941	972	Les Trois-Ilets	Groupe René Danlin – Bat. Vol au vent	97229	Les Trois-Ilets	Déléguée titulaire
30	1	M.	ANNONAY	Guy	23/08/1950	972	Le Lorrain	Quartier Redoute	97214	Le Lorrain	Conseiller général
31	1	M.	ANTISTE	Maurice	22/06/1953	972	Le François	33 lot Le Simon	97240	Le François	Conseiller régional
32	1	M.	ANTONIN	Dominique	18/02/1956	972	Le Marin	Cité Les Flamboyants	97227	Sainte Anne	Délégué titulaire



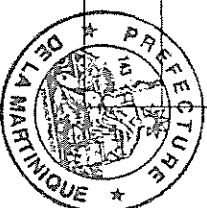
Ins	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
33	1	Mme	ARICAT	Annick	05/12/1965	972	Le François	Saint Roch	97240	Le François	Déléguée titulaire
34	1	M.	ARNAUD	Benjamin Joseph	31/03/1948	972	Rivière Salée	Guinée Fleury	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
35	1	M.	ARNOLIN	Alex	07/08/1968	972	Le Lamentin	Habitation Bois Carré	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
36	1	Mme	ARNOLIN	Marie-Line	22/05/1964	972	Fort-de-France	Pointe des Carrières voie n°6 – n°121 B	97200	Fort-de-France	Remplaçant de M. Jean-Claude JABOL, conseiller général
37	1	M.	ASSELLE	Jean	06/05/1962	972	Sainte-Marie	953 rue du Pavé – Saint Jacques	97230	Sainte-Marie	Délégué titulaire
38	1	Mme	ASSOUVIE	Mylène	19/12/1965	972	Rivière Pilote	Quartier Epiray	97228	Sainte-Luce	Remplaçant de M. José MAURICE, conseiller régional
39	1	M.	ASTIEN	Félix	04/03/1948	972	Rivière-Pilote	Morne Escarpe	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
40	1	Mme	AUDEL épouse MULLER	Gisèle	02/03/1963	972	Les Trois-Ilets	Duc 29 Résidence Dizac	97223	Diamant	Déléguée titulaire
41	1	Mme	AUGUSTE	Lucienne	13/01/1957	972	Saint Joseph	Quartier Seailles – chemin Morne Moubin	97212	Saint Joseph	Déléguée titulaire
42	1	M.	AUGUSTIN	Fred Symphorien	22/08/1949	972	Les Trois-Ilets	Voie n°13 – Entilage – Villa les Fossiers	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
43	1	M.	AUGUSTINE	Philippe	11/09/1969	972	Sainte Marie	18 rue Haut de Dominante	97225	Le Marigot	Délégué titulaire
44	1	Mme	AUGUSTINE	Tania	16/07/1974	972	Saint Joseph	Petite Rivière	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
45	1	M.	AUFORE	Louis	25/09/1957	972	Le Lamentin	42, rue Léopold Bissol, Quartier Césaire	97232	Le Lamentin	Délégué supplémentaire
46	1	M.	AVININ	Ugo	06/06/1973	972	Schoelcher	Rue Victor Schoelcher Morne Cassius	97222	Bellefontaine	Délégué titulaire
47	1	Mme	AZER	Olga Nicole	25/02/1953	972	Saint Joseph	Briot	97213	Le Gros Morne	Déléguée titulaire
48	1	M.	AZEROT	Bruno Nestor	22/07/1961	972	La Trinité	Rue de Beaufort – Morne des Esses	97230	Sainte-Marie	Conseiller général



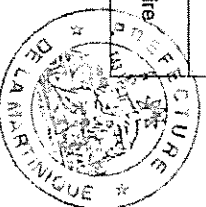
Ins	EV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
49	1	M.	AZEROT	Fabrice Eric	18/05/1978	972	La Trinité	Quartier Bon Air	97230	Sainte-Marie	Remplaçant de M. Bruno Nestor AZEROT, conseiller général
50	1	M.	BABIN	Alex	09/11/1946	972	Fort-de-France	Corrossol Rue Archevêque	97222	Bellefontaine	Délégué titulaire
51	1	M.	BABO	Jean Frédéric	21/08/1958	971	Sainte Rose	Ravine Chien	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
52	1	M.	BADIAN	Lucien Jean	21/08/1939	972	Fort-de-France	Rue Jules Monnérot – Terres Salinville	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
53	1	M.	BADINOS	Roger	19/05/1962	972	Anses d'Adiel	Rue Abbé Grégoire	97217	Les Anses d'Adiel	Délégué titulaire
54	1	M.	BALTASE	Jean Philippe Barthélémy	24/08/1959	972	Fort-de-France	Cité Dillon n° 339 – rue 26 grande avenue	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
55	1	M.	BALTIDE	Joseph	26/08/1945	972	Fort-de-France	8 rue de l'Artisanat – Coridon	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
56	1	Mme	BAPIN	Vanessa	04/09/1979	972	Fort-de-France	Appt 41 Bât 5 Cité Maniba	97222	Case Pilote	Déléguée titulaire
57	1	M.	BAPTE	Joël Hubert	03/11/1960	972	Le François	Perriolat	97240	Le François	Délégué titulaire
58	1	M.	BARIL	Dominique	04/08/1940	972	Case Pilote	Cité Maniba Bât 7 appt 54	97222	Case Pilote	Délégué titulaire
59	1	M.	BARNAY	Antoine Hubert	03/11/1951	972	Fort-de-France	29 rue des Nation – Terreville	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
60	1	M.	BARTHELEMY	Richard Marie Thomas	07/03/1952	972	La Trinité	Rés. Gas ROUX – Bt Anémone 121	97220	La Trinité	Délégué titulaire
61	1	Mme	BARTHOLET	Cynthia	05/10/1979	971	Les Abymes	Route Ransay - Saint Jacques	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire
62	1	Mme	BARTY	Marie Cécile	24/11/1945	972	Le Marigot	25 Lotissement Dehaumont	97225	Le Marigot	Déléguée titulaire
63	1	M.	BASSON	Henri	22/02/1960	972	Le Lamenin	61 rue Schoelcher	97232	Le Lamenin	Délégué titulaire
64	1	M.	BASTE	Mathurin	14/03/1941	972	Saint Joseph	Durand	97212	Saint Joseph	Délégué titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
65	1	Mme	BATAILLE	Roseline	24/09/1967	972	Le Marigot	B.P. n° 49	97230	Sainte Marie	Déleguée titulaire
66	1	M.	BATTER	Yann	21/09/1973	972	Fort-de-France	Residence Manna Toloman A Porte 1	97222	Case Pilote	Délegué titulaire
67	1	Mme	BAUCELIN	Chantal Marie Danielle	23/08/1966	972	Fort-de-France	32 rue du R.P. Charles Almaric - Petit Paradis	97233	Schoelcher	Déleguée titulaire
68	1	Mme	BAURAS	Christiane	25/07/1951	972	Le François	Quartier Gabourin	97240	Le François	Conseillère générale
69	1	Mme	BAZAS	Marie Alice Valérien	15/09/1954	972	La Trinité	28 impasse des Cosmonautes - Cité Etoile 1	97230	Sainte-Marie	Déleguée titulaire
70	1	Mme	BAZIN épouse VATON	Antoinette Thérèse Simone	27/10/1935	972	Le Lamenin	Rouie Desrochers - lotissement Filas	97200	Fort-de-France	Déleguée supplémentaire
71	1	M.	BEAUDI	Emmanuel	26/05/1939	972	Fort-de-France	Imm. Ballisier n° 216 - Debrland	97200	Fort-de-France	Délegué titulaire
72	1	Mme	BEAUSOLEIL	Marie-Yvonne	28/05/1965	972	Fort-de-France	Presqu'île	97212	Saint Joseph	Déleguée titulaire
73	1	M.	BEDACIER	Jacques	07/11/1949	972	Fort-de-France	Les Berges de Fond Capot - 13, rue des Orchidées	97221	Le Carbet	Délegué titulaire
74	1	M.	BEDOT	René Alain	07/09/1948	972	Gros Morne	La Vierge	97213	Le Gros Morne	Délegué titulaire
75	1	Mme	BELFAN	Brunette	08/10/1948	972	Fort-de-France	19 rue du Bal Blomé - Grosses Roches	97200	Fort-de-France	Déleguée titulaire
76	1	M.	BELLANCE	Claude Lucien	16/13/1973	972	Fort-de-France	Bezaudin	97230	Sainte-Marie	Délegué titulaire
77	1	M.	BELLANCE	Donatien Jacques	13/09/1965	972	Sainte-Marie	Bezaudin	97230	Sainte-Marie	Délegué titulaire
78	1	M.	BELLANCE	Jean-Hugues Edmond	21/11/1961	972	Trinité	Croix Blanche	97213	Le Gros Morne	Délegué titulaire
79	1	M.	BELLEAU	Olivier	24/06/1973	972	Basse-Pointe	Lotissement La Falaise	97216	L'Ajoupa-Bouillon	Délegué titulaire
80	1	M.	BELLEMARE	Jean-Luc	31/08/1957	972	Le Robert	9 lot Cité Lacroix	97231	Le Robert	Délegué titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
81	1	M.	BELLEMARE	Max Victor	20/07/1957	972	Fort-de-France	Immeuble Plein Ciel	97200	Fort-de-France	Rempaçant de Mme Elisabeth LANDI, conseillère régionale
82	1	Mme	BELLARD	Valentine	14/02/1955	972	Saint Joseph	Quartier Ermitage	97212	Saint Joseph	Déléguée titulaire
83	1	M.	BELLUNE	Claude	14/11/1967	972	Le Robert	Lestrade	97231	Le Robert	Délégué titulaire
84	1	M.	BELROSE	Raphaël	03/02/1939	972	Le Marin	9 Cité Diaka	97290	Le Marin	Délégué titulaire
85	1	Mme	BEN MAHOMED	Marie Lamberte Alisette	17/09/1937	971	Bouillante	111 sommets de Terreville	97233	Schoelcher	Déléguée titulaire
86	1	M.	BENETO	François	13/04/1949	972	Schoelcher	Allée des Coraux -Fond Lahaye	97233	Schoelcher	Rempaçant de Mme Yolène LARGEN, conseillère générale
87	1	M.	BERET	Frédéric	18/12/1955	972	La Trinité	Petit Gallion	97220	La Trinité	Délégué titulaire
88	1	M.	BERISSON	Oliver Alix	09/01/1974	75	Paris 18ème	Quartier Morne Laveur	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
89	1	M.	BERMUDE	Alain	23/09/1965	972	Le François	Vapeur	97240	Le François	Rempaçant de Mme Christiane BAURAS, conseillère générale
90	1	M.	BERNADINE	Guy-Albert	02/01/1960	972	Rivière Salée	Desmarrières	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
91	1	Mme	BERNADINE épouse TOUSSAINT	Renée Marie	17/03/1955	972	Saint-Esprit	Quartier La Régale	97270	Saint-Esprit	Déléguée titulaire
92	1	Mme	BEROARD	Marie-Claude	15/10/1955	972	Fort-de-France	Baréto	97227	Sainte Anne	Déléguée titulaire
93	1	Mme	BERTIN	Fauvette Justine	26/09/1963	972	Fort-de-France	Ténéille - Citron - voie n°2 - maison 53	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémenaire
94	1	M.	BERTIN	Vincent Clotaire	06/04/1952	972	Gros Morne	Fiamboyant	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
95	1	M.	BIDOC	Serge	08/10/1949	972	Gros Morne	B.P n° 9	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
96	1	M.	BIEN AIME	Max	01/01/1958	972	Fort-de-France	1,5 km route du Lamenin	97200	Fort-de-France	Délégué supplémenaire



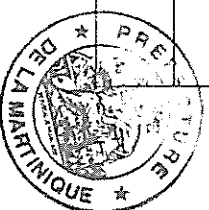
Ins	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
97	1	M.	BINGUE	Fred	17/06/1959	972	Le Marin	Cap Chevalier	97227	Sainte Anne	Délégué titulaire
98	1	M.	BIONVILLE	Gaspard	31/03/1964	972	Le François	Dumaine	97240	Le François	Délégué titulaire
99	1	M.	BIRMINGHAM	André	25/12/1958	972	Grand Rivière	Rue Lucy de Fossarteu	97218	Grand Rivière	Délégué titulaire
100	1	M.	BIRON	Cédric	12/05/1983	972	Fort-de-France	Quartier Epinay	97228	Sainte-Luce	Délégué titulaire
101	2	M.	BIROTA	Belfort	15/01/1947	972	Le Robert	Chère Epice – Vert Pré	97231	Le Robert	Conseiller général
102	2	Mme	BIROTA	Evelyme	01/01/1954	972	Le François	Chère Epice – Vert Pré	97231	Le Robert	Remplacante de M. Belfort BIROTA, conseiller général
103	2	Mme	BIZON	Marie-Ange	24/07/1955	972	Le Lamentin	Palleter	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
104	2	Mme	BLACODON	Christiane	01/01/1949	972	Sainte Marie	N°16 immeuble Baracuda – Les Hauts du Port	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
105	2	M.	BLEZES	José Irène	28/06/1958	972	Fort-de-France	Ténéralle – Citron n°74 – voie n°6	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
106	2	M.	BOLINOIS	Sylvain	19/11/1949	972	Schoelcher	Route de démarche	97233	Schoelcher	Conseiller régional
107	2	Mme	BOLIVARD	Josephine	18/09/1952	972	Fort-de-France	Château Paille	97280	Vauclin	Délégué titulaire
108	2	Mme	BOLIVARD épouse JACQUES-EDOUARD	Béatrice Justine	12/03/1975	972	Le Lamentin	Chemin Rdward Bonheur – Fonds Masson	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire
109	2	M.	BOLO	Laurent	24/12/1959	972	Fort-de-France	Chapelle Rivière Roche	97212	Saint Joseph	Délégué titulaire
110	2	Mme	BONIFACE-ACHILLE épouse VANDAMNE	Pascale	07/04/1965	94	Champigny-sur-Mame	21 bis rue Jean Joseph	97215	Rivière Salée	Déléguée titulaire
111	2	M.	BONNAIRE	Christian	03/01/1963	972	Saint Esprit	Petit-Bourg – 60 rue de la Liberté	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
112	2	M.	BONTE	Maurice Sylvère	20/06/1949	972	Ajoupa-Bouillon	Quartier Deschamps	97216	Ajoupa-Bouillon	Conseiller général



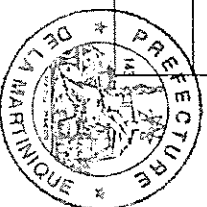
Insc	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
113	2	Mme BORDELAIS	Zéphirine	26/08/1968	972	Le Lorrain	Morne Bois	97214	Le Lorrain	Députée titulaire
114	2	Mme BORNE épouse MOURTALON	Ginette Marcelle	31/03/1957	972	Saint Esprit	Quartier Reprise – Chemin de Fonds Masson	97215	Rivière-Salée	Députée titulaire
115	2	M. BORNIL	Patrick	08/03/1961	972	Fort-de-France	Résidence Valmayeur II – Morne Pavillon	97232	Le Lamentin	Député titulaire
116	2	Mme BORRY épouse MARIE-ANGÉLIQUE	Gisèle	07/01/1942	972	Fort-de-France	Anse caillard	97233	Diamant	Députée titulaire
117	2	Mme BOSTON épouse GENTEUIL	Marlyse	06/05/1957	972	Le François	Gabourin 2	97240	Le François	Députée titulaire
118	2	Mme BOULANGE	Thérèse	17/10/1951	972	Fort-de-France	47 Lotissement Cheval Blanc	97222	Beaufortaine	Députée titulaire
119	2	M. BOUQUÉTY	Joachim	26/09/1950	972	Grand Rivière	Lot. La Crique -Voie n°3	97220	La Trinité	Conseiller général
120	2	Mme BOURT épouse ABAUL	Marthe Cécile	22/11/1960	972	Fort-de-France	Bâtiment Campêche n°12 – Grand Village Terre-ville	97233	Schoelcher	Députée titulaire
121	2	M. BOUTANT	Christian	24/02/1955	972	Le Robert	Chapelle Villanson	97231	Le Robert	Député titulaire
122	2	Mme BOUTANT Vve MARCELIN	Marie-Madeleine	24/08/1959	972	Le Lamentin	Bortaud	97231	Le Robert	Députée titulaire
123	2	M. BOUTRAIN	Louis	26/09/1958	972	Fort-de-France	Plateau Godinet	97221	Le Carbet	Conseiller régional
124	2	Mme BRADAMANTIS	Jessica	25/01/1985	972	Fort-de-France	4,5 km route de Didier	97200	Fort-de-France	Députée titulaire
125	2	M. BRAFINE	Nicolas Serge	16/09/1950	972	Vauclin	Cité Dillon – apprt. B19 - Immeuble Frégate	97200	Fort-de-France	Député supplémentaire
126	2	M. BRAY	Joseph Armand	27/08/1965	972	Fort-de-France	Rue Emmanuel Ravoleur – Fond Lahaye	97233	Schoelcher	Député titulaire
127	2	Mme BRIDIER épouse BURGOS	Eugène	28/07/1949	972	La Trinité	Ch Bagatelle – Bellevue	97220	La Trinité	Députée titulaire
128	2	M. BRIGHON	Alex	29/11/1952	972	Le Lamentin	Bois d'Inde	97232	Le Lamentin	Député titulaire



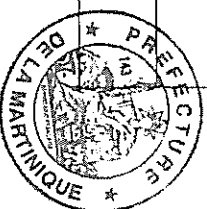
Insc	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
129	2	Mme BROCHE	Marie-Louise Mélanie	22/1/1958	972	Schoelcher	9 rue Caplaous – Anse Collat	97233	Schoelcher	Députée titulaire
130	2	M. BUISSON	Georges Gabriel	17/09/1944	972	Saint Esprit	Quartier Plaisance – rue de l'Abricotier	97270	Saint-Esprit	Député titulaire
131	2	Mme BURDY	Délicia	11/01/1941	972	Rivière Pilote	Rue du Baobab 139 Lotissement Place d'Armes	97232	Le Lamentin	Députée titulaire
132	2	Mme BURKE	Régine	21/10/1967	972	Saint-Pierre	Cité la Falaise	97260	Morne Rouge	Députée titulaire
133	2	M. BUVAL	Frédéric	24/03/1951	972	La Trinité	Beauséjour	97220	La Trinité	Conseiller général
134	2	M. BUVAL	Gérard Agathe	05/02/1941	972	La Trinité	108 rue Vollier	97220	La Trinité	Député titulaire
135	2	M. CABIT	René	15/04/1969	972	Le Marin	Cap Fonds Repos	97227	Sainte Anne	Député titulaire
136	2	Mme CABIT épouse BELON	Marie-Stéphanie	07/03/1960	972	Le Marin	Baréto	97227	Sainte Anne	Députée titulaire
137	2	Mme CABOT	Carine Jeanne	10/04/1973	972	Saint Joseph	Croix Odilon	97213	Le Gros Morne	Députée titulaire
138	2	M. CABRIMOL	Gérard	17/12/1963	972	Le Lorrain	6 Lotissement Catal Segurineau	97214	Le Lorrain	Député titulaire
139	2	M. CADET PETIT	Pierrette Etienne	17/04/1952	972	Fort-de-France	Passage Marie-Thérèse Dorail – route des Héligieuses	97200	Fort-de-France	Députée supplémentaire
140	2	M. CADET-MARTHE	Edmond	07/05/1948	972	Fort-de-France	4 allée des Bassignacs Lotissement Harneau des Coteaux	97224	Ducos	Député titulaire
141	2	M. CADIGNAN	Louis	10/01/1951	972	Le Lamentin	Bélerne Dorzon	97232	Le Lamentin	Député titulaire
142	2	M. CAKIN	Sainte-Rose	05/03/1957	972	Le Lorrain	50 pas	97218	Maccouba	Député titulaire
143	2	M. CALUXTE	Léocaldie François	09/12/1957	972	Sainte-Marie	Libre service le Cactus – 31 rue Joseph Clerc	97214	Le Lorrain	Député titulaire
144	2	Mme CALIXTO	Eliane	20/03/1970	972	Saint-Pierre	Cité Chazeau	97260	Morne Rouge	Députée titulaire



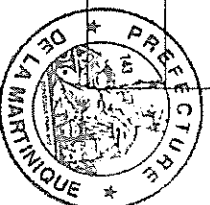
Insc	BV/Thrs	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
145	2	Mme CALOC	Constance	17/02/1971	972	Saint-Pierre	Rés. Krékré – Il Fey la galette	97260	Morne Rouge	Députée titulaire
146	2	Mme CALVEYRAC	Alette	02/03/1947	972	Saint Joseph	Durand	97212	Saint Joseph	Députée titulaire
147	2	M. CAMBUSY	Bertrand	20/04/1961	972	Les Trois-Ilets	Fond Camille	97223	Diamant	Député titulaire
148	2	M. CAPOUL	Denis Berté	27/04/1959	972	Le Lamentin	Syndic	97224	Ducos	Député titulaire
149	2	Mme CAPOUL épouse SPARTACUS	Jeanne Angéle	27/04/1959	972	Le Lamentin	Syndic	97224	Ducos	Députée titulaire
150	2	Mme CAPRICE	Régine	13/05/1949	972	Fort-de-France	Résidence les Tropiques n° 10	97221	Le Carbet	Députée titulaire
151	2	M. CARBETV	Jean-Claude	09/07/1949	972	Fort-de-France	Wallon – Anse Milan	97229	Les Trois-Ilets	Député titulaire
152	2	Mme CAREL	Laurence Elisabeth	13/11/1964	972	Le Lorrain	Maxime	97214	Le Lorrain	Députée titulaire
153	2	Mme CARETO épouse LAFAGES	Christiane Saint-Ange	02/10/1957	972	Saint-Esprit	Habitation Capoul – Morne Vert	97270	Saint-Esprit	Députée titulaire
154	2	Mme CARETO épouse MAIKOOUVA	Madeleine	04/12/1956	972	Anses d'Arlet	Résidence Dizac	97223	Diamant	Députée titulaire
155	2	M. CARISTAN	Charles	02/01/1955	972	Morne Rouge	48 avenue Edgard Nestoret	97260	Morne Rouge	Conseiller général
156	2	Mme CARLUS	Franche	05/03/1955	972	Le François	5 Lotissement Joliment	97232	Le Lamentin	Conseillère régionale
157	2	M. CARLUS	Patrick	17/10/1962	972	Le Robert	Galatte	97231	Le Robert	Député titulaire
158	2	M. CAROLE	Francis	19/10/1958	972	Fort-de-France	282 Route de Redouite	97200	Fort-de-France	Conseiller régional
159	2	M. CARONIQUE	Elie	14/01/1959	972	Fort-de-France	Le Cap	97222	Case Pilote	Député titulaire
160	2	Mme CARTESSE	Gilberte	04/02/1959	972	Saint-Joseph	Bât. X – esc. 5 – App. 9 – Cité Dillon	97200	Fort-de-France	Députée titulaire



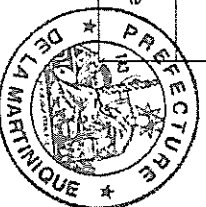
Insc	BV	Titre	Nom	Prenoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
161	2	Mme	CASERUS	Berthe Marie Odile	25/03/1972	972	Le Robert	quartier Bezaudun	97230	Sainte-Marie	Députée titulaire
162	2	Mme	CASIMIRIUS	Marie-Thérèse	29/05/1954	972	Basse-Pointe	Hauteur Bourdon	97218	Basse-Pointe	Conseillère régionale
163	2	Mme	CATAN	Marie-Claudine Aimée	15/09/1968	972	Saint-Esprit	Quartier Petit Fonds	97270	Saint-Esprit	Députée titulaire
164	2	M.	CATORC	Lucrece Marius	11/03/1938	972	Le Lorrain	Cité Floral A8 – D10 – Godissard	97200	Fort-de-France	Député supplémentaire
165	2	M.	CAUVER	Jean	08/11/1953	972	Saint-Joseph	4 Impasse du Fromager – Pointe Fort	97231	Le Robert	Député titulaire
166	2	Mme	CAYAU	Danièle	13/02/1966	972	Le Marin	32 Cité Diaka	97290	Le Marin	Députée titulaire
167	2	Mme	CELESTE	Suzanne Dorothee	08/02/1969	971	Pointe-à-Pitre	Avenue Louis Dourmeque – Montgérald – Bât. 14 – appl. 262	97200	Fort-de-France	Députée supplémentaire
168	2	M.	CELESTINE	Valmy	02/09/1941	972	Vauclin	Val Joli	97260	Morne Rouge	Député titulaire
169	2	Mme	CELEMENE	Colette	09/02/1951	972	Fort-de-France	38 rue de la République	97280	Vauclin	Députée titulaire
170	2	Mme	CELEMENE	Rolande	08/02/1948	972	Fort-de-France	Ecole Elémentaire de Debriland	97200	Fort-de-France	Députée titulaire
171	2	Mme	CEMERY	Jacqueline	10/05/1965	972	La Trinité	5 lot les Palmiers	97228	Sainte-Luce	Députée titulaire
172	2	Mme	CESAIRE épouse SAMBRANA	Raymonde Amélie	08/01/1950	972	Saint-Esprit	Petit-Bourg – Villa la Sources Desandes	97215	Rivière-Salée	Députée titulaire
173	2	M.	CESAR	Victor	13/03/1959	972	Le François	Trianon 2 – Indigo A5	97240	Le François	Député titulaire
174	2	M.	CEZETTE	Jean-Pierre	29/06/1950	972	Saint-Pierre	Rue Schoelcher	97250	Saint-Pierre	Député titulaire
175	2	Mme	CHAILLOT épouse RENARD	Marcelle	21/09/1950	972	Fort-de-France	24, Loisissement Mome Coco	97224	Ducos	Députée titulaire
176	2	Mme	CHALONO	Eliane	23/10/1953	972	Fort-de-France	Résidence Le Parc de Cluny – imm. Caroline – Apt 8	97200	Fort-de-France	Députée titulaire



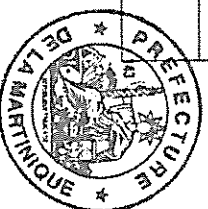
Insc	BY/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
177	2	Mme CHANDEY	Annie	16/06/1951		Toulon	98 rue Victor Sévère	97200	Fort-de-France	Députée titulaire
178	2	M. CHARLEC	Jean-Luc	17/01/1961	972	Saint Joseph	Quartier Durand – chemin en Nérus	97212	Saint Joseph	Remplaçant de M. Athanase JEANNE-ROSE, conseiller général
179	2	Mme CHARLEC	Sandrine	04/06/1969	75	Paris 10ème	C/° MAGDELEINE – chemin allée Choco	97212	Saint Joseph	Députée titulaire
180	2	M. CHARLES-ALFRED	Claude	01/04/1960	972	Fort-de-France	Chapelle Villanson	97231	Le Robert	Député titulaire
181	2	M. CHARLOTTE	Guy-Albert Jean	27/08/1965	972	Le Lamenin	Desmarinières	97215	Rivière-Salée	Remplaçant de M. Vincent Louis Félix DUVILLE, conseiller régional
182	2	M. CHARLOTTE	José	13/01/1962	972	Le Lamenin	Quartier Rivière-Pierre	97224	Ducos	Député titulaire
183	2	M. CHARLOTTE	Péronné	18/03/1932	972	Rivière-Piote	Rue du Marronage	97211	Rivière-Piote	Député titulaire
184	2	M. CHARMET	Mickaël	13/02/1968	972	Les Trois-Îlets	Rue des Hibiscus	97217	Les Anses d'Arlet	Député titulaire
185	2	M. CHARPENTIER	André	24/11/1944	972	Basse-Pointe	22, rue des Palmiers – Lot Hackaert	97218	Basse-Pointe	Conseiller général
186	2	Mme CHAUBO	Carine	04/05/1979	972	Schoelcher	Fiamboyant	97213	Le Gros Morne	Députée titulaire
187	2	M. CHAUVET	Camille	20/02/1949	972	Fort-de-France	Résidence Kayne Rue des Brisants Pointe des nègres	97200	Fort-de-France	Conseiller régional
188	2	M. CHAUVET	Edouard	13/04/1945	972	Schoelcher	Fond Lahaye vers Fonds Fond Duclos	97233	Schoelcher	Remplaçant de M. Hector Luc CLEMENTE, conseiller régional
189	2	Mme CHENARD	Siméonie	18/02/1948	972	Sainte-Luce	25 rue Fond Acomat – Route des Religieuses	97200	Fort-de-France	Députée titulaire
190	2	M. CHEVIGNAC	Marc Marius	26/04/1937	972	Sainte Marie	Rue d'Anjou	97250	Saint-Pierre	Député titulaire
191	2	M. CHOMET	Daniel	24/12/1968	972	Fort-de-France	Résidence Les Citronnelles Entrée Framboisine Case Navire aptt 7 4ème Etage	97233	Schoelcher	Conseiller régional
192	2	M. CHOUX	Yves	15/01/1943	972	Sainte-Luce	N°47 Gros Raisin	97228	Sainte-Luce	Député titulaire



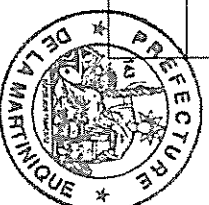
Inscr.	BY	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
193	2	Mme	CHOUX épouse COSSOU	Elise	15/08/1941	972	Sainte-Luce	Quartier Déjivry	97228	Sainte-Luce	Déléguée titulaire
194	2	Mme	CHRISTOPHE	Yvelise	14/01/1953	972	Saint Esprit	Petit-Coton	97211	Rivière-Pilote	Déléguée titulaire
195	2	Mme	CHRISTOPHE-HAYOT	Gina	20/03/1962	972	Les Trois-Ilets	Quartier La Plaine	97229	Les Trois-Ilets	Déléguée titulaire
196	2	Mme	CICERON	Virginie Nathalie	16/11/1982	972	Fort-de-France	Rue Stalingrad	97270	Saint-Esprit	Déléguée titulaire
197	2	M.	CISERAN	Carnille	26/03/1955	972	Gros Morne	Croix Odile	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
198	2	Mme	CIVATON	Madeleine	07/10/1963	972	Saint Esprit	Résidence Cécilian - Bât E Porte 4	97224	Ducos	Déléguée titulaire
199	2	M.	CLAUDANT	Gilbert	26/08/1950	972	Le Robert	Mansarde	97231	Le Robert	Délégué titulaire
200	2	M.	CLAVEAU	Charles	21/07/1955	972	Le François	Morne Acajou	97240	Le François	Remplaçant de Mme Francine CARLUS, conseillère régionale
201	2	M.	CLAVEAU	Max Julien	13/02/1955	972	Fort-de-France	Impasse du Gwoka - route de Redoute - voie n° 8	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
202	2	M.	CLEMENTE	Luc Hector	19/09/1954	972	Fort-de-France	89 rue Falaye Terreville	97233	Schoelcher	Conseiller régional
203	2	M.	CLEON	Georges	03/01/1950	972	Vauclin	14 rue des Alamandas	97280	Vauclin	Conseiller général
204	2	M.	CLIO	Franz	10/10/1950	972	Le François	Beuregard	97240	Le François	Délégué titulaire
205	2	M.	CLIO	Laurent Paul	22/03/1965	972	Fort-de-France	200 bis Volga Plage	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
206	2	Mme	CLOTAIR	Franceska	08/01/1973	972	Le François	Les Ilets Gaschette	97231	Le Robert	Déléguée titulaire
207	2	M.	COIQUE	Albert Odilon	01/01/1951	972	Saint Esprit	Quartier Nicolas	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
208	2	M.	COMPERE	Daniel Paul José Laurent	10/04/1945		Fontainebleau	18 allée des Péruches - Didier - Route de l'Union	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire



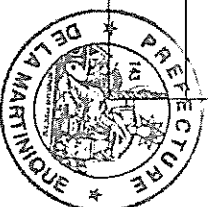
Insc	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité	
209	2	Mme	CONCONNE	Catherine	18/05/1963	972	Fort-de-France	10 rue Henry STHELE - Tivoili	97200	Fort-de-France	Conseillère régionale
210	2	M.	CONCONNE	Charles Béatrix	29/07/1935	972	Fort-de-France	10 rue Henrick Sibehe - Tivoili	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
211	2	M.	CONSTANT	Honorine	23/12/1934	972	Sainte-Anne	Cap Fonds Repos	97227	Sainte Anne	Délégué titulaire
212	2	M.	CONSTANTIN	Christian	07/06/1949	972	Fort-de-France	Bourg du Prêcheur	97250	Le Prêcheur	Délégué titulaire
213	2	M.	COPPET	Georges	02/01/1943	972	Fort-de-France	17 avenue Louis Doumergue - Domaine de Mongeralde	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
214	2	M.	COQUERAN	Jean-Marc	11/05/1962	972	Fort-de-France	Villa 2E Route de Didier	97222	Case Pilote	Délégué titulaire
215	2	M.	CORDEMY	Mathieu	10/04/1979	972	Fort-de-France	14 km route de Balata	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
216	2	M.	COUFFE	Joseph	17/03/1954	972	Saint Joseph	9 lot Cayol - Belle Etoile	97212	Saint Joseph	Délégué titulaire
217	2	M.	COURSET	Éric	15/08/1954	972	Sainte-Marie	Duchamp - Pain de sucre	97230	Sainte-Marie	Conseiller général
218	2	Mme	CRAMER	Jeanette	03/11/1951	972	Saint Joseph	quartier Long bois - chemin La haut	97212	Saint Joseph	Déléguée titulaire
219	2	M.	CRASPAG	Jules Justin	14/04/1960	972	Le Lamentin	56 lotissement Long Pré	97232	Le Lamentin	Délégué supplémentaire
220	2	Mme	CRASPAG	Monique	27/10/1955	972	Le Lamentin	Paroka Bât 5 Porte 5 Place d'Armas	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
221	2	M.	CRETINOIR	Antoine	08/05/1944	972	Macouba	50 pas	97218	Macouba	Délégué titulaire
222	2	Mme	CRICO épouse ROBAR	Raymonde	04/03/1960	972	Fort-de-France	Rosière - voie n°2	97212	Saint Joseph	Déléguée titulaire
223	2	M.	CROUARD	Côme Gérard	27/09/1948	972	Ducos	Quartier La Haut	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
224	2	M.	CRUSOL	Jean	20/09/1943	972	Sainte-Luce	Rue Héliconias - Didier	97200	Fort-de-France	Conseiller régional



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
225	2	M.	CRUSOL	Louis	01/07/1942	972	Sainte-Luce	Quartier Deville	97228	Sainte-Luce	Délegué titulaire
226	2	M.	CRUZOE	Victor Eleanore	29/12/1963	972	Saint-Esprit	Quartier Grand Bassin	97270	Saint-Esprit	Délegué titulaire
227	2	Mme	CUPIT	Dominique Pétronille	31/05/1960	972	Fort-de-France	Cité Ozanam - bât. B3 - Appl. 657 Batelière	97233	Schoelcher	Déleguée titulaire
228	2	M.	CYPRIA	Alex	21/08/1950	972	Fort-de-France	40 bd du Général de Gaulle	97200	Fort-de-France	Délegué titulaire
229	2	Mme	CYPRIA	Nicéphore Gabrielle	13/03/1951	972	La Trinité	Luciole - quartier derrière morne	97230	Sainte-Marie	Déleguée titulaire
230	2	M.	DAGISTE	Hervé	07/10/1972	972	Fort-de-France	Lot la Savane	97260	Morne Rouge	Délegué titulaire
231	2	Mme	DALMAT	Aurélié	21/06/1958	972	La Trinité	18 rue du Dr Fouché Bas Maternité	97200	Fort-de-France	Conseiller régional
232	2	M.	DAMBO	Félix	05/05/1965	972	Saint-Joseph	Rivière Lézarde	97213	Le Gros Morne	Délegué titulaire
233	2	M.	DANGLADES	Jean Luc Basile	01/01/1965	972	Fort-de-France	34 rue du Fleur Noël	97200	Fort-de-France	Délegué supplémentaire
234	2	M.	DARIEN	Jean-Paul	02/11/1961	972	Fort-de-France	7 rue Schoelcher	97230	Sainte-Marie	Délegué titulaire
235	2	Mme	DARSIERES	Jeanne	05/11/1938	972	Fort-de-France	5 rue du Balsier - Clairière	97200	Fort-de-France	Déleguée titulaire
236	2	M.	DE GRANDMAISON	Luc	09/10/1969	972	Fort-de-France	146 résidence Horizon II - Rocade Bel Horizon	97200	Fort-de-France	Conseiller général
237	2	Mme	DE JAHAM épouse LOMBARD	Dominique	09/07/1950	972	Fort-de-France	Voie de Plaisance Micolo	97222	Case Pilote	Déleguée titulaire
238	2	Mme	DE LA FARGUE	Gisèle	29/03/1942	972	Le Robert	Lot Pointe Savane	97231	Le Robert	Déleguée titulaire
239	2	M.	DE REYNAL	Marie Caroline	01/11/1948	972	Fort-de-France	Propriété	97260	Morne Rouge	Déleguée titulaire
240	2	M.	DEAU	François Jean-Charles	17/09/1963	972	Sainte-Marie	Rivière Lézarde	97213	Le Gros Morne	Délegué titulaire



Insc	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
241	2 M.	DELAJE	Gilles	01/09/1950	972	Saint-Pierre	Savane Hubert	97260	Morne Rouge	Délégué titulaire
242	2 M.	DELASSE	Jean Claude Ida	23/04/1954	972	Sainte-Marie	Rue des Fleuristes – Saint Aroman	97230	Sainte-Marie	Délégué titulaire
243	2 Mme	DELOIS	Joseline	13/01/1955	972	Anses d'Arlet	Rue des Aizés	97217	Les Anses d'Arlet	Déléguée titulaire
244	2 Mme	DELEM	Marie-Délice Justine	09/09/1978	972	Fort-de-France	Morne Acajou	97240	Le François	Déléguée titulaire
245	2 M.	DELINDE	Miguel	06/11/1965	972	Fort-de-France	appt. B2 – bât. A – Cité Trénaie	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
246	2 M.	DELIVRY	Alain Jean	09/03/1961	972	Fort-de-France	Gleclin	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
247	2 Mme	DENVAL	Rita	09/11/1960	972	Le Lorrain	22, rue de l'Orchidée	97218	Basse-Pointe	Déléguée titulaire
248	2 M.	DERNE	Fred Pierre	30/03/1954	972	Fort-de-France	N° 10 – La Dominante – ZAC de Terre-ville	97233	Schoelcher	Conseiller général
249	2 Mme	DERSION	Patricia	01/05/1972	972	Fort-de-France	147 route de Moutte	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
250	3 Mme	DESCAS	Judith Denise	07/05/1948	972	Le Lorrain	Morne Céron	97214	Le Lorrain	Déléguée titulaire
251	3 M.	DESIRE	Rodolphe	09/02/1937	972	Le Lorrain	Habitation Rivière – Route du Cap Marin	97290	Le Marin	Délégué titulaire
252	3 M.	DESLANCES	Alex Nicole	18/01/1954	972	Fort-de-France	Quartier La Haut	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
253	3 M.	DIAN	Yves Marie	25/07/1957	972	Saint Esprit	2 lot les Palmiers – Trois Rivières	97228	Sainte-Luce	Délégué titulaire
254	3 M.	DINTMILLE	Patrice Alexis	17/02/1973	972	Schoelcher	Croix Odilon	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
255	3 Mme	DISER	Elise Julienne	16/02/1944	972	Sainte-Marie	44 cité Etoile II	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire
256	3 Mme	DISY épouse MITRAIL	Marcelle	28/08/1954	972	Fort-de-France	Fond Savane	97224	Ducos	Déléguée titulaire



Insc	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
257	3 M.	DONAT	Alfred	06/05/1948	972	Saint-Esprit	Rue des Hibiscus	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
258	3 M.	DONGAR	Roger	03/10/1938	972	Fort-de-France	22 rue de la Bécune	97229	Les Trois-Ilets	Délégué titulaire
259	3 M.	DORDONNE	Christian Léonard	06/11/1944	972	Fort-de-France	Route de Ravine Touza	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
260	3 Mme	DOUSSARD	Mireille	08/05/1964	972	Saint-Pierre	6 Impasse des fleurs – Morne aux Boeufs	97221	Le Carbet	Déléguée titulaire
261	3 M.	DOULIN	David	14/04/1962	972	Le Lamentin	3 rue des Barrières	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
262	3 Mme	DRANE LORSOLD	Lydia Rebecca	25/10/1981	972	La Trinité	Fonds Cacao – Pérou	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire
263	3 Mme	DRON	Sophie	08/06/1983		Schiltigheim	Croix Girin	97213	Le Gros Morne	Déléguée titulaire
264	3 M.	DUCTEIL	Alex	15/04/1965	972	Basse-Pointe	Lot Orchidées	97218	Basse-Pointe	Délégué titulaire
265	3 Mme	DULYS	Jenny	15/01/1953	972	Saint-Pierre	Lotissement Haut Morne	97260	Morne Rouge	Conseiller régional
266	3 Mme	DUNON	Fosalle	08/09/1951	972	Le François	Duvivage	97224	Ducos	Déléguée titulaire
267	3 Mme	DURAND épouse JOSEPH	Nadine	11/02/1960	972	Anses d'Arlet	Taupinière n° 21	97223	Diamant	Déléguée titulaire
268	3 M.	DUTON	Gernain	23/10/1950	972	Fort-de-France	Bourg du Prêcheur	97250	Le Prêcheur	Délégué titulaire
269	3 M.	DUVERGER	Jean Claude Félix	14/06/1948	972	Fort-de-France	Trénelle – Citron n°33	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
270	3 Mme	DUVERGER	Maëva Brice Emmanuelle	13/11/1980	972	Fort-de-France	Rue du Figuier – Les Terrasses de Balata – bât. F – appt. 67	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémentaire
271	3 M.	DUVILLE	Vincent Louis Félix	22/01/1951	972	Rivière Salée	Quartier Sans Pareil	97215	Rivière Salée	Conseiller régional
272	3 M.	DUVILLE	Yves	01/06/1963	972	Les Trois-Ilets	Quartier Mare Poitier	97223	Diamant	Délégué titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
273	3	M.	ECANVIL	Jean-Claude	06/10/1952	972	Le Lorrain	Le Coin	97221	Le Carbet	Conseiller général
274	3	M.	EDMOND	Charles	28/04/1964	972	Le Marin	Cap Marin	97290	Le Marin	Délégué titulaire
275	3	M.	EDMOND-MARLETTE	Christian	29/12/1958	972	Fort-de-France	32, chemin Jules Beaufe	97200	Fort-de-France	Conseiller général
276	3	M.	EDMOND-MARLETTE	Philippe	15/10/1955	972	Fort-de-France	Chemin Long Bois Lotissement Bois Jolimort	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
277	3	M.	EGA	Jean-Luc	03/10/1952	13	Marseille	Les Anglais	97227	Sainte Anne	Délégué titulaire
278	3	M.	EGIDIUS	Philippe	01/06/1944	972	Sainte-Luce	Quartier Trois Rivières - Mapou	97228	Sainte-Luce	Délégué titulaire
279	3	M.	ELANA	Raymond	01/01/1951	972	Le François	1 rue Saint Michel	97240	Le François	Délégué titulaire
280	3	Mme	ELBENE	Magali	16/11/1962	972	Rivière-Piote	Résidence Camée Villa n°10	97211	Rivière-Piote	Déléguée titulaire
281	3	Mme	EMMANUEL	Alice	30/03/1954	972	Fort-de-France	128 Rodie - Tivoli	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
282	3	M.	ERICHOT	Georges	24/05/1944	972	Le Lamentin	Pays Méié	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
283	3	M.	ERIN	Jean Baptiste Boniface	14/05/1945	972	Fort-de-France	Morne Vanmier	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
284	3	Mme	ERIN	Valérie	07/04/74	972	Fort-de-France	27 lot Gouyer - 4 route de Balata	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
285	3	Mme	ESSART épouse LAHOUSSAYE-DUVIGNY	Pierrette Barthe	04/12/1957	972	Saint Esprit	N°49 lot Nouvelle Cité Lambertin	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire
286	3	Mme	ETIENNE	Julie	19/04/1973	972	Le Lorrain	Cité Grenade	97216	L'Ajoupa-Bouillon	Déléguée titulaire
287	3	M.	ETIENNE	Léon	09/12/1946	972	Saint-Pierre	Place du marché du Fort	97250	Saint-Pierre	Délégué titulaire
288	3	M.	ETIENNE	Joël-Michel	29/03/1962	972	Rivière-Piote	Régale	97211	Rivière-Piote	Délégué titulaire



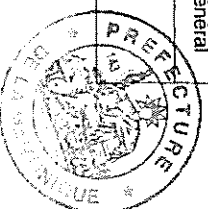
Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
289	3	Mme	ETIENNE NOTTE	Yannick Laurent	24/05/1970	972	Fort-de-France	94 impasse des Oranges - Pays Males	972321	Le Lamentin	Déleguée supplémen-taire
290	3	M.	ETIPIER	Léon	20/06/1942	972	Grand Rivière	Rue de La Poste	97218	Grand Rivière	Suppléant de M. BOUQUETY Joachim, conseiller général
291	3	Mme	ETILE	Gilberte Monique	04/02/1954	972	La Trinité	Bellevue	97220	La Trinité	Déleguée titulaire
292	3	Mme	ETILE	Raymonda	16/10/1963	972	Saint Joseph	Dumaine	97213	Le Gros Morne	Déleguée titulaire
293	3	Mme	EUGENIE épouse PERRUGIEN	Anne Marie	30/09/1936	972	Fort-de-France	81 route des Religieuses	97200	Fort-de-France	Déleguée supplémen-taire
294	3	M.	EUSTACHE	Gilbert	14/03/1951	972	Diamant	Mare Poirier	97223	Diamant	Conseiller général
295	3	Mme	FANCHONNA	Patricia	14/04/1970	972	Le Lamentin	Bois Neuf	97224	Ducos	Déleguée titulaire
296	3	Mme	FARADE	Guyène Fortunée	01/06/1959	972	La Trinité	La Fioille 2 - Bt Grappier - B5	97220	La Trinité	Déleguée titulaire
297	3	M.	FAUCHI	Steeve Louison	01/12/1984	75	Paris 11	Brevette-Destforts	97220	La Trinité	Délegué titulaire
298	3	M.	FELIX	Geoffroy Jean Michel	03/08/1964	972	Sainte-Marie	Fond Moulin - Bon Air	97230	Sainte-Marie	Délegué titulaire
299	3	M.	FEUGAROL	Hyacinthe Line	17/08/1957	972	Fort-de-France	Bon Repos	97214	Le Lorrain	Délegué titulaire
300	3	M.	FILA	Daniel	04/10/1953	972	Fort-de-France	Quartier Bassignac	97233	Schoelcher	Remplaçant de M. Fred DERNE, conseiller général
301	3	M.	FILET	Louis-Félix	02/08/1963	972	Rivière Pilote	Sarrault	97232	Le Lamentin	Délegué titulaire
302	3	M.	FIRMIN	Wilfrid Antoine	27/10/1971	972	Fort-de-France	193 avenue Maurice Bishop	97200	Fort-de-France	Délegué supplémen-taire
303	3	Mme	FIRMIN-GUION	Yvonne Gisèle	21/05/1964	972	La Trinité	Bin d'Amour	97220	La Trinité	Déleguée titulaire
304	3	M.	FLAM	Serge	02/09/1954	972	Saint-Pierre	Rse. Mesport n°10	97260	Morne Rouge	Délegué titulaire



Insc	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
305	3 M.	FLERIAG	Patrick	01/01/1957	972	Fort-de-France	Résidence Bambou – n° 10 – Avenue Georges Pissoneau	97200	Fort-de-France	Conseiller général
306	3 M.	FLORIDOR	François Joachim	20/03/1959	972	La Trinité	Morne La Croix	97220	La Trinité	Délégué titulaire
307	3 M.	FONDELOT	Thierry	19/06/1970	972	Marseille	Chemin La Treize Voie n° 2	97232	Le Lamenin	Conseiller régional
308	3 M.	FONTAINE	Félix Abel	04/09/1957	972	Rivière-Pilote	Manrofre	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
309	3 M.	FORMONT	Claude	16/03/1958		Majunga Madagascar	59 avenue Félix Eboué – Pointe des Nègres	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
310	3 Mme	FORTAS	Nadège Isabelle	22/02/1976	972	La Trinité	Cité Beauséjour – Bt W2	97220	La Trinité	Déléguée titulaire
311	3 Mme	FORTUNE épouse CARBEL	Thérèse Madeleine	27/05/1954	972	Saint Esprit	Quartier Morne Babet	97270	Saint-Esprit	Déléguée titulaire
312	3 M.	FRANCOIS-HAUGRIN	Farell	28/08/1956	972	Le Robert	8 ZAC Moulin à Vent	97231	Le Robert	Délégué titulaire
313	3 Mme	GABIANE	Cécile Victoire	23/12/1951	75	Paris 15ème	Quartier Pain de sucre	97230	Sainte-Marie	Remplaçante de M. Hippolyte Eric COURSET, conseiller général
314	3 M.	GABRIEL	Jean-Guy	28/03/1961	972	Saint-Pierre	Boisville	97250	Le Précheur	Délégué titulaire
315	3 M.	GALIM	René	07/03/1943	972	Basse-Pointe	9 lot Jardin des plantes	97250	Saint-Pierre	Délégué titulaire
316	3 Mme	GALOT	Yvette	07/04/1969	972	Fort-de-France	Résidence Reine d'Amour Dizac Bourg	97223	Le Diamant	Conseillère régionale
317	3 Mme	GALY	Karîna	25/01/1973	972	Les Trois-Ilets	Anse Milan Pointe Etienne	97229	Les Trois-Ilets	Conseillère régionale
318	3 M.	GALY	René	23/07/1953	972	Les Trois-Ilets	49, avenue de l'Impératrice Joséphine	97229	Les Trois-Ilets	Délégué titulaire
319	3 M.	GARCON	Emile	26/02/1951	972	Le Robert	Pointe Fort	97231	Le Robert	Délégué titulaire
320	3 Mme	GATEAU	Elisabeth	23/12/1981	972	Fort-de-France	Cité Maniba Bât 20 apprt 150	97222	Case Pilote	Déléguée titulaire



Insc	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
321	3 M.	GAUCHET	Kéry	28/01/1956	972	Le Lamentin	Saint Roch	97224	Ducos	Délégué titulaire
322	3 Mme	GAUDY	Julienne	16/09/1938	972	Vauclin	Benguette	97280	Vauclin	Déléguée titulaire
323	3 Mme	GAUGIRARD	Katline	15/02/1985	972	Fort-de-France	Chemin Jean Baptiste – Morne des Olives	97212	Saint Joseph	Déléguée titulaire
324	3 Mme	GAUTRY	Magali Luce	23/08/1972	972	Fort-de-France	5 Impasse de la Vénelle – Redoute	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémentaire
325	3 M.	GAZON	Luc Rigobert	04/01/1956	972	Rivière-Pilote	Bas Mangot	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
326	3 Mme	GELIE épouse SAINTE-ROSE	Geneviève	28/03/1968	972	Fort-de-France	Gpe La Crique – Et Saube	97220	La Trinité	Déléguée titulaire
327	3 M.	GERMANY	Georges Emmanuel	31/07/1970	972	Fort-de-France	Sans Pareil – Chemin Perdat	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
328	3 M.	GERME	Jocelyn	21/02/1955	972	Le Marin	Morne du Malveau Cap Beauchêne	97290	Le Marin	Délégué titulaire
329	3 M.	GERVINET	Henry	28/02/1937	972	Fort-de-France	23 lot Les Pignons – 3 km route de Balata	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
330	3 M.	GINEAU	Félix	05/11/1948	972	Saint Joseph	Pointe Savane	97231	Le Robert	Remplaçant de Mme Chantal MAIGNAN, conseillère régionale
331	3 Mme	GIRAUD épouse GARON	Marie Renée	28/01/1956		Bilda (Algérie)	18, rue Junkère – plateau Folo	97233	Schoelcher	Déléguée titulaire
332	3 M.	GLISSANT	Raymond	21/01/1957	972	Fort-de-France	Route de Redoute – voie n°12 – maison n°5	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
333	3 M.	GLONDU	Georges	05/09/1961	972	Rivière-Pilote	Canari Cassé	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
334	3 Mme	GOLVAT	Agnès	30/01/1973	972	Fort-de-France	Morne Bossu – Chapelle	97212	Saint Joseph	Déléguée titulaire
335	3 Mme	GOMA	Raphaël	09/01/1982	972	Schoelcher	128 rue Lamartine	97200	Fort-de-France	Remplaçant de M. Johnny HAJJAR, conseiller général
336	3 Mme	GOMA	Yvelaine Danielle	11/12/1956	972	Saint Esprit	Petit-Bourg – Haut du Morne	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire



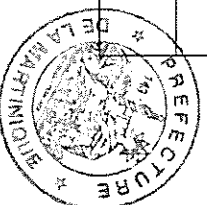
Ins	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
337	3 M.	GONIER	Emile François	07/10/1947	972	Saint-Pierre	60 Bel Air – Terreville	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
338	3 M.	GONZALVE	Roland	09/09/1948	972	Sainte-Anne	c/o Louise GONZALVE – Baréto	97227	Sainte Anne	Délégué titulaire
339	3 M.	GOUPIL	Mathurin	25/03/1956	972	Saint Joseph	Poirier	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
340	3 M.	GOVINDY	Guérita	26/12/1959	972	Saint-Pierre	Lot Saint James	97250	Saint-Pierre	Délégué titulaire
341	3 M.	GRABIN	Jean-Luc Marc	24/10/1955	972	Fort-de-France	30 bis rue Emmanuel Osenat – Endlos	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
342	3 Mme	GRANGENOIS épouse SYLVESTRE	Nicole Marie	07/05/1954	972	Fort-de-France	Cité Campêche n°40	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire
343	3 M.	GRANIER	Emmanuel	12/08/1957	972	Fort-de-France	Dostilée	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
344	3 M.	GRILLON	Georgy	08/10/1962	972	Fort-de-France	54, rés Marsan-Clerc – rue René Cottrel	97240	Le François	Délégué titulaire
345	3 M.	GROSSE-PIECE	Ulysse	05/03/1966	972	Le Lamentin	Loudes	97224	Ducos	Délégué titulaire
346	3 Mme	GROSSY épouse AVET	Constance Marie	02/01/1945	972	Sainte Marie	80 rue du Rouletou – Volga Plage	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémentaire
347	3 Mme	GUATEL	Jocelyne	05/01/1941	972	Fort-de-France	Bourg	97226	Morne Vert	Déléguée titulaire
348	3 Mme	GUILLOIS	Denise	06/05/1951	971	Les Trois-Ilets	Quartier La Pointe	97229	Les Trois-Ilets	Déléguée titulaire
349	3 M.	GUILTEAUD	Alfred	13/06/1981	972	Rivière-Pilote	Mare-Capron	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
350	3 M.	GUILTEAUD	Simon Noël	25/12/1949	972	Rivière-Pilote	L'Escouet	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
351	3 Mme	GUY	Danielle	17/10/1971	972	Fort-de-France	Rue du Pont démosthène – 35 Résidence Karamel	97200	Fort-de-France	Remplacante de M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, conseiller général
352	3 Mme	HABRAN	Annette	05/12/1948	972	Les Trois-Ilets	Villa la Sagesse – Wallon – Anse Milan	97229	Les Trois-Ilets	Déléguée titulaire



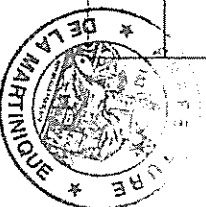
Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
353	3	M.	HAJJAR	Johnny	17/01/1973	972	Schoelcher	143 rue Lamartine	97200	Fort-de-France	Conseiller général
354	3	M.	HAPPIO	Jean-Pierre	22/11/1950	972	Gros Morne	Bourg	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
355	3	M.	HARNAIS	Claude Rémy	07/05/1948	972	Le Robert	Rue de l'Ecole - Mansarde	97231	Le Robert	Remplacant de M. Alfred MONTHEUX, conseiller général
356	3	M.	HARNAIS	Willford	13/03/1960	972	Le Robert	2 ZAC Moulin à Vent	97231	Le Robert	Délégué titulaire
357	3	Mme	HAUTEVILLE	Thérèse	24/09/1954	972	Saint Esprit	Bas Mangot	97211	Rivière-Pilote	Déléguée titulaire
358	3	M.	HAYOT	Éric	06/01/1950	972	Rivière Pilote	Quartier Peters Maillet	97270	Saint Esprit	Conseiller général
359	3	M.	HAYOT	Georges Lucien	08/01/1956	972	Saint Esprit	Cité La Marie - Bat G6 Appr 234	97224	Ducos	Délégué titulaire
360	3	M.	HENRI	Théodore Antoine Edvard	07/11/1948	972	Fort-de-France	9 rue Ferdinand Jean-Bolo - Fond Bernier	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
361	3	M.	HENRIETTE	Serge Rigobert	07/10/1960	972	Le Lorrain	Morne Capot	97214	Le Lorrain	Délégué titulaire
362	3	M.	HERACLIDE	Philippe Augustin	28/09/1964	972	La Trinité	La Crique	97220	La Trinité	Délégué titulaire
363	3	Mme	HERMET	Lucie Pauline	06/07/1952	972	Le Lamentin	Voie laugier 2 - Villa 2	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire
364	3	M.	HERY	Arthur	10/03/1964	972	Saint-Pierre	18 lot Pétrnelle	97250	Saint-Pierre	Délégué titulaire
365	3	M.	HON	Robert	17/03/1954	972	Le Diamant	Quartier Morne Blanc	97223	Diamant	Délégué titulaire
366	3	M.	HONORE	Erick	03/08/1955	972	Fort-de-France	Morne-Honoré L'Olivier	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
367	3	M.	HONORE	Patrick	24/03/1965	972	Fort-de-France	Morne Calabasse II n°37 rue Bois Brulé	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
368	3	Mme	HYPOCRATE	Lyvia Rosalie	04/09/1981	972	La Trinité	Félicité - BP 5	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire



Ins	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
369	3	Mme	IRPILLO épouse VIELET	Berthe	22/11/1959	972	Fort-de-France	26 ZAC Les Côteaux Nord	97228	Sainte-Luce	Députée titulaire
370	3	M.	ISMAIN	Félix	20/02/1952	972	Fort-de-France	Rue Luc Mauvois	97222	Bellefontaine	Conseiller général
371	3	Mme	IVRISSE	Marie-Laure Jeanne	08/03/1947	972	Saint-Esprit	Quartier La Régale	97270	Saint-Esprit	Députée titulaire
372	3	M.	JABOL	Jean-Claude	14/03/1963	972	Fort-de-France	Cité Dillon – 312 rue Théodore Tally	97200	Fort-de-France	Conseiller général
373	3	Mme	JACQUA	Eliane	06/10/1942	972	Le Marin	Morne Escarpe	97211	Rivière-Pilote	Députée titulaire
374	3	Mme	JANIVEL	Denise	29/09/1943	972	Le Lamentin	Bélème	97232	Le Lamentin	Députée titulaire
375	3	Mme	JANVIER	Denise	15/05/1975	972	Saint Joseph	4 cité Salinière	97212	Saint Joseph	Députée titulaire
376	3	M.	JANVIER	Raymond	12/08/1949	972	Le Marin	Quartier Mongérand	97290	Le Marin	Député titulaire
377	3	Mme	JANVIER	Sainte-Claire Cécile	22/11/1958	972	Schoelcher	10 boulevard Allègre – Bourg	97233	Schoelcher	Députée titulaire
378	3	M.	JANVION	Colette	03/09/1963	972	Fort-de-France	Cité Petit Fourneau	97222	Casa Pilote	Député titulaire
379	3	M.	JAUBERT	Charles Philippe	26/05/1945	972	Fort-de-France	6 rue Christian Marajo – Ermlage	97200	Fort-de-France	Député supplémentaire
380	3	M.	JEAN MICHEL	Roger	18/05/1941	972	Fort-de-France	Lot la Batterie – 16 rue la Croix	97221	Le Carbet	Député titulaire
381	3	Mme	JEAN-BAPTISTE	Elise Dorothea	04/09/1942	972	Fort-de-France	21 rue Georges Nadeau – Ford Lahaye	97233	Schoelcher	Députée titulaire
382	3	Mme	JEAN-BAPTISTE	Gabrielle	13/01/1952	972	Schoelcher	20 rue Fémy Arécol – Enclos	97233	Schoelcher	Députée titulaire
383	3	M.	JEAN-BAPTISTE	Jean-Michel	11/11/1959	972	Fort-de-France	Bld Robert Auluy – Five Droile Levassor	97200	Fort-de-France	Conseiller général
384	3	M.	JEAN-BAPTISTE	Raymond	08/11/1957	972	Saint Joseph	340 Morne Porrier – chemin Saffache	97212	Saint Joseph	Député titulaire



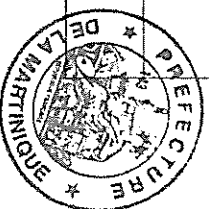
Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
385	3	M.	JEAN-BAPTISTE-SIMONE	Serge Lezin	13/02/1963	972	Saint Esprit	Rivière Moquette	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
386	3	M.	JEAN-BOLO	Jean-Philippe	20/12/1969	972	Schoelcher	5 bis allée des Pions - La Colline	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
387	3	M.	JEAN-DENIS	Thérésien Olivier	01/10/1974	972	Le Lorrain	Morne Etoile	97214	Le Lorrain	Délégué titulaire
388	3	M.	JEAN-ETIENNE	Raphaël	22/12/1945	972	Sainte Marie	4 Lotissement Pointemar	97225	Le Marigot	Délégué titulaire
389	3	M.	JEAN-GILLES	Albany	21/02/1948	972	Vauclin	Cambelin	97280	Vauclin	Délégué titulaire
390	3	M.	JEAN-JOSEPH	Fred Gérard	23/02/1963	972	Le Lamentin	Fond Brûlé	97224	Ducos	Délégué titulaire
391	3	M.	JEAN-JOSEPH	Hector	02/01/1947	972	Anses d'Arlet	Gallochat	97217	Les Anses d'Arlet	Délégué titulaire
392	3	M.	JEAN-JOSEPH	Yves	26/07/1963	972	Anses d'Arlet	Anse Dufour	97217	Les Anses d'Arlet	Délégué titulaire
393	3	M.	JEAN-LAMBERT	Ernest	21/10/1954	972	Le François	Rue Thimon Tareau	97280	Vauclin	Délégué titulaire
394	3	Mme	JEAN-LOUIS	Francette Benjamin	31/03/1982	972	Fort-de-France	Quartier Firmin	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
395	3	M.	JEAN-MARIE	André Etienne	30/11/1959	972	Saint Joseph	La Fraicheur n°8	97213	Le Gros Morne	Remplaçant de M. Raphaël Marcel VAUGIARD, conseiller général
396	3	Mme	JEAN-MARIE Vve OSTAN	Elmire Jeanne	31/10/1943	972	Saint Esprit	Quartier Morne Laveleur	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
397	3	Mme	JEAN-THEODORE	Claudine	12/10/1947	972	Le Robert	15 rue de l'Ecole Mansarde Catalogne	97231	Le Robert	Conseillère régionale
398	4	M.	JEAN-ZEPHIRIN	Albert	29/05/1950	972	Le Gros-Morne	Rivière Pomme	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
399	4	M.	JEANNE-ROSE	Athnase	24/07/1954	972	Saint Joseph	Quartier Durand	97212	Saint Joseph	Conseiller général
400	4	Mme	JEANNE-ROSE	Elise Hilaire	14/01/1960	972	Fort-de-France	Rivière Lézarde	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire



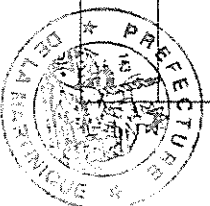
Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
401	4	M.	JEANNE-ROSE	Romuald	24/06/1946	972	Saint Joseph	7 lot croix mission	97212	Saint Joseph	Délégué titulaire
402	4	Mme	JEANNOT épouse RADIGOY	Eugénie	15/11/1960	972	Le Robert	Plaisable	97220	La Trinité	Déléguée titulaire
403	4	M.	JOANNES	Christian	19/02/1950	972	Le Lamenin	Route de Croix Pelage	97240	Le François	Délégué titulaire
404	4	Mme	JOISIN	Marie-Yolaine	28/04/1950	972	Saint Joseph	617 chemin Balata -- Chapelle	97212	Saint Joseph	Déléguée titulaire
405	4	M.	JOSEPH	Claude	23/10/1945	972	Fort-de-France	51, route de Tivoli – Post Colon	97200	Fort-de-France	Remplaçant de M. Serge LETCHIMY, depuis
406	4	M.	JOSEPH	Fred	23/12/1945	972	Basse-Pointe	Hackaert	97218	Basse-Pointe	Délégué titulaire
407	4	Mme	JOSEPH	Laure	09/06/1964	972	Rivière Pilote	Résidence les Olympiades – Bât. F – Esc. 8 – Pte 4	97228	Sainte-Luce	Déléguée titulaire
408	4	M.	JOSEPH	Yves-André	03/04/1953	972	Basse-Pointe	route de Tivoli – Post Colon	97200	Fort-de-France	Conseiller général
409	4	Mme	JOSEPH-AGATHE	Gilberte Aimée	13/09/1962	972	Le Lamenin	Cité La Marie -Bât E8 Appt 108	97224	Ducos	Déléguée titulaire
410	4	M.	JOSEPH-ANGELIQUE	Charles	04/07/1953	972	Fort-de-France	Anse caiffard	97223	Diamant	Délégué titulaire
411	4	M.	JOSEPH-AUGUSTE	Gerard	07/02/1951	972	Le Robert	Bois Carré	97232	Le Lamenin	Délégué supplémentaire
412	4	Mme	JOSEPH-MONROSE	Christina	12/11/1961	972	Le Lamenin	Résidence Les Landes Villa 3 Bois Carrées	97232	Le Lamenin	Déléguée titulaire
413	4	M.	JOSEPH-MONROSE	Maurice Joseph	02/10/1961	972	Schoelcher	46 rue Emmanuel Ravoteur	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
414	4	M.	JOSEPH-REINETTE	Alex	02/06/1964	972	Rivière Pilote	Quartier Epinay	97228	Sainte-Luce	Délégué titulaire
415	4	M.	JOSEPHINE	Paul Gildas	10/05/1954	972	Le Robert	Citron n°115	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
416	4	Mme	JOUBERT	Jeanne Betty	14/05/1961	972	Sainte-Marie	Quartier Pérou	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
417	4	Mme	JOUGON	Jacqueline	28/08/1965	972	Le Robert	L'Heureux	97231	Le Robert	Déléguée titulaire
418	4	Mme	JOUPDAN épouse JEAN-MARIE	Maryse	16/03/1969	972	Schoelcher	49 lot les 3 portiers	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire
419	4	M.	JOYAU	Aimé	05/08/1951	972	Prêcheur	Boisville	97250	Le Prêcheur	Délégué titulaire
420	4	Mme	JUGON	Marlette	15/04/1971	972	Le Lamentin	Guinée	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire
421	4	M.	JULIAT	Eric	25/04/1964	972	Fort-de-France	Résidence les 4 Bouis – Bât. E – Teraville	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
422	4	M.	JUPITER	Bernardin Jocelyn	20/05/1962	972	Sainte-Marie	37 cité Etoile 2	97230	Sainte-Marie	Délégué titulaire
423	4	Mme	JUPITER BERNADINE	Megalie Sophie	15/09/1963	972	Rivière Pilote	4 impasse Economie	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire
424	4	M.	KABILE	Moïse	20/09/1953	972	Saint-Esprit	Morne Lavaleur	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
425	4	Mme	KAMATCHY	Anne-Marie	07/01/1968	972	Fort-de-France	Cité Dillon – avenue Victor Coridun n°466	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
426	4	Mme	KECK épouse CATAYEE	Annette Marguerite Louise	15/03/1946	75	Paris 13ème	87 rue de Schoelcher	97233	Schoelcher	Déléguée titulaire
427	4	M.	KIMPER	Jean-Pierre	02/11/1961	972	Le François	Morne Courbaril	97240	Le François	Délégué titulaire
428	4	Mme	LABEAU	Liliane	25/11/1952	972	Fort-de-France	16 A Radoute n°4	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
429	4	M.	LABETAN	Bruno	14/08/1970	972	Fort-de-France	La Fraicheur	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
430	4	Mme	LABORIEUX	Judith	06/03/1955	972	Le Lamentin	Aralie Rose Place d'Armes	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
431	4	M.	LACLEF	Jean-Pierre	01/03/1961	972	Les Trois-Ilets	Anse Milan	97229	Les Trois-Ilets	Délégué titulaire
432	4	M.	LAFONTAINE	Lucien Charles Ernest	07/11/1978	972	Saint-Pierre	3, rue Sybony – Plateau Foto	97233	Schoelcher	Délégué titulaire



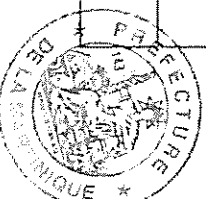
Ins	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
433	4	M.	LAFONTAINE	Pierre	17/04/1952	972	Le François	24 rue Homère Clément	97240	Le François	Délégué titulaire
434	4	M.	LAGIER	Roger	16/07/1945	972	Le François	Réunion Sud	97240	Le François	Délégué titulaire
435	4	Mme	LAGIN épouse CONCONNÉ	Marcelline Marie Aurélie	09/01/1940	972	Le Lamenin	Tivoli	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémen-taire
436	4	M.	LAGUERRE	Didier	10/01/1966	972	Saint-Pierre	45 bis rue du Chapeau Lévêque – Hibiscus	97200	Fort-de-France	Conseiller régional
437	4	M.	LAMORANDIERE	Yvon Julien	23/03/1956	972	Fort-de-France	Crozanville – voie principale	97200	Fort-de-France	Délégué supplémen-taire
438	4	Mme	LAMQUEMBE	Marlene	06/09/1957	972	Fort-de-France	Lot Gabourin n°9 – Manzo	97240	Le François	Déléguée titulaire
439	4	Mme	LAMRHARI épouse FAGE	Leïla	24/11/1971	75	Paris	Quartier Morne Sulpice	97290	Le Marin	Déléguée titulaire
440	4	Mme	LANDEAU	Sonia	01/11/1977	972	Fort-de-France	Roule de Redoute	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémen-taire
441	4	Mme	LANDI	Élisabeth	21/10/1961	972	Fort-de-France	159 A route de Balata	97200	Fort-de-France	Conseillère régionale
442	4	M.	LANGERON	Arsène	11/04/1959	972	La Trinité	Tracée	97220	La Trinité	Délégué titulaire
443	4	Mme	LANOIX	Marieine	21/04/1991	972	Le Vauclin	32 Résidence Sigy	97280	Le Vauclin	Conseillère régionale
444	4	Mme	LAPLUME	Syndie	10/01/1981	972	Fort-de-France	20 Lotissement Cheval Blanc	97222	Bellefontaine	Déléguée titulaire
445	4	Mme	LARADE	Ludmilla	05/10/1967	972	Saint-Pierre	24 lotissement Pétrnelle	97250	Saint-Pierre	Déléguée titulaire
446	4	M.	LARCHER	Christian	04/02/1969	972	Anses d'Arlet	Rue des Gorniers	97217	Les Anses d'Arlet	Délégué titulaire
447	4	M.	LARCHER	Eugène	03/02/1947	972	Anses d'Arlet	Petit Anse	97217	Les Anses d'Arlet	Conseiller général
448	4	Mme	LARGANGE	Danièle Judith	06/05/1970	972	La Trinité	Bois de l'Union – quartier Reculé	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
449	4	M.	LARGEN	Judes	16/02/1941	972	Fort-de-France	30 bd Anticar Cabral	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
450	4	Mme	LARGEN-MARINE	Yolène	30/09/1958	972	Fort-de-France	Immeuble MIRAM - 7 chemin Petit Bois - Terreville	97233	Schoelcher	Conseillère générale
451	4	Mme	LARMURE	Mairie-Michelle	05/11/1958	972	Le Lamentin	Sabine	97231	Le Robert	Déléguée titulaire
452	4	Mme	LAROTTE	Paulette	25/01/1950	972	Le Robert	Pointe Lynch	97231	Le Robert	Déléguée titulaire
453	4	M.	LASSOURCE	Raymond	25/05/1950	972	Vauclin	4 rue Gabriel Péri	97280	Vauclin	Délégué titulaire
454	4	M.	LATOUCHENT	Gérard	08/03/1957	972	Le Lorrain	Roule Joachim Omère	97216	L'Ajoupa-Bouillon	Délégué titulaire
455	4	Mme	LAURIN	Dominique	11/11/1964	972	Le François	Bois Soldat	97240	Le François	Remplacante de Mme Marie-Franz TINOT, conseillère générale
456	4	M.	LAVENAIRE	Ange	02/10/1946	972	Le Marigot	14, impasse Les Capresse - Les Hauts de Villeneuve	97230	Sainte-Marie	Conseiller général
457	4	M.	LAVENTURE	Miguel	19/04/1947	972	Grand Rivière	11 rue Garnier Pages	97200	Fort-de-France	Conseiller régional
458	4	Mme	LAVENTURE épouse SMULSKA	Nadège	15/05/1952	972	Grand Rivière	30 rue Moreau de Jonnés	97200	Fort-de-France	Remplacante de M. Miguel LAVENTURE, conseiller régional
459	4	Mme	LEBEAU	Emma	21/01/1939	973	Cayenne	Bd de la Marne - Imm. Panorama - Apt. 73	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
460	4	Mme	LEBEAU LAURENCE	Laurence Marie Hermance	29/08/1971	973	Cayenne	Immeuble Panorama - apt. 73 - bd de la Marne	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémentaire
461	4	Mme	LEBEL épouse EDMOND	Georgette	08/11/1950	972	Anses d'Arlet	Quartier Morne Blanc	97223	Diamant	Déléguée titulaire
462	4	Mme	LEBOS	Nadia	17/11/1973	972	Fort-de-France	Chemin La Monfort	97215	Rivière Salée	Déléguée titulaire
463	4	M.	LEBRAS épouse MONCONTHOUR	Muriel	14/11/1958		Roubaix	121 quartier Salubre	97212	Saint Joseph	Déléguée titulaire
464	4	M.	LECURIEUX-LAFFERRONNAY	Louis-Léonce	19/12/1958	972	Fort-de-France	Dariste - 20, rue Perrinon	97221	Le Carbet	Délégué titulaire



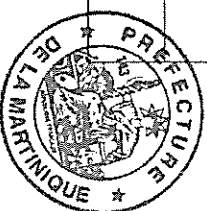
Ins	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
465	4	M.	LEDoux	Luc	09/10/1950	972	Le Lamentin	Bois Carré Nord	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
466	4	Mme	LEMUS épouse FORDANT	Manuela Viviane	03/12/1961	972	Fort-de-France	Rue de la Corniche – maison LE BEL Victoire	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémen-taire
467	4	M.	LENERAND	Alex	18/05/1963	972	Le Marin	Quartier Fond Desbasses	97290	Le Marin	Délégué titulaire
468	4	M.	LEONARD	Christian	15/01/1945	65	Jullian	229 Lotissement Caraïbe Allée Porto Rico	97222	Casa Pilote	Délégué titulaire
469	4	Mme	LEONIDAS	Elisabeth Pascale Patrice	16/03/1959		Bordeaux	Rue du Commerce – résidence de la Poite – bât B – apt 3	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémen-taire
470	4	Mme	LEOTIN	Marie-Hélène	27/06/1952	972	Le François	2 Lotissement moulin à vent	97231	Le Robert	Conseillère régionale
471	4	Mme	LERIGAB	Claudia Emmelia	24/10/1974	972	Fort-de-France	23 lotissement place d'Armes	97232	Le Lamentin	Déléguée supplémen-taire
472	4	M.	LERIGAB	Justin	26/09/1946	972	Le Lamentin	Rue Ernest Maugée	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
473	4	M.	LESDEMA	Charles	02/03/1942	972	Gros Morne	Dostilée	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
474	4	M.	LESDEMA	Joseph Gilbert	19/03/1955	972	La Trinité	Morne Poitier	97220	La Trinité	Délégué titulaire
475	4	Mme	LESDEMA	Marie-Line	05/07/1960	972	Fort-de-France	39 rue de la Piété Place du Calvaire	97200	Fort-de-France	Conseillère régionale
476	4	M.	LESUEUR	André	26/10/1947	972	Rivière Salée	Quartier Massy Thoraille	97215	Rivière Salée	Conseiller régional
477	4	Mme	LESUEUR Vve SYNTHE	Jany Aubierge	07/01/1945	972	Saint Esprit	3 lot des Charmilles – Redoule	97215	Rivière-Salée	Remplacant de M. André LESUEUR, conseiller régional
478	4	M.	LETCHIMY	Joseph Lucien	20/11/1948	972	Gros Morne	47 rue Aurélie Dicanot – Tréalle	97200	Fort-de-France	Délégué supplémen-taire
479	4	M.	LETCHIMY	Raymond Georges	19/01/1950	972	Gros Morne	47 Tréalle – Grosses Roches	97200	Fort-de-France	Délégué supplémen-taire
480	4	M.	LETCHIMY	Serge	13/01/1953	972	Le Gros-Morne	21 Lotissement Les Vallons	97200	Fort-de-France	Député



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
481	4	Mme	LIBER	Eugénie Livia	15/11/1960	972	Le Marigot	Rue Papin	97225	Le Marigot	Déleguée titulaire
482	4	Mme	LIDAR	Patricia	20/02/1966	972	Schoelcher	Roule de Balata n°12 - Lotissement les Vallons	97200	Fort-de-France	Déleguée titulaire
483	4	M.	LIMER	Roger	09/10/1949	972	Saint-Pierre	Ruelle du Précipice	97250	Saint-Pierre	Délegué titulaire
484	4	M.	LIMERY	Valère Alain	09/12/1961	972	Anses d'Arlet	141, Volga Plage	97200	Fort-de-France	Délegué supplémentaire
485	4	Mme	LIMIER	Nadia	29/05/1970	972	Saint-Pierre	Bourg du Prêcheur	97250	Le Prêcheur	Déleguée titulaire
486	4	Mme	LIMOL	Yolaine	28/10/1960	972	La Trinité	Raisiner	97220	La Trinité	Déleguée titulaire
487	4	Mme	LIMOL épouse RAPON	Paulette	13/01/1949	972	La Trinité	Morne Figue	97220	La Trinité	Déleguée titulaire
488	4	Mme	LINDOR épouse NICOLE	Josette	19/11/1949	972	Saint Esprit	Manzo	97240	Le François	Déleguée titulaire
489	4	M.	LINISE	Clotaire Augustin	08/04/1947	972	La Trinité	Cité du Bac	97220	La Trinité	Remplaçant de Mme Patricia TELLE, conseillère régionale
490	4	Mme	LINORD	Joëlle	25/07/1949	972	Le Robert	Cité Mansarde	97231	Le Robert	Déleguée titulaire
491	4	M.	LINVAL	Albert	02/05/1965	972	Le Lorrain	Madelonnette n°65	97218	Basse-Pointe	Délegué titulaire
492	4	Mme	LIPAN	Nicole	20/04/1961	972	Saint Joseph	Bâtiment Xyris - pie 234 - groupe Chapelle	97212	Saint Joseph	Déleguée titulaire
493	4	M.	LISE	Claude	31/01/1941	972	Fort-de-France	Enclos	97233	Schoelcher	Conseiller général
494	4	M.	LONETE	Christophe	12/03/1938	972	Le Lamentin	Cité Petit Manoir	97232	Le Lamentin	Délegué supplémentaire
495	4	Mme	LONGCHAMPS	Anne	18/06/1980	972	Le Lamentin	33 rue des Gommiers -Canal	97224	Ducos	Déleguée titulaire
496	4	Mme	LORAND épouse VERRAYIE	Danielle Gabrielle Lucile	04/03/1944	972	Fort-de-France	70 route des Religieuses	97200	Fort-de-France	Déleguée supplémentaire



Ins	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
497	4 M.	LORDELOT	Isaac Roger Max	04/01/1951	972	Saint Joseph	Bitot	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
498	4 M.	LORDINOT	Fred	29/07/1958	972	Fort-de-France	16 rue des Filas Desrochers	97200	Fort-de-France	Conseiller régional
499	4 M.	LORDINOT	Martin Guy	30/01/1944	972	Sainte-Marie	Saint Jacques	97230	Sainte-Marie	Délégué titulaire
500	4 M.	LORTO	Joseph Laurent	25/07/1968	972	Saint Joseph	Rivière Lézarde	97213	Le Gros Morne	Délégué titulaire
501	4 Mme	LOUEMBA	Mariline Jeanne	26/03/1952	972	Fort-de-France	Cité Morne Calébasse n°89	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémentaire
502	4 Mme	LOUEMBA épouse DRANEBOIS	Francine	22/1/1950	972	Le Lamentin	Presqu'île	97240	Le François	Déléguée titulaire
503	4 M.	LOUIS MONDESIR	Robert	24/05/1948	972	Saint Esprit	Morne Vent	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
504	4 M.	LOUIS-ALEXANDRE	Hilaire	29/01/1951	972	Le Diamant	16 allée des Rubis Dizac	97223	Diamant	Délégué titulaire
505	4 M.	LOUIS-LEOPOLD	Philippe Antoni	26/05/1945	972	Schoelcher	Route de Démarche	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
506	4 M.	LOUIS-SIDNEY	Jean-Claude	15/08/1960	972	Rivière Pilote	Quartier Epinay	97228	Sainte-Luce	Délégué titulaire
507	4 Mme	LOUIS-THERESE	Patricia	16/02/1971	972	Rivière-Pilote	Petit Coton	97211	Rivière-Pilote	Déléguée titulaire
508	4 Mme	LOUIS-ZABETH	Jeanne	15/12/1946	972	Fort-de-France	Chemin Raquil Morne Pitault	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
509	4 M.	LOUISIN	Willy	18/04/1970	972	Fort-de-France	Morne Nalai Voie n° 7	97218	Basse-Pointe	Délégué titulaire
510	4 Mme	LOUISON	Manotte	03/08/1952	972	Le Lamentin	6 ruelle Saint Jean	97218	Basse-Pointe	Délégué titulaire
511	4 M.	LOUISON	Max René	12/11/1958	972	Le Lorrain	65 rue du Dr Moresin	97218	Basse-Pointe	Délégué titulaire
512	4 M.	LOUISON-FRANCOIS	Jean-Philippe	20/11/1957	972	Saint-Pierre	Rue Victor Hugo	97250	Saint-Pierre	Délégué titulaire



Ins	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
513	4	M.	LOVINCE	Dominique	03/05/1960	31	Toulouse	7 rue Michel Alexandre – Bourg	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
514	4	M.	LOZA	Joseph	09/08/1944	972	Le François	Petite France	97240	Le François	Délégué titulaire
515	4	Mme	LOZA	Marlene	17/09/1950	972	Fort-de-France	28 rue des Roseaux – Morne Calebasse	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
516	4	M.	LUCE	Carnot	16/10/1951	972	Fort-de-France	21 rue Osman Nadeau	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
517	4	Mme	LUPON	Brigitte	01/12/1967	972	Saint Esprit	Rue Bouillie	97250	Saint-Pierre	Déléguée titulaire
518	4	M.	LUPON	Charles-Edouard	13/02/1954	972	Le François	Centre Bio Espace	97240	Le François	Délégué titulaire
519	4	Mme	MAGE	Christian Eugene	02/06/1943	972	Fort-de-France	Petite Tracée 2	97213	Le Gros Morne	Remplacant de Mme Christiane Aimée MAGE, conseillère régionale
520	4	Mme	MAGE	Christiane	13/09/1942	972	Fort-de-France	Petite Tracée 2	97213	Le Gros Morne	Conseiller régional
521	4	Mme	MAIGNAN	Chantal	15/03/1957	972	Le Robert	Bourg Vert Pré	97231	Le Robert	Conseillère régionale
522	4	M.	MALSA	Garcin	01/07/1942	972	Marin	Crève cœur	97227	Sainte Anne	Conseiller général
523	4	M.	MALSA	Maïke	30/07/1981	972	La Trinité	Crève cœur	97227	Sainte Anne	Délégué titulaire
524	4	M.	MANDOUKI	Boniface	17/11/1957	972	Le Marin	Quartier Duprey	97290	Le Marin	Délégué titulaire
525	4	M.	MANIN	Cédric	01/02/1975	972	Fort-de-France	1 rue des Amandiers Place d'Armes	97232	Le Lamenin	Remplacant de Mme Josette MANIN, conseillère générale
526	4	Mme	MANIN	Josette Carrille	16/03/1950	972	Le Lamenin	37 lot place d'Armes	97232	Le Lamenin	Conseillère générale
527	4	M.	MANSCOUR	Louis-Joseph	20/03/1945	972	La Trinité	16 résidence Les Dominants	97220	La Trinité	Député
528	4	Mme	MARCE	Jacqueline	18/08/1957	972	Saint-Pierre	Chamflöre	97260	Morne Rouge	Déléguée titulaire



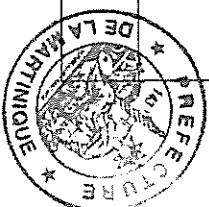
Ins	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
529	4	Mme	MARCELLINE	Danielle	17/05/1948	972	Fort-de-France	17 bd de Verdun	97200	Fort-de-France	Députée titulaire
530	4	M.	MARCHAND	Gilles	05/04/1968	38	Roussillon	78 rue Schoelcher	97228	Sainte-Luce	Député titulaire
531	4	M.	MARECHAL	Jean	23/08/1961	972	Le Lorrain	Croix Guy	97220	La Trinité	Remplçant de M. Louis-Joseph MANSCOUR, député
532	4	M.	MARECHAL	Thierry	01/06/1948	972	Sainte Marie	3 Tissage Delta Fond Bourlet	97222	Case Pilote	Député titulaire
533	4	Mme	MARGO	Gisèle	04/06/1955	972	Fort-de-France	4 passage Diapana - route de la Folle	97200	Fort-de-France	Députée supplémentaire
534	4	Mme	MARIE ROSE	Juliette	24/02/1946	972	Rivière-Pilote	josseaud	97211	Rivière-Pilote	Députée titulaire
535	4	M.	MARIE-JEANNE	Alfred	15/11/1936	972	Rivière Pilote	N° 1 lot. Pomponne	97211	Rivière Pilote	Député
536	4	Mme	MARIE-JEANNE	Marlene	22/03/1957	972	Saint Joseph	Rabuchon	97212	Saint Joseph	Députée titulaire
537	4	Mme	MARIE-JOSEPH épouse TOI	Antoinette	25/07/1952	972	Le Lamentin	Quartier Bac	97224	Ducos	Députée titulaire
538	4	Mme	MARIE-LOUISE épouse VOTTIER	Mireille	22/09/1963	972	Le François	Rue Saint Michel	97240	Le François	Députée titulaire
539	4	Mme	MARIE-LUCE	Marie-Evelyne	18/08/1964	972	Le Robert	Raisin	97231	Le Robert	Députée titulaire
540	4	M.	MARIE-LUCE	Miguel	25/03/1962	972	Le Lamentin	14 Lotissement Domaine de Roches Carrees	97232	Le Lamentin	Député titulaire
541	4	M.	MARIE-LUCE	Willy	30/08/1963	972	Fort-de-France	Quartier Mome Vert	97224	Ducos	Député titulaire
542	4	M.	MARIE-MAGDELEINE	Patrice	29/01/1955	972	Le Lamentin	Pontalery	97231	Le Robert	Député titulaire
543	4	M.	MARIE-SAINTE	Daniel	14/12/1944	972	Fort-de-France	Quartier Palmiste	97232	Le Lamentin	Conseiller régional
544	4	M.	MARIE-SAINTE	Louis Daniel	03/01/1962	972	Le Lamentin	Bac	97224	Ducos	Député titulaire



Inscr	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
545	4	M.	MARIE-SAINTE	Serge	04/04/1948	972	Fort-de-France	Lotissement Amory - Jeanne d'Arc	97232	Le Lamentin	Rempplaçant de M. Daniel MARIE-SAINTE, conseiller régional
546	4	M.	MARIGNAN	Georges	15/07/1951	972	Fort-de-France	Quartier Canton Suisse	97226	Morne Vert	Délégué titulaire
547	5	Mme	MAIRMOT épouse CHALVET	Marilyne	04/07/1973	95	Argenteuil	Fonds Ducos - Fonds Lahaye	97233	Schoelcher	Déléguée titulaire
548	5	M.	MARTIAL	Roger	30/12/1941	972	Ducos	Villa La Ballustrade Morne Carotte	97224	Ducos	Délégué titulaire
549	5	M.	MARTIN	Jean Luc	09/07/1949	972	Le Lamentin	Banlieue Terrain	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
550	5	Mme	MARTIN vve MERCAN	Catherine Jeanne-Marie	29/02/1964	34	Montpellier	Rue Principale La Mairie	97225	Le Marigot	Déléguée titulaire
551	5	M.	MARTINE	Raphaël	02/03/1953	972	Saint-Pierre	Lot. Les Hauts de Maniba	97222	Case Pilote	Conseiller général
552	5	M.	MARVILLE	Guy-Félix	13/07/1964	972	Rivière-Pilote	Poitier	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
553	5	Mme	MASSOL	Marlene	28/10/1968	972	Fort-de-France	Savane Hubert	97261	Morne Rouge	Déléguée titulaire
554	5	M.	MAURICE	José	22/11/1962	972	Fort-de-France	Epinay Voie Maurice	97228	Sainte Luce	Conseiller régional
555	5	M.	MAURICE	Marcel	26/02/1937	972	Morne Vert	La Vigie	97226	Morne Vert	Délégué titulaire
556	5	Mme	MAURIOL épouse LORGET	Romaine Marcelin	02/06/1947	972	Fort-de-France	9 rue du 22 mai 1948	97224	Ducos	Déléguée titulaire
557	5	Mme	MAXIME	Marie-Gisèle	02/03/1949	972	Gros Morne	Rivière Lézarde	97213	Le Gros Morne	Déléguée titulaire
558	5	M.	MAXIMIN	Jules	29/08/1959	972	Le Robert	Duchasne	97231	Le Robert	Délégué titulaire
559	5	M.	MEDY	Jean-Claude	12/07/1952	972	Le Lamentin	Morne Coco	97224	Ducos	Délégué titulaire
560	5	M.	MENCE	Charles-André	21/11/1949	972	Ducos	12, allée de l'Organiste	97224	Ducos	Conseiller général



Insc	BV	Titre	Nom	Pénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
561	5	M.	MENIALEC	Maxence	18/11/1955	972	Le Lorrain	Morne Savon	97214	Le Lorrain	Délégué titulaire
562	5	M.	MENIL	Roland	17/11/1940	972	Fort-de-France	31 route des Rochers	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
563	5	Mme	MERAUT	Mirella	25/02/1970	972	Fort-de-France	50 rue du Petit Pavois Pointe de la Vierge	97200	Fort-de-France	Remplocante de M. Jean-Michel JEAN-BAPTISTE, conseiller général
564	5	M.	MERT	Fred	20/12/1955	972	Fort-de-France	Quartier Bellevue – Ladour	97228	Sainte-Luce	Délégué titulaire
565	5	Mme	MERT	Marie Ange	12/04/1959	972	Rivière-Pilote	Anse Figuiier	97211	Rivière-Pilote	Déléguée titulaire
566	5	Mme	MIAN	Virginie	27/06/1975	972	Fort-de-France	206 Place d'Armes rue des 16 de Bassa Pointe	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
567	5	M.	MICHALON	Frantz	03/02/1956	973	Cayenne	Rue Plateforme	97225	Le Marigot	Délégué titulaire
568	5	M.	MICHAUX	Charles-Henri	01/04/1945	971	Pointe-à-Pitre	Chemin Morne Bassat	97212	Saint Joseph	Délégué titulaire
569	5	Mme	MICHEL	Sandrine	04/02/1980	972	Schoelcher	Rue Schoelcher	97222	Case Pilote	Déléguée titulaire
570	5	M.	MICHEL-ETIENNE	René	07/09/1961	972	Le Lorrain	Morne Lorrain	97214	Le Lorrain	Délégué titulaire
571	5	M.	MIJERE	Nestor	09/05/1959	972	Fort-de-France	Cité Calebasse n°109	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
572	5	M.	MILIA	Joseph	09/05/1946	972	Le Lorrain	4,5 km route de Moutte – entrée Copès	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
573	5	Mme	MILNIS	Bernadette	21/02/1957	972	Le Lorrain	Habitation Eyma Casaire	97218	Basse-Pointe	Déléguée titulaire
574	5	Mme	MINIETTI épouse RAYMOND	Danielle Simone	16/12/1953	972	Fort-de-France	2 bis rue Roland Janvier – Enclos	97233	Schoelcher	Déléguée titulaire
575	5	Mme	MIPOUDOU (PIERRE-LOUIS)	Paule Pierrette	28/04/1955	972	Sainte-Marie	Rue Vaton – Saint Laurent – Morne des Esses	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire
576	5	M.	MIPAM-MARTHE-ROSE	Fred	26/02/1952	972	Le Lamentin	Fonds Brulé	97231	Le Robert	Délégué titulaire



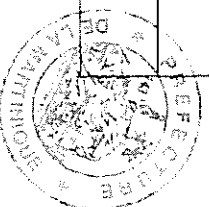
Insg	BV	Tithe	Nom	Pénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
577	5	M.	MIRANDE	José	31/08/1958	972	Le Marin	Quartier Mondésir	97290	Le Marin	Délégué titulaire
578	5	Mme	MIRZICA	Sidonie	22/02/1946	972	Le François	Desmatrières	97211	Rivière-Piote	Déléguée titulaire
579	5	Mme	MISAINÉ	Georgette	08/04/1950	972	Le Lamenin	Morne Pavillon Basse Gondeau	97232	Le Lamenin	Déléguée titulaire
580	5	M.	MITH	Félix	05/06/1952	972	Le Robert	Vert Pré	97231	Le Robert	Délégué titulaire
581	5	Mme	MODESTINE épouse AFRICA	Nelly	22/04/1953	972	La Trinité	30 rue Voilier	97220	La Trinité	Déléguée titulaire
582	5	M.	MONDESIR	Athanase Armand	27/08/1950	972	Rivière Pilote	36 cité Les Gommiers	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
583	5	Mme	MONDESIR	Manuëla	08/05/1971	972	Le Lamenin	Chapelle Rivière Roche	97212	Saint Joseph	Conseillère régionale
584	5	M.	MONGERFAND	Eric	16/01/1956	972	Fort-de-France	108 Post Colon	97200	Fort-de-France	Rempaçant de Mme Catherine CONCONNÉ, conseillère régionale
585	5	M.	MONLOUIS	Michel	16/06/1965	76	Rouen	4 rue Jean Joseph	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
586	5	M.	MONPLAISIR	Ralph	19/05/1948	972	Schoelcher	Habitation Maniba	97222	Case Pilote	Délégué titulaire
587	5	Mme	MONROSE	Nicaise	24/09/1961	972	Lamenin	Quartier Beaulieu	97228	Sainte-Luce	Déléguée titulaire
588	5	M.	MONROSE	Nicolas	31/10/1953	972	Sainte Luce	Epinay	97228	Sainte Luce	Rempaçant de M. Jean-Philippe NILOFI, conseiller régional
589	5	M.	MONSTIN	Norbert	08/06/1953	972	Le Carbet	Place Jules Grévy	97221	Le Carbet	Délégué titulaire
590	5	M.	MONTFLORE	Jacques Ruffin	05/06/1954	972	Sainte-Marie	rue Vaton - Saint Laurent - Morne des Esses	97230	Sainte-Marie	Délégué titulaire
591	5	M.	MONTHEUX	Alfred	16/02/1945	972	Le Lamenin	Augrain	97231	Le Robert	Conseiller général
592	5	Mme	MONTLOUIS-EUGENIE épouse DOS SANTOS	Evelyne	27/03/1958	75	gème	17 route de Terreville	97233	Schoelcher	Déléguée titulaire



Inscr	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
593	5 Mme	MORAND	Christiane	15/08/1953	972	Vauclin	Carrière	97280	Vauclin	Députée titulaire
594	5 M.	MOREAU	Cyrille	30/04/1943	972	Grand Rivière	67, avenue du Général de Gaulle	97218	Grand Rivière	Député titulaire
595	5 M.	MOREAU	Steeve Thierry	01/01/1975	972	Fort-de-France	4 passage du Capitaineur	97200	Fort-de-France	Député supplémentaire
596	5 Mme	MORI	Claire Emmanuelle	27/03/1955	972	Le Marin	Quartier Pérou	97290	Le Marin	Suppléante de M. DESIRE Rodolphe, conseiller général
597	5 M.	MORIN	Simon	28/10/1949	972	Saint Joseph	Chemin Seaille - Cark Balle Etoile	97212	Saint Joseph	Conseiller régional
598	5 M.	MORINIERE	Max	16/02/1964	972	Fort-de-France	N°22 lot Choisy	97212	Saint-Joseph	Député titulaire
599	5 M.	MOURTALON	Michel	27/11/1960	972	Fort-de-France	Rue Lin Mauvois	97222	Bellefontaine	Député titulaire
600	5 M.	MOURTALON	Serge	26/07/1946	972	Morne Rouge	Bambous	97260	Morne Rouge	Député titulaire
601	5 M.	MURTE	Omer	25/07/1959	972	Fort-de-France	Césaire	97292	Le Lamenin	Député titulaire
602	5 M.	MYRTIL	Xenio Etienne	26/12/1966	972	Fort-de-France	Rue de la Tranquillité - Sainte Thérèse	97200	Fort-de-France	Député supplémentaire
603	5 M.	NACITAS	Pierre	07/12/1939	972	Rivière-Pilote	Josseaud	97211	Rivière-Pilote	Député titulaire
604	5 M.	NADEAU	Marcellin	02/11/1962	972	Saint-Pierre	Cité Pohie n°9	97250	Prêcheur	Conseiller général
605	5 M.	NAPOLY	Raymond	02/11/1953	972	Fort-de-France	Bois du Parc - Fond Cacao	97212	Saint Joseph	Député titulaire
606	5 M.	NAPOLY	Robert	21/11/1951	972	Fort-de-France	Voie n°10 Bateillère	97233	Schoelcher	Député titulaire
607	5 M.	NARCISSOT	Marius Antoine	01/03/1964	972	Le Lamenin	Morne Vert	97224	Ducos	Député titulaire
608	5 Mme	NARECE épouse FRANCOIS-HAUGRIN	Annick	25/04/1957	972	Le François	3 rue des Filas - Villa n°4 - ZAC Moulin à Vent	97231	Le Robert	Rampagante de Mme Claudine JEAN-THÉODORE, conseillère régionale



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
609	5	M.	NASOL	Jocelyn Robert	26/04/1968	972	Fort-de-France	7 route de l'Entrée - Quartier Fantasia	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
610	5	M.	NAVARADOU	Jacob	10/05/1948	972	Le François	Imm. Rocade - 4ème étage - Dillon	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
611	5	Mme	NEGROBAR	Patricia Monique	04/12/1975	972	Fort-de-France	Cadran	97230	Sainte-Mane	Déléguée titulaire
612	5	M.	NEZELIEN	Jean-Guy Hyacinthe	11/09/1954	972	Le Marigot	Rue Plateforme	97225	Le Marigot	Délégué titulaire
613	5	M.	NELZY	Max	19/09/1942	972	Le Carbet	Bel Event	97225	Le Morne Vert	Délégué titulaire
614	5	Mme	NERIS	Catherine Antia	09/06/1962	75	Paris 4ème	Croix Odilon	97215	Le Gros Morne	Déléguée titulaire
615	5	M.	NERIS	Léon	06/07/1933	972	Vauclin	Beauloais	97280	Vauclin	Délégué titulaire
616	5	Mme	NERJAT	Annie	15/01/1961	972	Vauclin	Paquemar	97280	Vauclin	Déléguée titulaire
617	5	Mme	NESTORET	Constance	11/01/1949	972	Le Lorrain	Lot Haut Morne	97260	Morne Rouge	Déléguée titulaire
618	5	Mme	NICAR	Muguette	10/11/1956	972	Les Trois-Ilets	Morne Costet 94 - Bât. Sapotille	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire
619	5	Mme	NICOLE	Marietta Odette	17/04/1969	972	Fort-de-France	Résidence Pointe Lynch - Bât. Kara - pie 167	97231	Le Robert	Déléguée titulaire
620	5	M.	NIJEAN	Jean Claude Ambroise	06/12/1943	972	Le Marin	Route TSF - Pointe des Carrières (face à Antilles Gaz)	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
621	5	M.	NILOR	Jean-Philippe	15/05/1965	972	Fort-de-France	Rue Jules Ferry	97228	Sainte Luce	Conseiller général
622	5	M.	NIVORE	Marcelin Christian	09/01/1951	972	Le François	Haute Bellevue	97240	Le François	Délégué titulaire
623	5	Mme	NOEMI	Micheline	06/12/1964	972	Le Lamentin	Résidence Roseraie C4 Bât 1 Plaisance	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
624	5	M.	NOLEO	Eric	11/06/1958	972	Saint Joseph	Morne Surey	97212	Saint Joseph	Délégué titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
625	5	Mme	NOMEL	Josée	20/08/1982	972	La Trinité	Four à chaux	97231	Le Robert	Déleguée titulaire
626	5	Mme	NORCA	Stéphanie	11/01/1984	75	Paris 20ème	Cité Plaisance – bât 8 – appt 57	97215	Rivière-Salée	Déleguée titulaire
627	5	Mme	NOTEUIL épouse BIRON	Corinne	12/10/1970	972	Basse-Pointe	Cité La Marie -Bât F3 Appt 126	97224	Ducos	Déleguée titulaire
628	5	M.	NOU-AT-ZI	Roger André	30/11/1955	972	Saint-Esprit	Bas du Bourg	97270	Saint-Esprit	Délegué titulaire
629	5	Mme	NOVILLO	Huguette	23/10/1943	972	Le Robert	Rivière Pomme	97231	Le Robert	Déleguée titulaire
630	5	M.	OCCOLIER	Raymond	30/03/1955	972	Fort-de-France	7 lot Arc en ciel – Pie Grenade	97280	Vauclin	Délegué titulaire
631	5	M.	ODONNAT	Joseph	23/11/1953	972	Sainte-Marie	Union	97230	Sainte-Marie	Délegué titulaire
632	5	Mme	OLIERE	Célia	25/03/1973	972	Le Lorrain	29 rue de la Chapelle	97225	Le Marigot	Déleguée titulaire
633	5	Mme	OLINY	Valentine	14/02/1950	972	Fort-de-France	Entrée Bocharé – maison 15 – Ravine Vitaine	97200	Fort-de-France	Délegué titulaire
634	5	Mme	OLIVIER vve LARGEN	Nicole	14/12/1939	972	Le François	Allée Gwo Konsoud – 11 lot Soleil levant	97240	Le François	Déleguée titulaire
635	5	Mme	OLLIVA	Gracéuse	18/02/1969	972	Le Lorrain	Résidence La Caroline Bât- B - Porte 3- Pavillon	97214	Le Lorrain	Déleguée titulaire
636	5	M.	ORLAY	Franz	27/07/1943	972	Le Marin	Quartier Mome Courbari	97290	Le Marin	Délegué titulaire
637	5	M.	ORVILLE	Max	19/06/1962		Dabou (Côte d'Ivoire)	Résidence La Palmeraie E54 – Case Navire	97233	Schoelcher	Délegué titulaire
638	5	M.	OVIDE-ETIENNE	Guy	23/06/1945	972	Fort-de-France	Grande Rochelle	97224	Ducos	Délegué titulaire
639	5	M.	OZIER LAFONTAINE	Louis Félix	04/07/1945	972	Rivière-Piote	Régale	97211	Rivière-Piote	Délegué titulaire
640	5	M.	PACQUIT	Yvon	26/02/1951	972	Fort-de-France	Résidence Tartenson – appt 1 – rue du temple	97200	Fort-de-France	Délegué titulaire



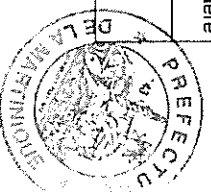
Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
641	5	Mme	PAIN épouse AGLAE	Léandre	28/07/1954	972	Fort-de-France	Route de Grand Figue - Monésie	97228	Sainte-Luce	Députée titulaire
642	5	Mme	PAKA	Yannick	18/12/1963	972	La Trinité	Rue des Harcois - Imm. Rotzen	97230	Sainte-Marie	Députée titulaire
643	5	M.	PALIN	Christian	08/08/1953	972	La Trinité	Morne Escalier - Tartane	97220	La Trinité	Député titulaire
644	5	M.	PAMPHILE	Justin	06/05/1969	972	Le Lorrain	Morne Céron	97214	Le Lorrain	Conseiller régional
645	5	Mme	PAMPHILE	Monique	09/10/1951	972	Le Lorrain	64 Rocade Bel Horizon	97200	Fort-de-France	Députée titulaire
646	5	M.	PANCALDI	Albert	27/06/1960	972	Rivière-Pilote	Quartier Délivry	97228	Sainte-Luce	Remplaçant de Mme Jocelyne PANCALDI épouse PIVILLE, conseiller régional
647	5	M.	PANCRATE	Judas	28/04/1946	972	Le Marin	Cité Administrative	97290	Le Marin	Député titulaire
648	5	Mme	PANOTIER	Suzie	28/01/1968	972	Rivière-Pilote	Renée	97211	Rivière-Pilote	Députée titulaire
649	5	M.	PANZO	Benjamin Yves François	31/03/1955	972	Rivière-Salée	Petit-Bourg - Haut du Morne	97215	Rivière-Salée	Député titulaire
650	5	Mme	PAQUION	Thérèse Maguy	02/10/1969	972	Rivière-Pilote	Morne Roche	97211	Rivière-Pilote	Député titulaire
651	5	M.	PARSEMAIN	Jacques	09/02/1948	972	Le Lamenin	Rue François Arago	97240	Le François	Député titulaire
652	5	M.	PATOLE	Thierry	01/03/1960	92	Neully sur Seine	Habitation Vergées - Petit Pilon	97221	Le Carbet	Député titulaire
653	5	Mme	PATRON	Alberte	03/11/1961	972	Basse-Pointe	9 lot les Moubins II	97218	Basse-Pointe	Députée titulaire
654	5	M.	PAVILLA	Guy	12/06/1969	972	Basse-Pointe	Madelonnette	97218	Basse-Pointe	Député titulaire
655	5	M.	PELONDE	Lucien Sébastien	20/01/1957	972	Le Marigot	16 rue Morne Elie	97225	Le Marigot	Député titulaire
656	5	Mme	PENDANT épouse ANCARNO	Edith Félicité Eustache	20/09/1937	972	Gros Morne	1,5 km route de Redoute	97200	Fort-de-France	Députée supplémenaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
657	5	Mme	PERINA	Marie-Gabrielle Anonciation	24/03/1950	972	Saint Esprit	Quartier Vaitalle	97270	Saint-Esprit	Députée titulaire
658	5	M.	PETTIT	Claude-Henry	31/05/1951	972	Saint Joseph	396 choco	97212	Saint Joseph	Députée titulaire
659	5	M.	PETTITOT	Albert	01/10/1950	972	Le Lamenlin	Basse Gondeau	97232	Le Lamenlin	Député titulaire
660	5	Mme	PETREIN épouse ALCIBIADE	Chimène	26/05/1970	972	Rivière Piote	Quartier Bastopol	97228	Sainte-Luce	Députée titulaire
661	5	Mme	PIDERI	Héliène	13/07/1941	972	Fort-de-France	Four à chaud	97231	Le Robert	Députée titulaire
662	5	Mme	PIDERY	Valérie	30/04/1976	972	Le Robert	Duchasne	97231	Le Robert	Députée titulaire
663	5	M.	PIERRE-LOUIS	Charles-Omer	28/04/1954	972	Vauclin	Grand Boucan	97280	Vauclin	Député titulaire
664	5	M.	PIERRE-LOUIS	Moïse	01/01/1948	972	Vauclin	Montagne	97280	Vauclin	Député titulaire
665	5	Mme	PIERRE-LOUIS	Rose-Elvire	11/03/1952	972	Vauclin	Ravine plate	97280	Vauclin	Députée titulaire
666	5	M.	PIGNOL	Gilbert Serge	07/10/1962	972	Saint Esprit	Quartier Petit Paradis	97270	Saint-Esprit	Député titulaire
667	5	M.	PINVILLE	Alphonse	15/06/1951	972	Les Trois-Ilets	Quartier Délivry	97223	Sainte Luce	Député titulaire
668	5	Mme	PINVILLE	Jocelyne	16/12/1952	972	Le Marin	Quartier Délivry	97228	Sainte Luce	Conseillère régionale
669	5	Mme	PIQUE épouse ARINNE	Solange	19/04/1940	972	Le François	80 lot Cottonette	97240	Le François	Députée titulaire
670	5	M.	PIRER	Philippe	02/05/1962	972	Fort-de-France	La Fraicheur	97213	Le Gros Morne	Député titulaire
671	5	Mme	PIVERT	Fabienne	08/12/1968	972	Fort-de-France	Cité La Marie - Bât A2 Porte 11	97224	Ducos	Députée titulaire
672	5	Mme	PLANTIN	Marlyse	10/03/1957	972	Rivière Piote	Quartier La Régale	97270	Saint Esprit	Députée titulaire



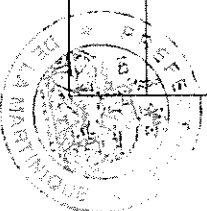
Insc	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
673	5 M.	PLATON	Jean	13/01/1957	972	Le François	Pointe Talémon	97240	Le François	Délégué titulaire
674	5 Mme	PLESEL	Régine Irène	03/04/1965	972	La Trinité	52 rue Sanéchal	97225	Le Marigot	Déléguée titulaire
675	5 M.	PLOCUS	Julieno Martial	30/06/1970	972	Le Robert	Spourtourne - Morne des Esses	97230	Sainte-Marie	Délégué titulaire
676	5 Mme	POMPIERE épouse VERMIGNON	Alberte	22/04/1958	972	Les Trois-Ilets	La Foillie 2 - Bt Angéline - Pie 4	97220	La Trinité	Déléguée titulaire
677	5 Mme	POMPONNE	Ghislaine	04/11/1957	972	Le François	Débat	97211	Rivière-Piote	Déléguée titulaire
678	5 Mme	PONTAT	Martha	06/03/1972	972	Fort-de-France	7 lotissement Péinnelle	97250	Saint-Pierre	Déléguée titulaire
679	5 Mme	POULAT	Françoise Mathurine	09/11/1960	972	La Trinité	BP N° 45	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire
680	5 Mme	POULIN épouse PINTO	Yvonnette Sylvie	06/11/1949	972	Rivière Piote	29 lot La Carreau	97270	Saint-Esprit	Déléguée titulaire
681	5 M.	POULLET	Emmanuel	24/02/1957	972	Les Trois-Ilets	Pointe Bois d'Inde	97229	Les Trois-Ilets	Déléguée titulaire
682	5 Mme	POURTOUT	Elisabeth Françoise	09/03/1953	972	Fort-de-France	Tivoil Post Colon	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémentaire
683	5 Mme	PRUDENT épouse LAGIER	Nicole	14/10/1960	972	Le François	Montaou - Morne Acajou	97240	Le François	Déléguée titulaire
684	5 Mme	QUILLE	Désirée Lisiane	08/05/1947	972	Le Lamentin	Chemin Morne Roche	97232	Le Lamentin	Déléguée supplémentaire
685	5 Mme	QUILLE	Rose Marie	15/11/1959	972	Le François	Mornes Roches	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
686	5 M.	QUIMBERT	Victorien Jules	05/02/1956	972	Fort-de-France	Terminus Démarche	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
687	5 M.	RANO	Christian Philomène	14/11/1961	972	Saint Esprit	Quartier Médecin	97215	Rivière-Salée	Remplaçant de Mme SYVIA SAITHSOOTHAN, conseillère générale
688	5 Mme	RANO	Murielle Occuli	26/02/1967	972	Fort-de-France	Petit-Bourg - 14 rue Oct Jean St-Prix	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire



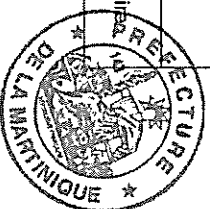
Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
689	5	Mme	RANO	Yvette	25/02/1956	972	Saint Esprit	18 lotissement Frangipaniers	97228	Sainte-Luce	Députée titulaire
690	5	M.	RAPHA	Christian	14/07/954	972	Saint-Pierre	8 chemin des Aubergines – Bel Event	97221	Le Carbet	Député titulaire
691	5	M.	RAPON	Mathurin Alain	10/11/1950	972	La Trinité	Gaillon	97220	La Trinité	Député titulaire
692	5	M.	RAVAUD	Emmanuel	02/03/1939	972	La Trinité	La Colline	97220	La Trinité	Député titulaire
693	5	Mme	RAVIER	Chantal Yvette	02/03/1962	75	Paris 10ème	Résidence La Pointe Villa n° 24	97225	Le Marigot	Députée titulaire
694	5	M.	REGINA	Jocelyn	23/08/1963	972	Fort-de-France	12 rue Trine – Plateau Folo	97233	Schoelcher	Conseiller général
695	5	M.	REMISSE	Raymond	18/10/1950	972	Fort-de-France	Villa la Colombe n°65 – Rodale	97200	Fort-de-France	Député titulaire
696	6	Mme	REMY	Yvonne	06/01/1967	972	La Trinité	Quartier Huvel	97290	Le Marin	Députée titulaire
697	6	M.	RENCIOT	Felicien Léon	11/04/1949	972	Les Trois-Ilets	Volga plage n°369	97200	Fort-de-France	Député suppléantaire
698	6	M.	RENCIOT	Felix Bertrand	05/11/1949	972	Les Trois-Ilets	Route de Chateaubœuf – VE n°5 – 21 rue François Elie	97200	Fort-de-France	Député suppléantaire
699	6	Mme	RENCIOT épouse MONTLOUIS	Suzelle	06/07/1958	972	Anses d'Arlet	Quartier Morne Blanc	97223	Diamant	Députée titulaire
700	6	M.	RENE	Joël	30/05/1973	972	Fort-de-France	4 rue du Progrès – Volga Plage	97200	Fort-de-France	Député titulaire
701	6	M.	RENE-CORAIL	Arnaud	05/03/1954	972	Les Trois-Ilets	53, rue Carel – Anse à l'Anse	97229	Trois Ilets	Conseiller général
702	6	M.	RENGASSAMY	Dario Pierre	18/01/1969	972	Fort-de-France	Ravine Vlainne – D1 n°104 – Langelier Bellevue	97200	Fort-de-France	Député suppléantaire
703	6	M.	RIGA	Joël	24/09/1966	972	Rivière Pilote	Quartier Jacques	97228	Sainte-Luce	Député titulaire
704	6	M.	ROBIN	Daniel	11/12/1964	972	Fort-de-France	16 Lotissement Gondeau	97212	Saint Joseph	Conseiller régional



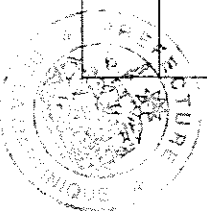
Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
705	6	M.	ROC	Alex	13/05/1951	972	Le Diamant	545 Résidence Dizac	97223	Diamant	Délégué titulaire
706	6	M.	ROCHER	Christian	27/09/1948	972	Ducos	Lourdes	97224	Ducos	Délégué titulaire
707	6	M.	RODRIDE	Raymond	12/02/1958	972	Rivière-Pilote	13 lot les Côteaux 1	97228	Sainte-Luce	Délégué titulaire
708	6	Mme	ROME	Maguy	17/08/1960	972	Rivière-Pilote	Bellay	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
709	6	M.	ROQUE	Hubert Clément	24/11/1965	972	Les Trois-Ilets	Quartier Sans Pareil	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
710	6	Mme	ROSE-dite-ROSETTE	Françoise	20/12/1951	972	Fort-de-France	18 Les Sornets de Terreville	97233	Schoelcher	Délégué titulaire
711	6	Mme	ROSELMAC	Patricia	08/04/1968	972	Fort-de-France	10 rue de la Sapotille - Ermilage	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
712	6	M.	ROSETTE	Fortuné	19/08/1945	972	Le François	Morne Acajou- Fond Giromond	97240	Le François	Délégué titulaire
713	6	Mme	ROSETTE	Viviane	05/12/1961	972	Le François	Saint Laurent	97240	Le François	Déléguée titulaire
714	6	Mme	ROSINE épouse FADEAU	Mylène	26/08/1965	972	Rivière-Pilote	Morne Honoré	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
715	6	M.	ROTZEN	Alain	08/01/1952	972	Sainte-Marie	8 résidence Les Dominants	97220	La Trinité	Délégué titulaire
716	6	Mme	FOUVEL	Marthe	28/09/1959	972	Les Trois-Ilets	Rue Desgrottes	97229	Les Trois-Ilets	Déléguée titulaire
717	6	M.	ROY-BELLEPLAINE	Christophe	18/01/1972	972	Fort-de-France	Duvivage	97224	Ducos	Délégué titulaire
718	6	Mme	ROY-CAMILLE	Karine	16/12/1964	972	Fort-de-France	Résidence Le Parc de la Louisa -Didier	97200	Fort-de-France	Conseillère régionale
719	6	M.	RUFFIN	Frédéric	08/05/1966	972	Saint Esprit	Jacqua	97233	Diamant	Délégué titulaire
720	6	M.	RUSTER	Guy Angel	04/01/1962	972	Fort-de-France	3 rue case nègres – Haut de Villeneuve	97230	Sainte-Marie	Délégué titulaire



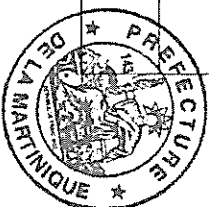
Ins	Ev	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
721	6	M.	SABAN	Jules	13/04/1957	972	Le Lorrain	Quartier Dufailly	97216	L'Anoupa-Bouillon	Délegué titulaire
722	6	M.	SAE	Rosemberg	14/10/1952	972	Fort-de-France	40 rue Ferrimon	97200	Fort-de-France	Délegué titulaire
723	6	M.	SAINT ALBIN	Daniel Casimir	04/03/1952	972	Fort-de-France	Impasse Lavenelle – Route de Redoute	97200	Fort-de-France	Délegué supplémentaire
724	6	Mme	SAINT LOUIS AUGUSTIN	Veronique Fabienne	22/08/1969	33	Bordeaux	Rue du Bois Joli – Redoute CD Villa Reventia	97200	Fort-de-France	Déleguée supplémentaire
725	6	M.	SAINT VAL	Joseph	30/09/1946	972	Vauclin	Fond rose	97260	Morne Rouge	Délegué titulaire
726	6	M.	SAINT-AIME	Emile	21/02/1962	972	Anses d'Arlet	Residence Tocha Tocha	97217	Les Anses d'Arlet	Délegué titulaire
727	6	Mme	SAINT-AIME	Sandrine	19/02/1973	972	Fort-de-France	1 Lotissement Benny Route de Didier	97200	Fort-de-France	Conseillère régionale
728	6	Mme	SAINT-ALBIN	Eliane	03/07/1950	972	Fort-de-France	Groupe Hibiscus – Balata – Carstier n°5	97200	Fort-de-France	Déleguée supplémentaire
729	6	M.	SAINT-JEAN-THERESE	Lucien	20/09/1949	972	Le Carbet	44 lot Morne Savane	97221	Le Carbet	Délegué titulaire
730	6	M.	SAINT-LOUIS-AUGUSTIN	Miguel Bertrand	04/07/1952	972	Saint Esprit	23 cité Campêche	97215	Rivière-Salée	Délegué titulaire
731	6	M.	SAINT-LOUIS-AUGUSTIN	Raymond	16/11/1940	972	Fort-de-France	Caz Tiliñ – Morne l'Enter – Morne Plaut	97240	Le François	Délegué titulaire
732	1	Mme	SAINT-OLYMPIE épouse LAPERRIS	Chantal Alizette Marie Michelle	20/04/1963	94	Saint Mandé	112 Les Sommeils de Terreville	97233	Schoelcher	Déleguée titulaire
733	6	M.	SAINT-PIRIX	Maurille	04/04/1951	972	Le Lamenlin	Dostalry	97240	Le François	Remploçant de Mme Marie-Hélène LEOTIN, conseillère régionale
734	6	M.	SAINTE-ROSE-FANCHINE	Alex Godfroy	08/11/1954	972	Saint Esprit	Fonds Masson	97215	Rivière-Salée	Délegué titulaire
735	6	M.	SAINVILLE	Lucien Stanislas	07/05/1957	972	Rivière Salée	Dédé	97215	Rivière-Salée	Délegué titulaire
736	6	Mme	SAIPOO	Paulette Jeanne	29/12/1938	972	Le Lamenlin	Mahault	97232	Le Lamenlin	Déleguée supplémentaire



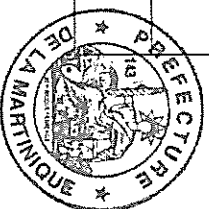
Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
737	6	Mme	SAITHSOOTHANE	Sylvia	26/06/1960	75	Paris	44 Iolissement La Haut	97215	Rivière Salée	Conseillère générale
738	6	M.	SALIBER	Lucien	24/10/1951	972	Saint-Pierre	La Citerne	97226	Morne Vert	Délégué titulaire
739	6	Mme	SALOMON	Nadège	20/01/1970	972	Le Lamentin	Morne Escarpe	97211	Rivière-Piote	Déléguée titulaire
740	6	M.	SAMOT	Fred	24/02/1961	972	Le Lamentin	Gondeau	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
741	6	M.	SAMOT	Pierre	21/08/1934	972	Fort-de-France	Gondeau	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
742	6	M.	SANCHO	François Jean Charles	25/05/1964	972	Fort-de-France	Cité Dillon – Bât DA – esc 2 – apt 2	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
743	6	Mme	SAUBY	Marie-Georges	16/01/1969	972	Le Marin	Barato	97227	Sainte Anne	Déléguée titulaire
744	6	Mme	SEBAS	Ilarisse	17/11/1962	972	Saint Esprit	Résidence Capitole III – bât. 4 – n°1 les Hauts de Dillon	97200	Fort-de-France	Déléguée titulaire
745	6	M.	SEJEAN	Arstide Jean-Charles	31/08/1943	972	La Trinité	Cité Epinette – Bt D8	97220	La Trinité	Délégué titulaire
746	6	M.	SEJEAN	Janou Clotilde	03/06/1956	972	La Trinité	53 R. F. CLERC	97200	La Trinité	Délégué titulaire
747	6	Mme	SELEUCIDE	Marie Luce	25/01/1963	972	Fort-de-France	Volga Plage n°523 bis	97200	Fort-de-France	Déléguée supplémentaire
748	6	Mme	SELOI	Elima	08/11/1966	972	Le Lamentin	6 rue Jules Ferry	97224	Ducos	Déléguée titulaire
749	6	M.	SEMINOR	Raphaël	19/01/1957	972	Fort-de-France	8 résidence les Mahoganis – Morne Pavillon – Gondeau	97232	Le Lamentin	Conseiller général
750	6	Mme	SERBIN	Angèle	24/01/1953	972	Morne Vert	Quartier Union	97226	Morne Vert	Déléguée titulaire
751	6	Mme	SERBIN	Chantal	11/06/1957	972	Fort-de-France	Poirier	97213	Le Gros Morne	Déléguée titulaire
752	6	M.	SEVEUR	Léon	16/09/1955	972	Le Robert	Lot Mansarde	97231	Le Robert	Délégué titulaire



Ins	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
753	6	M.	SICOT	Laurent	03/01/1940	972	Case Pilote	Autre Bord	97222	Case Pilote	Délégué titulaire
754	6	Mme	SIGER	Martina Ludovicque	30/04/1963	972	Saint Esprit	La Marie M3-476	97224	Ducos	Déléguée titulaire
755	6	Mme	SILLON	Suzy	05/04/1975	972	Fort-de-France	Acajou Prolongé Voie n° 01	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
756	6	M.	SINOSA	Alfred	10/05/1934	972	Le Lamentin	Banlieu Terrain	97232	Le Lamentin	Conseiller général
757	6	Mme	SINOSA	Yannick	21/11/1968	76	Le Havre	Rue Ernest Maugée	97232	Le Lamentin	Remplaçant de M. Alfred SINOSA, conseiller général
758	6	Mme	SOLBIAC	Carole	27/09/1970	972	Vauclin	Cap Est - La Prairie	97240	Vauclin	Déléguée titulaire
759	6	M.	SOLBIAC	Honoré	14/05/1942	972	Saint Joseph	Derrière Bois	97212	Saint Joseph	Délégué titulaire
760	6	M.	SONA	Marie-Gérard	10/10/1962	972	Fort-de-France	Avenue Franiz Fanon	97227	Sainte Anne	Délégué titulaire
761	6	M.	SOUDES	Joseph	26/07/1942	972	Le Lamentin	Chemin Soudes Palmiste	97232	Le Lamentin	Délégué titulaire
762	6	M.	SOUNDOROM	Emile Victor	14/07/1946	972	Rivière Salée	Quartier Médecin	97215	Rivière-Salée	Délégué titulaire
763	6	Mme	SOURDIN	Anne Marie	27/09/1948	972	Le Lorrain	La Marie F1 -116	97224	Ducos	Déléguée titulaire
764	6	M.	SUEDILE	André	30/11/1962	972	Basse-Pointe	1 rue du stade	97218	Basse-Pointe	Délégué titulaire
765	6	M.	SUEDILE	Auguste	29/08/1954	972	Le Lorrain	Cité Grenade	97216	L'Ajoupa-Bouillon	Délégué titulaire
766	6	Mme	SURBON épouse PETREIN	Marie-France	31/03/1970	972	Le Lamentin	Quartier Montravail	97228	Sainte-Luce	Déléguée titulaire
767	6	Mme	SURIAM	Rémi Danielle	01/10/1956	972	Sainte-Marie	Centre commercial Lassalle	97230	Sainte-Marie	Délégué titulaire
768	6	M.	SYLVESTRE	Bruno Emmanuel	06/10/1951	972	Le Lamentin	Laurier	97224	Ducos	Délégué titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
769	6	Mme	SYMPHOR	Françoise Lucienne	09/03/1948	972	Rivière Salée	Lahaut	97215	Rivière-Salée	Déleguée titulaire
770	6	Mme	TAMARIN	Armande	10/04/1957	972	Fort-de-France	Borel	97211	Rivière-Pilote	Déleguée titulaire
771	6	M.	TANASI	Jean-Michel Petronille	31/05/1961	972	Saint Esprit	Quartier Nau	97270	Saint-Esprit	Délegué titulaire
772	6	Mme	TAREAU	Marie-Noëlle	25/12/1975	972	Fort-de-France	9 Cité Père Novion	97228	Sainte-Luce	Déleguée titulaire
773	6	Mme	TELLE	Patricia	12/12/1959	972	Saint Joseph	Cour Usine	97220	La Trinité	Conseillère régionale
774	6	M.	TELLAM	Georges Lucien	08/01/1952	972	Saint Esprit	Quartier Fonds Masson	97215	Rivière-Salée	Délegué titulaire
775	6	Mme	TEROSIER	Odette s/Emma	16/01/1951	972	Gros Morne	Croix Jubilé	97213	Le Gros Morne	Déleguée titulaire
776	6	Mme	THALY-PONTAT	Lysiane	06/04/1950	972	Saint Joseph	quartier Rousseau	97212	Saint Joseph	Déleguée titulaire
777	6	M.	THEODORE	Saint Louis	04/01/1950	972	Rivière-Pilote	Abondance	97211	Rivière-Pilote	Délegué titulaire
778	6	Mme	THEODOSE	Eliane Yolande	05/12/1950	972	Saint Esprit	Quartier Morne Lavaleur	97270	Saint-Esprit	Déleguée titulaire
779	6	M.	THEODOSE	Raymond	06/11/1956	972	Rivière-Pilote	Concorde	97211	Rivière-Pilote	Délegué titulaire
780	6	Mme	THOBOR épouse GROS-DESIR	Julie Cyprien	16/09/1961	972	Le Marigot	Rue Charpentier	97225	Le Marigot	Déleguée titulaire
781	6	Mme	THODIARD	Annick	21/03/1966	972	Fort-de-France	Pointe Courchel -- 9 résidence Les Lauriers	97240	Le François	Remplacante de Mme Marie-France Gislaire THODIARD, conseillère régionale
782	6	M.	THODIARD	Franziz	29/11/1953	972	Fort-de-France	3 route de l'Union - Didier	97200	Fort-de-France	Délegué titulaire
783	6	Mme	THODIARD	Marie-France	20/12/1962	972	Fort-de-France	Quartier Dumaine	97240	Le François	Conseillère régionale
784	6	M.	TIBURCE	Bernard	05/06/1952	972	Saint-Pierre	Lot Longvilliers	97221	Le Carbet	Délegué titulaire



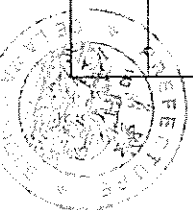
Insc	BV/Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
785	6 M.	TICAL	Léo Justin	26/09/1954	972	La Trinité	All des Donjons – Cosmy	97220	La Trinité	Délegué titulaire
786	6 M.	TIMARD	Oliver	05/03/1972	972	Basse-Pointe	HLM Ozanam Bât B2 n°20	97218	Basse-Pointe	Délegué titulaire
787	6 Mme	TIMON	Arielle Sophie	30/01/1981	972	Fort-de-France	Poirier	97213	Le Gros Morne	Déléguée titulaire
788	6 Mme	TINOT	Marie-Frantz	07/05/1959	972	Le François	Bois Soldat	97240	Le François	Conseillère générale
789	6 M.	TISSERAND	Victor Marie Maixent	26/06/1928	972	La Trinité	Cité Debriand n°296 – Bd du Nord	97200	Fort-de-France	Délegué supplémentaire
790	6 M.	TORIS	Yves Edgard	10/06/1955	972	La Trinité	Gallon	97220	La Trinité	Délegué titulaire
791	6 Mme	TORPILLE	Marinette	08/10/1959	94	Saint Mandé	88 chemin Petit Bois – Terreville	97233	Schoelcher	Déléguée titulaire
792	6 M.	TOUREL	Jean-Luc	21/02/1966	972	Fort-de-France	Rue Jules Ferry	97228	Sainte-Luce	Délegué titulaire
793	6 M.	TOUSSAINT	Alfred	06/08/1961	972	Le Marin	247 route de Redoute	97200	Fort-de-France	Remplaçant de M. Didier LAGUERRE, conseiller régional
794	6 M.	TOUSSAY	Hugues	10/12/1971	972	Fort-de-France	Quartier Jacqua	97223	Diamant	Délegué titulaire
795	6 Mme	TRABON épouse CINAMMAN	Clémence	15/03/1949	972	La Trinité	Cité les Allizés – Accacias C8	97220	La Trinité	Déléguée titulaire
796	6 M.	TREFFRE	Jean-Yves Paul	26/01/1971	972	Fort-de-France	Rive droite Levasor – voie 1	97200	Fort-de-France	Délegué supplémentaire
797	6 Mme	TRIME épouse MIRANDE	Fosita	28/06/1967	972	Le Marin	Crève cœur	97227	Sainte Anne	Déléguée titulaire
798	6 Mme	TRITZ	Yvonne	04/08/1969	972	Schoelcher	Quartier La Agnes	97290	Le Marin	Déléguée titulaire
799	6 Mme	TROBRILLANT	Ange Marie-Christine	02/10/1971	972	Le Lorrain	Rue Duhamelin	97225	Le Marigot	Déléguée titulaire
800	6 Mme	TROUPE épouse LOUMENGO	Myliène	01/06/1969	972	Le Marin	22 cité Pointe Marin	97227	Sainte Anne	Déléguée titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
801	6	M.	TUJIN	Féliçien	01/01/1949	972	Saint-Pierre	Quartier Tranchée	97250	Fonds Saint-Denis	Délégué titulaire
802	6	Mme	TUNORFE	Claire	12/08/1950	972	Le Lamentin	Chemin Lahaut Palmiste	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
803	6	M.	ULRIC-GERVAISE	Mathieu	25/10/1950	972	Saint Esprit	Impasse des Caquiers - Morne Lavaleur	97270	Saint Esprit	Rempplaçant de M. Eric Epipliane HAYOT, conseiller général
804	6	M.	UNN-TOC	Alex	15/01/1960	972	Le François	Quartier Bois Rouge	97224	Ducos	Délégué titulaire
805	6	Mme	VAISSELER	Justine Danielle	08/08/1956	972	Le Lorrain	Lot La Crique	97220	La Trinité	Déléguée titulaire
806	6	M.	VALARD	Christian Roger	29/08/1952	972	Saint Esprit	Quartier Morne Vent	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
807	6	Mme	VALAME	Milvèlle	20/01/1951	972	Fort-de-France	24 lot Beauséjour	97250	Saint-Pierre	Déléguée titulaire
808	6	Mme	VALLADE (PLOCUS)	Pascale Geneviève	17/05/1963	972	Fort-de-France	Spourtourne - Morne de Esses	97230	Sainte-Marie	Déléguée titulaire
809	6	M.	VARACAVOUDIN	Jean	27/02/1952	972	Macouba	Guerrin	97218	Macouba	Délégué titulaire
810	6	Mme	VARRU épouse GELIE	George	01/06/1956	972	Fort-de-France	33 Terrasses & Balcons de Mariba	97222	Case Pilote	Déléguée titulaire
811	6	M.	VATENAR	René Anne	26/07/1959	972	La Trinité	Quartier Saint Jacques	97230	Sainte-Marie	Délégué titulaire
812	6	Mme	VAUCLIN	Odette Alice	12/04/1959	972	Fort-de-France	Biroi	97213	Le Gros Morne	Déléguée titulaire
813	6	M.	VAUGIRARD	Raphaël	31/01/1953	972	Gros Morne	Croix Girin	97213	Le Gros Morne	Conseiller général
814	6	M.	VEDERINE	Antoine	15/03/1949	972	Fort-de-France	Chateauboeuf - Moquia B2 - Lot les Paradisiens	97200	Fort-de-France	Délégué titulaire
815	6	M.	VELLEUR	Lucien	10/04/1942	972	Rivière-Pilote	Lotissement n° 2	97211	Rivière-Pilote	Délégué titulaire
816	6	Mme	VELAYE	Anne-Marie	03/07/1955	972	Basse-Pointe	Moulin l'Étang	97218	Basse-Pointe	Déléguée titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
817	6	M.	VELAYOUDON	Marthe Marie	26/04/1957	972	Le Gros-Morne	Lotissement La Mairie	97225	Le Marigot	Déleaguée titulaire
818	6	M.	VENKATAPEN	Georges	27/10/1960	972	La Trinité	Saint Jacques	97230	Sainte-Marie	Déleagué titulaire
819	6	M.	VENUS	Julien	04/05/1951	972	Basse-Pointe	Hauteur Bourdon	97218	Basse-Pointe	Déleagué titulaire
820	6	M.	VERIN	Fred	09/12/1963	972	Saint Joseph	Chemin Delyon – quartier Presqu'île	97212	Saint Joseph	Remplacant de M. Simon MORIN, conseiller général
821	6	M.	VERNEUIL	Christian	17/02/1952	972	Fort-de-France	La Pointe Savane	97231	Le Robert	Déleagué titulaire
822	6	Mme	VERSOL	Viviane	15/11/1968	972	Saint Joseph	Dominant	97213	Le Gros Morne	Déleaguée titulaire
823	6	Mme	VETRO	Claudie	15/05/1966	972	Le Lamentin	Palmiste	97232	Le Lamentin	Déleaguée titulaire
824	6	M.	VICTORIN	Lucien	18/10/1952	972	Le Lorrain	Morne Capot	97214	Le Lorrain	Déleagué titulaire
825	6	M.	VIRAYE	Louis Edouard	10/09/1953	972	Fort-de-France	Rue Hurtaut	97250	Saint-Pierre	Déleagué titulaire
826	6	Mme	VROUST	Christiane	30/10/1950	972	Le Lamentin	Rue du 24 Mars 1961	97232	Le Lamentin	Déleaguée titulaire
827	6	Mme	WILLIAM	Valérie	18/10/1968	972	Schoelcher	Résidence Les Olympiades – Bat. F – Esc. 8 – Pte 2	97228	Sainte-Luce	Déleaguée titulaire
828	6	Mme	WILTORD	Fortuna Henri	01/06/1939	972	Fort-de-France	Cité les Hauts du Port – bât Estérel – appt 56	97200	Fort-de-France	Déleaguée supplémenaire
829	6	M.	YANG-TING	Joé	07/03/1960	972	Les Trois-Ilets	Immeuble la plage – n°3 – appt. 7 – Anse Milan	97229	Les Trois-Ilets	Déleagué titulaire
830	6	M.	YUNG-HING	Norbert Marius	11/07/1947	972	Le Lamentin	Rivière Caleçon – Chemin Balonie	97232	Le Lamentin	Déleagué supplémenaire
831	6	M.	ZAIRE	Albert	18/10/1947	972	Le Marin	Rabat Joie	97227	Sainte Anne	Déleagué titulaire
832	6	M.	ZAÏRE	Georges	15/09/1955	972	Saint Joseph	Quartier Presqu'île	97212	Saint Joseph	Déleagué titulaire



Insc	BV	Titre	Nom	Prénoms	Date de naissance	DN	Commune naissance	Adresse	CP	Ville	Qualité
833	6	M.	ZAMI	Léon Marc	27/04/1930	972	Fort-de-France	La Fontane 151 - route de Balata	97200	Fort-de-France	Délégué supplémentaire
834	6	Mme	ZAMOR	Raymonde	08/12/1952	972	Rivière-Piote	Canari Cassé	97211	Rivière-Piote	Déléguée titulaire
835	6	Mme	ZAMORF	Claude-Colette	11/02/1956	972	Rivière Piote	Laugier 2 - Bât. Biguine	97215	Rivière-Salée	Déléguée titulaire
836	6	Mme	ZAMY	Micheline	21/09/1963	972	Le Marin	Cité Arawack - Bât. B2	97290	Le Marin	Déléguée titulaire
837	6	Mme	ZEBELUS épouse SMERALDA	Antonie Suzie	22/08/1957	972	Le Lamentin	Beauville	97224	Ducos	Déléguée titulaire
838	6	M.	ZELELA	Joseph	01/05/1963	972	Le Lorrain	Moreau	97214	Le Lorrain	Délégué titulaire
839	6	Mme	ZIE-ME	Guetty	16/02/1973	972	Le Lamentin	Pelletier	97232	Le Lamentin	Déléguée titulaire
840	6	Mme	ZILEA Vve ZOZOR	Colette Marcelle	31/01/1938	972	Saint-Esprit	Rue du Muguet - Quartier Nicolas	97270	Saint-Esprit	Déléguée titulaire
841	6	M.	ZOBDA	David	01/05/1959	972	Le Lamentin	Basse Gondreau - résidence Marine - Terrasse - apt 7	97232	Le Lamentin	Conseiller général
842	6	M.	ZOBDA	Xavier	30/06/1968	972	Le Lamentin	Acajou Nord	97232	Le Lamentin	Rempplaçant de M. David ZOBD, conseiller général
843	6	M.	ZOROR	Berlin Rosalie	04/09/1958	972	Le Lorrain	12 rues des Colbris Séguineau	97214	Le Lorrain	Délégué titulaire
844	6	M.	ZOZIME	Yves Hélène	18/08/1947	972	Saint-Esprit	25 rue du Morne Rouge	97270	Saint-Esprit	Délégué titulaire
845	6	M.	ZOZOR	Franz	17/06/1944	972	Vauclin	Ravine plate	97280	Vauclin	Délégué titulaire
846	6	Mme	ZULEMIE	Claudine	05/10/1981	972	Le Lamentin	Quartier Epinay	97228	Sainte-Luce	Déléguée titulaire

Pour le Préfet et par délégation
le Sous-Préfet du Marin
Secrétaire Général par intérim

Patrick MAADDIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et de la Réglementation

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

ARRETE N° 11-03206

Elections sénatoriales du 25 septembre 2011
(Série 1)

Liste des candidats
(1er tour de scrutin)

VU le code électoral ;

VU la loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs ;

VU le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02104 du 21 juin 2011 établissant le tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02302 du 04 juillet 2011 modifiant la liste des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-02405 du 11 juillet 2011 modifiant la liste des électeurs sénatoriaux ;

VU les candidatures enregistrées à la Préfecture de la Martinique ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidatures pour le premier tour de scrutin des élections sénatoriales du 25 septembre 2011 est arrêtée conformément au tableau ci-après :

TITULAIRES	REPLAÇANTS
N° 1 – LAVENAIRE Ange	DELBE Paulette
N° 2 – LISE Claude	BAURAS Christiane
N° 3 – OCCOLIER Raymond	DISER Elise
N° 4 – LAOUCHEZ Maurice	FRUTON Murielle
N° 5 – HAYOT Eric	PELAGES Mirielle
N° 6 – LARCHER Serge	VETRO Claudie
N° 7 – ANTISTE Maurice	TELLE Patricia
N° 8 – VIRASSAMY Georges	LAGRANDCOURT Gabriel

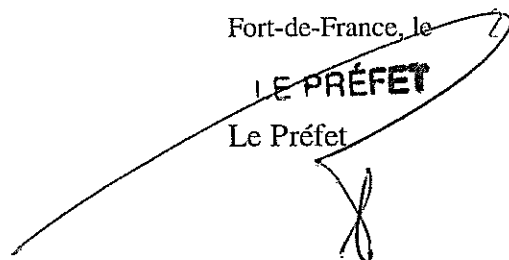
ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fort-de-France, le

20 SEP. 2011

LE PRÉFET

Le Préfet



Laurent PREVOST



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT DE LA MARTINIQUE,**

SERVICE RISQUES, ENERGIE ET CLIMAT

ARRETE DE CONSIGNATION

11 - 03234 /DALI/PC

LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

Vu le code de l'environnement, et notamment le Livre V, Titre Ier, Chapitre II, Section I relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

Vu l'article R. 511-9 et son annexe relatifs à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'article L. 514-2 relatif à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement sans l'autorisation requise et au non respect de l'arrêté de mise en demeure ;

Vu l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°11- 01805/DALI/PC du 30 mai 2011 ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 6 septembre 2011 référence ENV.11.831 ;

Vu la circulaire du 8 février 2007 relative aux modalités d'application de la procédure de consignation prévue à l'article L. 514-1 du code de l'environnement (BPSPR/2006-77/LO) ;

Considérant que les activités de l'installation sont de nature à entraîner des dangers ou inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et R. 511-1 ;

Considérant que les activités de l'installation sont soumises à autorisation au titre de la réglementation des installations classées ;

Considérant que les activités de l'installation nécessitent également un agrément en application de l'article R. 543-162 du code de l'environnement ;

Considérant que la société SCEM n'est ni autorisée, ni agréée pour ses activités ;

Considérant que la société SCEM a été mise en demeure le 30 mai 2011 de régulariser sa situation administrative sous trois mois ;

Considérant les constats faits par l'inspection des installations classées lors de la visite d'inspection du 29 août 2011 ;

Considérant le non respect de l'arrêté de mise en demeure du 30 mai 2011 ;

Considérant que l'article L. 514-2 prévoit que, si l'exploitant n'a pas obtempéré dans le délai fixé, le préfet peut faire application des procédures prévues aux 1° et 2° du I de l'article L. 514-1. ;

Considérant la transmission d'une fourchette tarifaire par un bureau d'études pour la rédaction d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

/...

ARRETE :

Article premier

La procédure de consignation prévue à l'article L. 514-1 du code de l'environnement est engagée à l'encontre de la société SCEM, représentée par Monsieur Séverin CITONY et dont le siège social est situé Cité Acajou – Prolongé Lamentin - 97232 LE LAMENTIN.

À cet effet, un titre de perception d'un montant de dix-huit mille euros, répondant du coût de la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter est rendu immédiatement exécutoire auprès de Monsieur le directeur régional des finances publiques de la Martinique.

Article 2

Les sommes consignées pourront être restituées à la société SCEM dès lors que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter aura été jugé conforme et recevable par l'inspection des installations classées.

Article 3

En cas d'inexécution des travaux, et déclenchement de la procédure de travaux d'office prévue à l'article L. 514-1, la société SCEM perdra bénéfice des sommes consignées. Ces dernières pourront alors être utilisées pour régler les dépenses entraînées par l'exécution d'office des mesures demandées.

Article 4

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et est notifié à l'exploitant.

Une copie du présent arrêté est affichée à la mairie du Lamentin pendant une durée d'un mois. L'accomplissement de cette formalité est attesté par un procès-verbal dressé par les soins du maire.

Article 5

En application des articles L. 514-6 et R. 514-3-1 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré à la juridiction administrative :


- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service ;

- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture, le maire du Lamentin et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Région Martinique**


Jean-René VACHER

22 SEP. 2011



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

CABINET

DÉCISION N° 11-013BJO

portant agrément d'un agent de surveillance de la voie publique

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales (article 7) ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire du Lamentin (Martinique) en date du 12 mai 2011, nommant en qualité d'agent de surveillance de la voie publique, Monsieur André Joseph AGRIODOS né le 8 septembre 1962 au François (Martinique) domicilié Morne Pitault Bellevue 97232 Lamentin (Martinique)

Vu la demande de Monsieur le Maire du Lamentin (Martinique) en date du 12 mai 2011, sollicitant l'agrément de l'intéressé en qualité d'agent de surveillance de la voie publique, conformément à la nouvelle réglementation ;

Vu la décision de Monsieur le Procureur de la République en date du 30 août 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur André Joseph AGRIODOS né le 8 septembre 1962 au François (Martinique) est agréé en qualité d'agent de surveillance de la voie publique.

Article 2 : Le Directeur de cabinet du Préfet de la Martinique et Monsieur le Maire du Lamentin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort de France, le 29 SEP. 2011



Pour le Préfet,
sous-préfet, directeur de cabinet

Antoine POUSSIER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires
Service de la forêt, de la ruralité et du cheval
Sous-direction de la forêt et du bois
BFTC n°2011025A

A R R Ê T É M I N I S T É R I E L

Autorisant avec réserve le défrichement d'un bois privé sur le territoire de la commune de Sainte-Luce, département de la Martinique :

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 311-1 à L. 311-5 et R. 311-1 à R. 311-9 applicables au département de la Martinique ;

Vu la demande enregistrée le 11 avril 2011 à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique, présentée par Madame Marie-Lucie Alcindor Etienne, dûment mandatée par Mesdames Annick, Chantal, Josyane, Nicole Etienne et Monsieur Joël Etienne par lettre du 24 mars 2011, demeurant Bâtiment n°22, Lotissement Maniba 97222 Case-Pilote et tendant à ce que le ministre chargé des forêts l'autorise à défricher 1,4399 ha de bois situés sur le territoire de la commune de Sainte-Luce dans la parcelle ainsi cadastrée :

commune de Sainte-Luce, section I, lieu-dit "Chemin Bois Grillé", n°804.

Vu le procès-verbal de reconnaissance dressé par le Technicien forestier de l'Office national des forêts à Fort-de-France, le 30 juin 2011 indiquant que le défrichement de 0,7999 ha de bois est rejeté de plein droit ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique en date du 26 juillet 2011 ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que la conservation de l'ensemble du massif forestier dont fait partie la parcelle qui a fait l'objet de la demande susvisée est nécessaire au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes, à l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population et à la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés, contre les risques naturels, notamment les incendies et les avalanches (risques de mouvement de terrain et d'inondation) au sens de l'article L. 311-3 1, 8 et 9 du code forestier, mais considérant que ce rôle ne sera pas irréversiblement compromis s'il est procédé à la mise en réserve boisée de 0,1600 ha,

Arrête :

Article 1^{er} - Est autorisé le défrichement de 0,4800 ha de bois dans la parcelle ainsi cadastrée selon le plan joint en annexe au présent arrêté :

commune de Sainte-Luce, section I, lieu-dit "Chemin Bois Grillé", n°804 p.

Article 2 – L'autorisation définie à l'article 2 est subordonnée à la conservation sur le terrain d'une réserve boisée de 0,1600 ha devant assurer les rôles utilitaires définis aux alinéas 1, 8 et 9 de l'article L.311-3 du code forestier. Cette conservation sera assurée par le mesurage préalable, puis la matérialisation physique sur le terrain de la limite nord de la zone à défricher par la pose d'une clôture définitive de type grillage torsadé simple torsion 3,7mm.

Article 3 - Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Un recours gracieux peut être formulé auprès du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Cette décision peut être également contestée en déposant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort-de-France dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification.

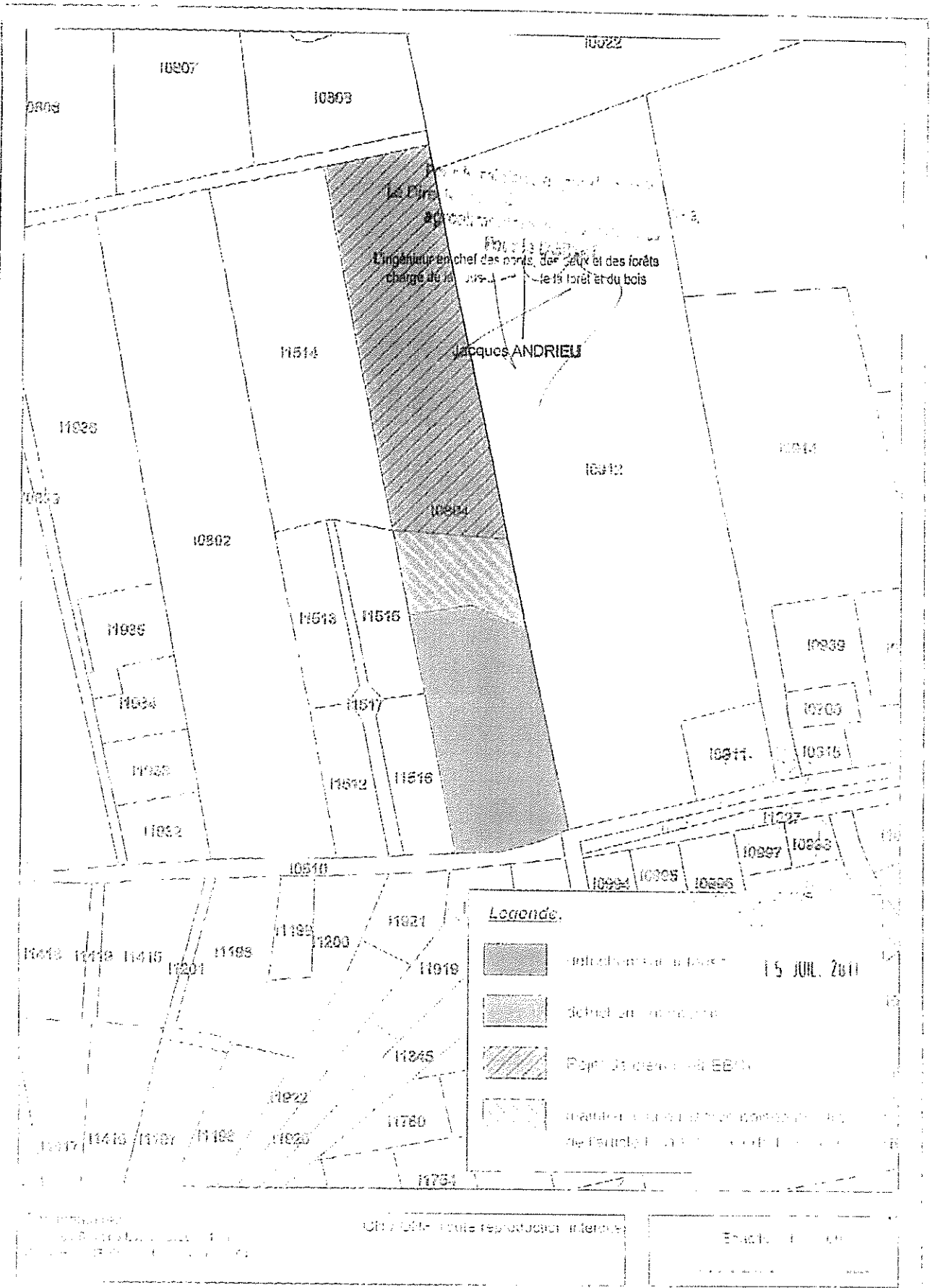
Fait le,
23 SEP. 2011

Pour le ministre et par délégation
Le Directeur général des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires

Pour le DGPAAT

L'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts
chargé de la sous-direction de la forêt et du bois

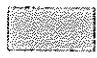

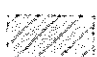
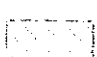
Jacques ANDRIEU



Les Pires
 L'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts
 chargé de la direction de la forêt et du bois

Jacques ANDRIEU

Legende.

-  Indivisibilité de l'Etat
 -  Schéma directeur
 -  Parcelles cadastrales
 -  Parcelles cadastrales
- 15 JUL. 2011

Plan cadastral

CRP 2011 - tous droits réservés

Etat

Plan pour être annexé à l'acte BFC no 2011 025 du

13 SEP. 2011